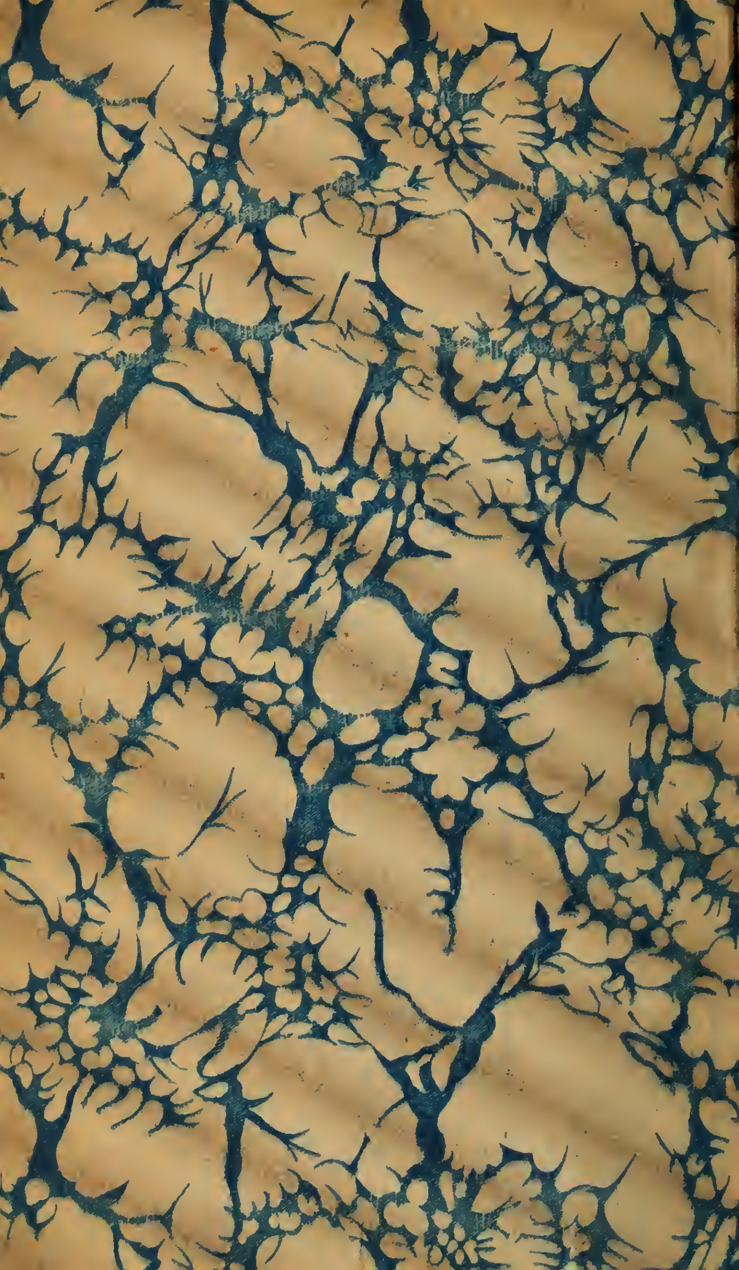
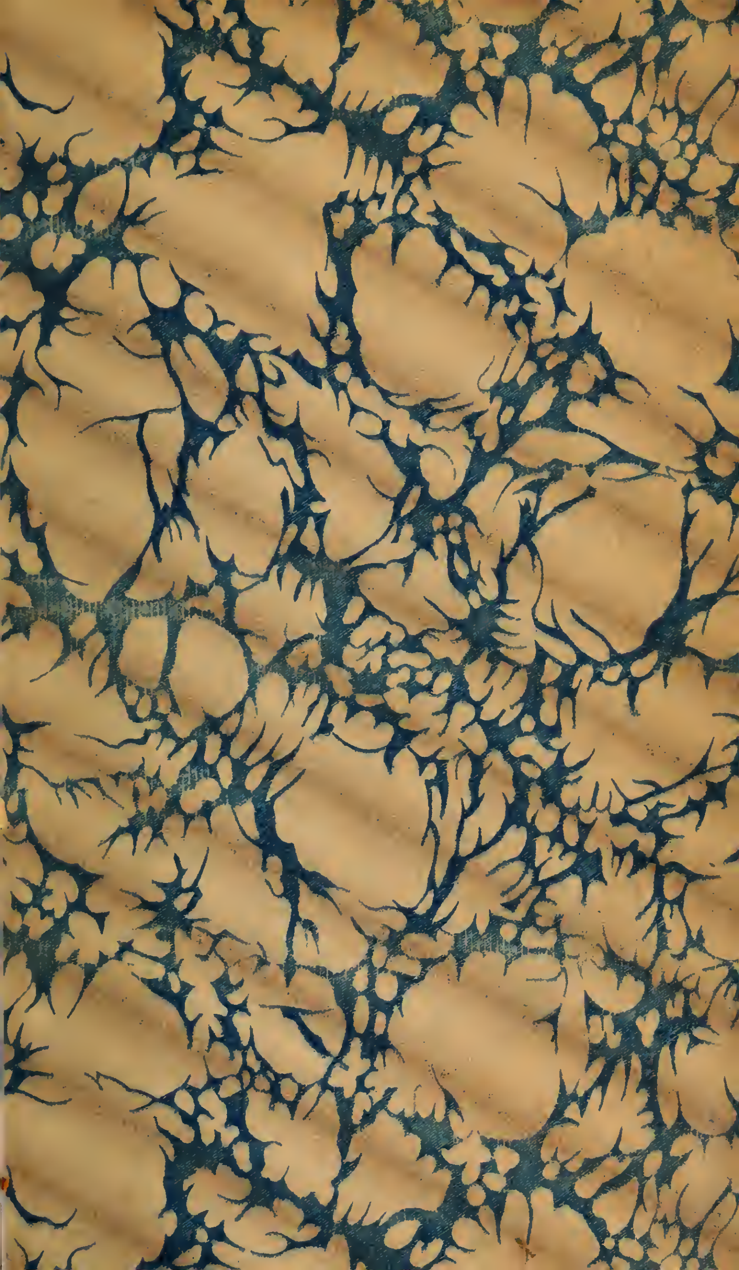
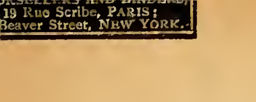

3 1761 06350660 4






19 Rue Scribe, PARIS;
Beaver Street, NEW YORK.

LYON EN 1793

Tiré à 300 exemplaires
sur papier de Hollande



Le Comte de PRÉCY

BIBLIOTHÈQUE LYONNAISE

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Lyon en 1793

APRÈS LE SIÈGE

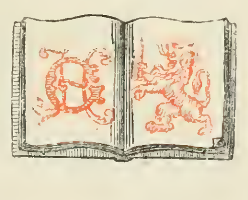
NOTES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR ALBERT METZGER

ET REVISÉS PAR

JOSEPH VAESEN

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES



LYON

LIBRAIRIE GÉNÉRALE HENRI GEORG

65, Rue de la République, 65



A

M. AIMÉ VINGTRINIER

[illegible] VILLE DE LYON

Hommage respectueux

A. M.



LYON EN 1793

APRÈS LE SIÈGE

---

8 et 9 octobre

Le comte de Précy a raconté lui-même la sortie opérée par les Lyonnais dans une lettre à un ami, M. de P....., imprimée à la suite de l'ouvrage de Perrenon intitulé : *Le siège de Lyon. Poème historico-didactique en cinq chants. Lyon 1825*, in-12.

L'auteur prétend que Lyon ne s'est pas rendu à la force, mais que la trahison et la faim ont seules mis fin à la lutte. La ville n'était plus tenable, Précy et les principaux chef déclaraient hautement se refuser à toute capitulation, parce qu'ils savaient bien qu'il n'y aurait point de merci pour eux. Cependant les sections et le Comité général, dès le 8 octobre, étaient entrés en pourparlers avec les républicains,

pour traiter la reddition. Dans la séance du 8, Précy s'opposa de tout son pouvoir à toute transaction mais ne put y réussir. Dès lors, il pensa sérieusement à faire sa retraite. Nous allons le laisser parler lui-même :

Sainte-Agathe-sur-Loire, mars 1794.

Mon fidèle ami,

C'est après cinq mois d'une vie errante et fugitive, passée dans les bois, dans les cavernes, dans les greniers, caché dans la paille ou le foin, que jouissant d'un peu plus de tranquillité, quoique toujours sous la hache de la tyrannie, j'entreprends de décrire les évènements relatifs au siège de Lyon.

Je l'entreprends avec plaisir, surtout pour vous, mon ami ; il me sera difficile d'entrer dans de grands détails ; je n'ai pu conserver aucun papier ; j'ai même déchiré jusqu'à des billets faits par des personnes que j'ai craint d'exposer, si j'étais découvert ; il ne me reste donc que ma mémoire, et j'en ai peu ; mais je vous promets une entière vérité.

L'histoire de ma retraite et de ma sortie est, dites-vous, ce qui vous intéressera le plus. La voici :

Le 8 octobre 1793, Lyon avait soutenu 63 jours de siège, et Lyon aurait résisté plus longtemps sans doute ; mais il lui fallait résister à l'ennemi de tous le plus terrible, à la faim. Lyon ne s'est point rendu.

Les ennemis n'ont pénétré dans ses murs, que lorsque les Lyonnais en sont sortis eux-mêmes, que lorsqu'ils ont fait leur retraite. Je doute que beaucoup d'opérations militaires aient souffert de plus grandes difficultés ; celles que j'avais à surmonter dans la ville même n'étaient pas les moins alarmantes.

La division y avait été jetée par les menées des jacobins, et cette faction atroce, devenue plus hardie, ne demandait qu'à se rendre. Annoncer hautement une retraite dans une pareille situation, c'eût été vouloir exciter un soulèvement ; les administrateurs et les braves Lyonnais se seraient alarmés ; presque tous avaient des femmes et des enfants, une fortune, ils auraient cru qu'ils étaient abandonnés ; le parti jacobin se serait hautement insurgé ; l'ennemi eût été instruit de nos mouvements ; les portes lui auraient été ouvertes, et Lyon était livré au feu, au pillage, à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut, par des soldats furieux de sa résistance, et dont la rage était encore excitée par les horribles calomnies de leurs chefs..... d'un Dubois-Crancé, d'un Collot d'Herbois !

Une retraite était d'autant plus difficile qu'il fallait pour ainsi dire en dérober jusqu'à l'idée. Je puis le dire affirmativement, il n'y avait que la prudence à employer pour connaître les sujets qui voudraient en être, se contenter de ceux qui auraient cette volonté, et ne point les prévenir hautement avant le moment même.

La sortie était assez annoncée par l'état où se trouvait la ville, et chacun pouvait se regarder comme averti. J'avais encore dit constamment et haûtement, que, du moment que la ville capitulerait avec ses ennemis, je saurais agir avec ceux qui voudraient me suivre ; j'avais même fait une proclamation dans ce sens, et cependant le 6 les sections....., lé Comité général avaient nommé les députés pour aller parlementer avec les représentants qui étaient allés à Sainte-Foy ; démarche que je m'étais efforcé d'empêcher, mais què je ne pus retarder. Ainsi d'un moment à l'autre l'on devait s'attendre à la sortie, je prévoyais dès longtemps les dangers de cette entreprise, et je m'en étais occupé sérieusement, j'avais prié les commandants des postes extérieurs, et plusieurs chefs de bataillon de sonder les esprits, mais leurs rapports variaient chaque jour et je ne pouvais m'arrêter à rien de fixe.

Beaucoup, depuis près d'un mois, demandant une sortie pour avoir des vivres, cela était impraticable ; beaucoup voulaient emmener femmes, enfants, voitures : je ne pouvais m'y refuser ; le plus grand nombre demandaient que la sortie ne fût plus différée: c'était la voix dominante ; j'ai même été vivement sollicité d'y adhérer dans des conseils tenus à cet effet à différentes époques du siège, mais j'ai constamment refusé. Le courage et l'énergie pouvaient seuls sauver Lyon. Je savais bien qu'en me retirant beaucoup plus tôt, et avant que d'être totalement

cerné, j'agirais pour ma sûreté et pour celle des individus qui m'auraient suivi ; j'y ai été non seulement sollicité comme je l'ai dit, mais encore il y a eu par des officiers qui n'étaient pas de Lyon des manœuvres et des intrigues pour m'y forcer ; j'ai longtemps rejeté les lâches conseils. J'aurai cru trahir la conscience et le devoir, si je m'y étais rendu, je pouvais d'ailleurs être secouru ou favorisé par les évènements. Que l'on examine la situation de la France à cette époque, et l'on verra si mon espoir ne devait pas me paraître fondé. L'Ouest de la France menaçait Paris qui n'était pas tranquille ; Marseille était cerné ; plusieurs départements partageaient l'esprit de celui de Rhône-et-Loire : et il pouvait pareillement se former des réunions pour résister à l'oppression...

Tels étaient mes motifs pour résister et pour combattre jusqu'à la dernière extrémité : et si un seul s'était réalisé, si Lyon avait été secouru par une diversion, la France n'aurait pas été et ne serait pas encore inondée du sang de ses citoyens les plus vertueux. Cette ville, je le répète, ne pouvait se soustraire à ses tyrans qu'en prenant les armes, elle a prouvé que l'on peut, que l'on doit tout entreprendre avec du courage, et le Lyonnais a fait tout ce que l'homme peut faire.

Une ville immense, sans fortifications, défendue par ses seuls habitants, manquant de tout ce qui est nécessaire à une place de guerre, a soutenu un siège de soixante-trois jours, attaquée par un ennemi

implacable dont le conducteur réunissait tous les pouvoirs, et ne craignait pas d'user de tous les moyens les plus destructeurs et les plus odieux, l'incendie, le boulet rouge, le bombardement, la trahison, la perfidie, la calomnie, enfin tout ce que peuvent les lâches, soutenus d'abord par une armée de 50 à 60.000 hommes (vers la fin le nombre avait doublé) dont les deux tiers étaient aguerris, armés, bien pourvus de vivres et de munitions de toute espèce, ayant un corps de génie et d'artillerie formidable, une nombreuse cavalerie, enfin tout ce qui assure le succès.

Mais quelque effrayantes que dussent leur paraître ces forces, le Lyonnais avait pris le seul parti qui pût le sauver; Lyon ne pouvait se flatter d'échapper, par la soumission, à la haine, à la vengeance des tyrans de la France ; sa ruine ainsi que celle de toutes les grandes villes de commerce avait été arrêtée dans leurs comités secrets, et les causes et les motifs qui la leur avaient fait faire, étaient de nature à n'être jamais oubliés, pardonnés par de tels monstres. Les voici :

1° Les richesses ;

2° L'esprit aristocratique, c'est-à-dire, celui de vouloir un gouvernement légitime, (on ne doit pas oublier qu'alors les républicains ne faisaient pas de distinction entre aristocrate et royaliste, la sûreté de sa personne, et la résistance aux principes de Chalier ;

3° La journée du 29 mai ;

4° La retraite donnée aux députés victimes du 31 mai à Paris.

Que de raisons pour expliquer la haine implacable de la Convention et sa résolution de détruire Lyon ! sa conduite n'en est-elle pas la preuve la plus évidente ? avait-elle envoyé des commissaires ? ses représentants ont-ils ouvert avant ou pendant le siège quelques avis d'accommodement ? suspendait-elle l'exécution de ses horribles projets, lorsque Lyon consentit à la reconnaître et ses décrets, sauf ceux de localité, et qu'elle envoya à cet effet trente-deux députés ? Tout se réduisait de sa part à des : *mettez bas les armes ;* nous voulons rétablir le bon ordre dans votre ville, et y rétablir *l'ancienne municipalité.* Cela ne signifiait-il pas clairement : nous voulons vos têtes, vos millions, nous voulons les avoir sans que vous puissiez les défendre, nous voulons vous régir sous notre bras de fer, et nous le voulons au nom de la liberté ? Ainsi Lyon avait suivi la voie impérieuse de la nécessité et de l'honnenr.... Et le jour viendra, je n'en doute pas, où, non-seulement cette ville, mais la France entière sera fière de sa résistance ; elle était digne d'un meilleur succès ; mais il a fallu enfin céder à la fortune, ou plutôt à la faim, et penser sérieusement à faire une retraite honorable ; c'était le but de tous mes efforts.

J'avais contribué le 6, à retarder la députation des sections, mais l'assemblée générale l'avait envoyée le 8. J'en prévoyais l'inutilité, mais je ne pouvais

raisonnablement pas m'opposer à une demande dont quelques-uns espéraient une capitulation. Le seul moyen d'obtenir des conditions était d'en- imposer par la fermeté, l'énergie, et de faire prendre les armes à tout le monde indistinctement, même aux administrateurs. Je m'étais rendu à cette assemblée pour y faire sentir la nécessité de ces mesures ; mais je m'aperçus que le parti Jacobin se faisait craindre : je vis bien qu'il n'y avait plus à délibérer, et qu'il fallait se retirer ; je ne croyais pas cependant, je l'avoue, être forcé d'exécuter ma sortie cette nuit-là même ; je voulais attendre le résultat de la députation des sections, bien persuadé que la réponse des féroces proconsuls serait des ordres de se rendre avec des menaces horribles, et qu'alors beaucoup de Lyonnais, ne doutant plus de leur situation, se décideraient à quitter leur ville.

Ce parti était dicté par l'étude et la connaissance des esprits, car on était généralement disposé à rester : les uns espéraient pouvoir se cacher ; les autres disaient : « et que peut-on nous faire ? » Et Lyon doit les plaindre, loin de les blâmer, de n'avoir pas soupçonné toute l'atrocité de leurs ennemis. Mais si les Lyonnais avaient senti leurs véritables intérêts, ils auraient suivi mon conseil, et se portant en masse aux portes et aux remparts, ils auraient intimidé et peut-être obtenu des conditions ; ce mouvement aurait eu de plus l'avantage de faciliter ma sortie, et de la rendre plus nombreuse.

Le 8, vers six heures du soir, l'ennemi mit le feu au collège Saint-Irénée, et profita de cet accident pour attaquer la porte de ce nom. Elle avait été presque évacuée, ainsi que celle de Trion, et il l'emporta après une légère résistance. Mais il fut arrêté par des batteries et des retranchements qui avaient été élevés à la réunion des portes de Saint Irénée et de Trion.

Cet événement ne me décida pas encore sur le champ à la sortie. La porte de Trion et la batterie de Loyasse n'étaient point forcées et l'ennemi avait été arrêté, et ne faisait pas de progrès, et j'espérais me soutenir la journée du 9 ; mais ayant appris vers dix heures du soir, que la porte de Trion ne pouvait plus tenir, que les canonniers de la batterie de Loyasse l'avaient tous abandonnée à l'exception de cinq, enfin que le poste qui devait la soutenir s'était retiré, je vis alors que la sortie était obligée, puisque l'ennemi pouvait pénétrer sur plusieurs points à la fois, je m'y résolus donc aussitôt. J'envoyai sur le champ aux commandants des travaux Perrache, des portes Saint Georges et Saint Clair des Brotteaux, des faubourgs de Saint Just, de Serin, de Vaise et de la Croix-Rousse, l'ordre de retirer leur artillerie, de faire leur retraite et de se rendre à Vaise avec les hommes de bonne volonté. Je fis battre la générale avec invitation aux citoyens qui n'occupaient pas les postes extérieurs, de venir se former sur la place des Terreaux. Je crus cependant ne pas devoir rassembler

les bataillons, je craignais les Jacobins, je fis donner ordre à la cavalerie de se réunir à Serin à l'escadron de Montbrison, et je devais prendre l'artillerie à la Claire, je l'y avais fait conduire, c'est le moment où j'avais arrêté mon plan de retraite. Les différents commandants exécutèrent mes ordres avec intelligence. Je ne quittai l'Hôtel-de-Ville qu'à trois heures du matin, et après avoir donné les ordres que je crus nécessaire, j'avais fait couper le pont de bateaux de la Saône, et établir une batterie sur le pont de pierre, je craignais que le détachement de la porte Saint Georges ne fût coupé, et le désordre d'uue pareille retraite si j'étais attaqué.

Je m'étais rendu au bas de Serin pour y recevoir les différents détachements, qui devaient y passer pour se rendre à Vaise, et je leur ordonnai successivement de gagner l'enclos de la Claire. Il était encore de trop bonne heure, pour qu'ils fussent tous arrivés au rendez-vous, plusieurs devant traverser Lyon dans toute son étendue et faire ainsi plus d'une lieue. Lorsqu'il en eut passé un certain nombre, je me rendis moi-même à la Claire, j'ignorais ce qui devait composer ma sortie, je ne trouvais que des débris de de compagnies et des individus isolés, j'espérais avoir deux ou trois mille hommes, je n'en eus que sept cents, je fus obligé de compter moi-même les hommes, de former les compagnies, de nommer des officiers, de composer une avant-garde, un corps du centre et une arrière-garde. Je n'étais point aidé,

et jamais, non jamais ! il ne s'est vu un travail aussi difficile. Qu'on ajoute à cette fatigue toutes les peines de l'âme, et l'on n'en aura encore qu'une bien faible idée.

On me demandera peut-être pourquoi je n'ai pas opéré ma sortie de nuit, je répondrai que cette manœuvre, bonne quelquefois, ne convenait pas à ma position, et que j'aurais tout au plus pu l'entreprendre avec des troupes de ligne, je répondrai surtout qu'obligé de faire pendant le jour une disposition de retraite que je ne pouvais plus dérober à l'ennemi et livrant de nuit la ville à son pouvoir, c'était l'abandonner à un pillage certain, j'en suis encore persuadé ; ce n'est point une vaine excuse que je cherche ; j'ai agi et je parle d'après ma conscience.

Les dispositions que je dus faire prirent du temps. Elles n'occasionnèrent cependant point de retard, puisque M. de Virieux ne put arriver qu'à huit heures et demie, ayant exécuté sa retraite très difficile de la Croix-Rousse en bon officier, et avec toutes les précautions nécessaires, M. de Clermont-Tonnerre arriva avec lui, à la tête du détachement de la porte Saint-Georges, dont il avait le commandement. Je composai mon avant-garde d'une compagnie de chasseurs de 80 hommes, et de ma cavalerie qui pouvait être de 120, j'en donnai le commandement à M. de Rhimberg. Le corps du centre fut formé du fond de deux bonnes compagnies, de beaucoup de Lyonnais de différents corps et bataillons et d'habitants de la campagne,

que je formai par compagnies, auxquelles j'attachai des officiers, j'en pris le commandement, ayant sous moi M. Burtin de la Rivière.

L'arrière-garde, formée des deux détachements de la Croix-Rousse et de la porte Saint-Georges, fut commandée par M. de Virieux, je ne pris que quatre pièces de canon, je plaçai la première à la tête de la colonne du centre, et la seconde en arrière de cette même colonne ; les autres après le détachement de l'arrière-garde. L'avant-garde pouvait être de 200 hommes, le centre de 300, et l'arrière-garde de 200 hommes ; ce qui faisait un total de 700.

Ce corps était bien faible, mais je suis encore persuadé qu'il aurait échappé à ses ennemis, s'il n'avait point eu d'artillerie, ni rien qui pût retarder sa marche, et si, tous à pied, ils eussent voulu obéir strictement et ne point se séparer individuellement ; mais le canon était nécessaire pour donner plus de confiance ; et beaucoup d'administrateurs, d'aides de camp, d'officiers qui n'appréciaient pas bien le genre de danger qu'ils allaient courir, s'attachèrent au corps de cavalerie ; beaucoup y ont péri, qui se seraient sauvés à pied. Je m'occupais depuis près d'un mois de la porte que je pourrais forcer, ce qui variait à mesure que le siège se prolongeait et devenait plus difficile par les renforts que recevait l'ennemi et par son rapprochement de la ville. Il était à la fin fort de 50 à 60,000 hommes de bonnes troupes, sans compter les levées en masse des départements voisins ;

Lyon était totalement cerné ; des redoutes, des batteries étaient établies sur toutes les hauteurs et sur les routes, qui de plus étaient encore coupées en plusieurs endroits ; l'ennemi était maître de Sainte Foy, de toutes les maisons de campagne depuis Sainte Foy jusqu'à Vaise, des villages de Saint Rambert, de Saint Cyr, de la Duchère, de la grande route de Villefranche, de tous les villages depuis la Saône jusqu'au Rhône avec des positions en arrière, de tout le terrain depuis le Rhône jusqu'au faubourg de la Guillotière ; toute cette partie ainsi que la Saône et le Rhône était fortifiée, hérissée de canons, gardée par un corps de 12 à 15,000 hommes d'infanterie et par un gros de cavalerie, je n'avais pour but que de gagner la Suisse, comme la plus rapprochée de Lyon qui nous offrait un exil sûr. Je ne le pouvais tenter par les Brotteaux, ce côté je viens de le dire était trop fortifié : je trouvais les mêmes dangers par les portes de Saint Clair et de la Croix-Rousse, où j'aurais eu ces mêmes forces à combattre. Je n'avais vu qu'un seul point à pouvoir espérer de forcer, celui des villages de Saint Rambert et de Saint Cyr. Tous les renseignements que j'avais pris m'assuraient que les chemins de traverse n'étaient point coupés ni retranchés dans cette partie, et je m'en étais assuré moi-même par les reconnaissances que je faisais moi-même depuis quinze jours des hauteurs de Cuire et des terrasses des maisons de la Tour de la Belle Allemande. L'enclos de la Claire facilitait encore mon

rassemblement, il était caché à l'ennemi par des murs et par des arbres, et il y avait pour sortir deux portes qui n'étaient point à la vue de ses batteries.

Il pouvait être neuf heures, je donnai à l'avant-garde l'ordre de sortir, de longer la Saône, et de remonter dans le village de Saint Rambert ; j'en pris moi-même le chemin par la route ordinaire avec le corps du centre, et j'ordonnai à l'arrière-garde de me suivre, surtout de ne pas laisser d'intervalle entre elle et moi.

Mes colonnes débouchent par la place de Vaise, et elles essuient, jusqu'à l'entrée des maisons de Saint Rambert, un feu foudroyant de cinq batteries parfaitement établies, servies par des canonniers de ligne, mais ce feu ne les arrête point. Intrépides, elles s'avancent, et marchent sur les postes ennemis placés sous les murs et les haies qui bordent la place de Vaise. Elles les emportent successivement tous avec la valeur la plus brillante. Un instant cependant elles paraissent étonnées ; elles s'avançaient sur Saint Rambert par un chemin très-encaissé, et l'ennemi qui avait des postes sur l'un des côtés, redoublant un feu que sa position rend très meurtrier, cause un léger mouvement dans les premiers pelotons. Sentant à l'instant tout notre danger, je prends moi-même deux pelotons du centre, et leur faisant gravir le côté opposé du ravin, je les mets en bataille vis à vis de l'ennemi. La nature des terrains me permettait de lui rispoter par dessus la colonne qui tirait elle-

même de côté, et leur feu vif et bien dirigé replie bientôt l'ennemi. Ce moment fut décisif, et ma colonne put alors continuer sa marche. Arrêté dix minutes seulement, tout périssait, on était pris par les renforts qui arrivaient à l'ennemi de son camp de Limonest, l'action fut très meurtrière surtout pour les deux pelotons que je tirai du centre, j'éprouvais là un des moments les plus déchirants de ma vie, et mon âme se brise encore à son souvenir : cinq ou six jeunes gens dangereusement blessés, s'écriaient douloureusement : « Général, ne nous abandonnez-pas, nous sommes perdus, emmenez-nous, général, » Hélas ! je n'en avais pas la possibilité. Brave jeunesse ! recevez l'hommage que ma sensibilité paye à votre bravoure et à vos malheurs. Je me retrace sans cesse ce moment affreux, et mes larmes coulent et couleront longtemps à ces douloureux tableaux. J'avais perdu à ma première attaque M. Burtin de la Rivière, officier d'un grand mérite, qui avait commandé avec distinction la porte de Saint Clair, je le vis tomber à côté de moi......

Sous lui, les Lyonnais firent dans toutes ces différentes attaques beaucoup de prisonniers ; et malgré tout ce qu'il avait souffert, malgré le sort qui attendait (il n'en pouvait douter), tout ce qu'il avait laissé de cher dans Lyon, malgré que la mort eût été donné sur le champ aux prisonniers qu'on lui avait faits pendant le siège, tandis qu'il traitait avec douceur ceux qu'il faisait, il veillait lui-même à leur sûreté, les

défendant contre quelques individus justement irrités du traitement commis sur un père peut-être, sur un frère ; il traitait comme ses concitoyens les blessés dans cet hôpital qu'*Attila même* eût respecté, et qu'un Dubois de Crancé se vante d'avoir donné pour but à ses canonniers. Eh bien ! malgré tous les motifs que pouvait lui suggérer la vengeance, le Lyonnais toujours maître de lui laissa la vie à son ennemi, dont il se contenta de briser les armes.

Ma cavalerie et mes chasseurs, formant le corps de l'avant-garde, m'avaient rejoint dans le village de Saint-Rambert, après avoir essuyé dans leur marche un feu très vif. Mais j'étais inquiet de mon arrière-garde, je me portai en arrière de ma colonne, et je la vis qui débouchait, à quatre cents pas de moi et marchait en bon ordre. Je fus alarmé de cet intervalle, je ne pouvais cependant aller à elle, ni attendre, Je gagnai la tête de mon avant-garde qui attaquait les postes ennemis.

Les postes furent tous forcés. Cependant l'arrière-garde n'arrivait pas. Mes alarmes redoublèrent ; elles n'étaient qne trop fondées. M. Durour, un de mes aides de camp, qui me rejoignait près du village de Saint Cyr, m'apprit qu'elle avait été coupée à l'entrée de Saint Rambert, et que son retard avait été occasionné par l'explosion d'un caisson, auquel un obus avait mis le feu, en débouchant de la Claire. Voilà les seuls renseignements que j'ai eus sur ce corps. M. Durour avait lui-même couru les plus grands

dangers au village de Saint-Rambert ; il commandait la pièce d'artillerie qui suivait le corps du centre ; attaqué à l'entrée du village par un corps supérieur au sien, il ne s'était dispersé qu'après une vive résistance et fut forcé d'abandonner la pièce qu'il fit enclouer. Je présumais que ce corps était composé de différents postes qui j'avais déjà battus, et qui s'étaient ralliés près du village. Il avait probablement reçu des renforts du camp de Limonest, comme je l'avais craint, et il se trouva assez fort pour arrêter et couper mon arrière-garde.

Mon projet était de passer la Saône au-dessous de Trévcux, de gagner le département du Jura, et la montagne de Saint Claude qui touchait à la Suisse. Les chemins étroits de Saint Rambert et de Saint Cyr, retardaient ma marche, mais j'étais forcé de les prendre pour éviter le camp de Limonest. Le terrain que j'avais ensuite à traverser m'était avantageux, mais il fallait marcher rapidement et n'avoir rien à sa suite. La seule pièce de 4 que j'avais avec moi, et dont l'essieu finit par se rompre, retarda ma marche de deux heures de temps bien précieuses.

Après avoir traversé le village de Saint Cyr et une heure environ de marche, mes malheureux camarades se livrèrent à la joie, leur peu d'expérience les empêchait de voir que le danger était loin d'être passé, tous se félicitaient et plaignaient ceux qui étaient restés dans Lyon. Que mes réflexions étaient différentes et pénibles ! Mon arrière-garde coupée, mes

canons enlevés ou abandonnés; je prévis dès lors qu'il y avait bien peu de probabilité de nous sauver. Nous marchâmes environ près d'une lieue sans rien apercevoir, lorsque vers une heure il parut en arrière une tête de colonne. Tous se mirent aussitôt à crier que c'était l'arrière-garde, mais c'était l'ennemi. Des colonnes de cavalerie, d'infanterie, d'artillerie, débouchèrent : à cette vue, toute ma troupe jeta un cri : « gagnons les hauteurs. » Je voulus en vain la retenir et y maintenir l'ordre.

Arrivé sur la hauteur, je portais rapidement en avant la cavalerie et les chasseurs. Je formai l'infanterie, et la mis en bataille, adossée à un bois. Cependant l'ennemi avançait, tirant du canon, et ses tirailleurs approchaient, j'aperçus en même temps des colonnes d'infanterie et de cavalerie sur la rive gauche de la Saône, je vis dès ce moment l'impossibilité de passer cette rivière et de résister aux forces qui allaient nous attaquer. Je renonçai donc au projet de gagner la Suisse et me décidai à me retirer dans les montagnes du Forez et du Beaujolais, où nous aurions eu la possibilité de nous maintenir longtemps ou de nous diviser individuellement avec l'espoir de trouver des retraites sûres : je pris mes dispositions en conséquence.

La hauteur, où je me trouvais au moment d'être attaqué, est située entre les villages de Colonges et de Poleymieux. Un terrain coupé, difficile, planté de bois, me séparait de ce dernier village, et deux routes

y conduisaient, l'une très-mauvaise, très rapide, et propre seulement pour des piétons. Je m'y jetai donc aussitôt avec tout mon corps du centre uniquement composé d'infanterie ; j'envoie ordre à ma cavalerie et aux chasseurs de suivre par l'autre route. Elle était à voie de char, mais il fallait un grand détour pour la prendre.

Je marchais dans le meilleur ordre possible, mais je m'aperçus que quelques individus, espérant se sauver plus aisément en s'isolant, m'avaient déjà quitté dans le bois pendant ma marche. Arrivé au village, j'y fis une halte pour attendre ma cavalerie, j'avais de vives inquiétudes sur sa marche, elles n'étaient que trop justes. Attaquée, en cherchant à gagner le chemin de Poleymieux, elle fut battue, dispersée et obligée de se débander, je jugeai de l'évènement par son retard, et j'en eus la triste certitude, en sortant de Poleymieux. Je vis plusieurs malheureux des miens poursuivis, je leur fis inutilement signe de venir se rallier à moi, ainsi je me vis encore privé de ma cavalerie et de mes chasseurs.

Ma position devenant à chaque instant plus douloureuse et plus critique, j'avais pris un guide au village, et je lui ordonnai de me faire traverser la grande route de Lyon à Villefranche au-dessous d'Anse. Nous trouvâmes près du village de Chasselay une patrouille de hussards. Elle avait été envoyée dans ce canton pour lui faire prendre les armes, en peignant les Lyonnais comme brûlant, tuant tout sur

leur passage. Un de ces hussards fut tué, je laissai le village sur ma gauche, et après avoir traversé la grande route une demi-lieue plus loin au-dessous des Echets, je gagnai la plaine en dirigeant ma marche sur les montagnes les plus voisines.

Je m'avançais sur le village de Morancé, où le tocsin sonnait avec force. J'en étais encore à un quart de lieue lorsque je rencontre un honnête fermier, qui consentit à s'y rendre accompagné de l'un des miens. Il rassura les habitants, et le tocsin cessa. Je le suivis de près et profitai de ce calme. J'obtins du pain, du vin, qui furent généreusement payés, et après une heure de repos, je me remis en marche pour le village d'Alix, où j'arrivai à neuf heures du soir.

Nous étions tous harassés de fatigue, et tombant de sommeil. J'hésitais si je passerais la nuit dans ce village. Il offrait des ressources pour notre triste position, mais la crainte d'être surpris, et la difficulté de faire tenir sur leurs gardes des hommes fatigués me décident. Une marche rapide pouvait seule nous sauver. L'ennemi, que je supposais bien avoir poursuivi mon avant-garde et s'être ainsi éloigné de nous, pouvait à chaque instant revenir sur nos pas, et il m'aurait été impossible de gagner les montagnes. Je continuai donc ma marche, et j'arrivai vers les onze heures du soir dans les bois d'Alix. Il n'était plus possible de marcher sans avoir pris quelques heures de repos, et je dus malgré toutes mes craintes y faire halte.

L'histoire offre peu d'exemples d'une journée aussi frappante. Une ville superbe, la seconde de la France, une des premières du monde par son commerce et ses richesses, livrée à la merci d'un ennemi féroce et impitoyable, irrité par sa défense inouïe, et allant réaliser toutes les fureurs dont il l'avait menacée ; le faible reste de ses fidèles défenseurs cherchant son salut dans sa valeur, coupé, dispersé, arrêté et destiné à l'échafaud ; le peu que j'avais pu conserver auprès de moi, errant, incertain de pouvoir se sauver : telle était notre position dans les bords d'Alix, le 9 octobre à minuit, je n'essaierai pas de décrire ce que je souffrais personnellement, mon état ne se rend pas !

Après deux heures de repos je me mis en marche, en me dirigeant vers la petite ville du Bois-d'Oingt. Je devais nécessairement y passer en débouchant des bois d'Alix. Je rencontrai à la croisée d'un chemin un poste de quatre paysans. Je les interrogeai : ils me dirent qu'il y avait dans la ville un bataillon d'infanterie de ligne et du canon. M'étant aperçu que ce rapport intimidait, je leur demandai s'ils pourraient me faire éviter la ville en la tournant. Ils me le promirent, mais ces scélérats me firent marcher pendant une heure, et me conduisirent dans un bois sans chemins, m'alléguant pour excuse qu'ils s'étaient égarés et ne connaissant pas bien le pays j'étais obligé de m'en servir, et je les fis garder à vue. Une demi-heure avant le jour, j'envoyai deux personnes intelligentes avec des guides pour reconnaître les che-

mins et notre position, leur rapport ne fut pas satisfaisant. Nous étions entre les villages de Thizy et de Bagnols, et à une demi-lieue seulement du Bois d'Oingt.

Dès la pointe du jour du 10, le tocsin se fit entendre dans toutes les paroisses, et je pus juger par le bruit que j'entendais autour de moi qu'il allait se former de grands rassemblements. Plusieurs officiers me demandèrent la permission d'aller au village de Bagnols, où, d'après les promesses des guides, ils espèraient être bien reçus. Ma position était trop périlleuse, pour vouloir la faire partager forcément à qui que ce fût, et je la leur accordai volontiers. Je les vis revenir une demi-heure après très-satisfaits. La municipalité leur avait offert des passeports en leur apprenant qu'il y avait dans toutes les paroisses ordre de sonner le tocsin et de courir sur nous. Sur ce rapport, MM. de la Chapelle et de Chamberon désirèrent aussi aller au village ; je le leur permis avec plaisir, étant bien aise d'avoir d'eux un nouveau rapport, avant de me décider à sortir du bois, mais ne les voyant pas revenir au bout d'un certain temps, je pris la résolution d'en sortir. Il pouvait être environ dix heures.

Dès que ma troupe eut débouché, le tocsin redoubla de tous côtés, et je rencontrai un grand attroupement de paysans qui criaient, pour ne pas dire ils hurlaient, de mettre bas les armes et de se rendre. Il fut facile de les contenir, et de me faire conduire à Bagnols, malgré leurs efforts pour me faire rétro-

grader. Du bois au village il pouvait y avoir un fort quart de lieue. Pendant ce trajet, je fus accompagné par ces paysans, leur nombre augmentait à chaque moment. Il arrivait même des chefs de légions et des officiers en uniforme.

En entrant dans le village, je demandai mes officiers, MM. de la Chapelle et de Chamberon parurent, ils me dire qu'ils demeureraient volontairement ayant à faire avec de bons et honnêtes paysans ; je les assurai que je ne m'y opposais pas, mais que je me battrais jusqu'au dernier moment avec ceux qui voudraient me suivre. J'appris que, dans la nuit, deux Lyonnais avaient été arrêtés et mis en prison, je les réclamai ; l'on faisait attendre, je menaçai, ils arrivèrent ; l'un d'eux était M. Smith, lieutenant-colonel, bon officier d'artillerie, l'autre était un aide de camp de M. Burtin. Je restai à Bagnols une heure au plus, et je fis donner à mes braves camarades du pain et du vin. Pendant ce temps, l'attroupement se fortifiait autour de nous, on me donnait avis de partir, que nous allions être attaqués, je demandai un guide et pris le chemin d'Amplepuis.

Je ne puis me refuser au plaisir de me rappeler la confiance et l'attachement que les Lyonnais m'ont constamment témoignés, et sans parler de leur constance héroïque à supporter sans se plaindre tous les dangers et tous les travaux, avec quelle indignation et quelle unanimité n'avaient-ils pas rejeté plusieurs fois les offres que Dubois Crancé leur faisait d'une

capitulation, aux conditions de lui livrer ma tête et celle des principaux chefs? J'éprouvai plus que jamais le bonheur d'être leur ami, et c'est à ce sentiment que je dois sans aucun doute mon existence; tous m'engagèrent à changer de nom, ils me donnèrent celui de capitaine Antoine, et il fut convenu qu'on dirait que j'avais été tué.

Je n'avais pas fait un quart de lieue après Bagnols, que je vis un grand rassemblement de garde nationale, de femmes, d'enfants. qui débouchèrent en jetant des cris affreux. Les gardes nationales coururent aussitôt à la rivière de Chany, pour m'y couper le chemin d'Amplepuis, et se cachèrent derrière des haies et des arbres, pour faire feu sans courir de risques. Je marchai serré, autant qu'il me fut possible, n'osant séparer ma troupe, craignant que de faibles détachements ne fussent enveloppés. D'ailleurs ils auraient tiraillé, retardé ma marche, et nous ne pouvions nous sauver qu'en gagnant du chemin. Le tocsin sonnait de tous côtés; je ne voyais partout que de nombreux rassemblements, et je crus devoir quitter le chemin d'Amplepuis. Je dirigeai aussitôt ma marche sur les bois de Saint Romain, en évitant les chemins et les villages, j'espérais gagner de là les montagnes de l'Auvergne et du Velay. Cependant nous étions vigoureusement pressés et des tirailleurs commençaient à nous tuer des hommes. Le feu se dirigeait sur M. Restier et sur moi, nous étions très bien montés et plus en évidence; aussi l'essuyâmes-nous

jusqu'au bois de Saint Romain, M. Restier ne fut pas touché, je reçus deux balles, l'une dans mon chapeau l'autre dans mes habits. Je marchai souvent sur deux colonnes et quelquefois en bataille pour arrêter l'ennemi, allant à vol d'oiseau, autant que le terrain le pouvait permettre.

Forcé de passer près du village de Saint Vérand, le tocsin redoubla à mon approche. Un rassemblement fit feu sur mes deux colonnes, qui me demandèrent aussitôt à marcher sur le village ; je m'y opposai, j'aurais sûrement réussi à disperser ce rassemblement, mais cela ne pouvait nous sauver ; je craignais que le moindre retard ne donnât aux troupes parties de Lyon le temps de nous investir, et je continuai ma marche en cherchant à traverser la grande route de Lyon à Roanne et à éviter Tarare. Nous étions toujours harcelés, je perdais des hommes et quelques-uns restaient aussi dans les bois que je cotoyais espérant s'y cacher et s'y sauver.

Le tocsin nous suivait partout, les rassemblements s'augmentaient à chaque instant ; nous étions fusillés, on tirait sur nous avec un acharnement, une animosité tels, qu'on aurait pu croire qu'on chassait des bêtes féroces, et certes nous étions bien loin de justifier l'idée que l'on avait de nous ; car je puis jurer sur mon honneur que depuis Lyon jusqu'à Saint Romain, et quoique exténués de fatigue et de faim, pas un de mes camarades, non pas un, ne s'est permis de prendre un raisin, un seul fruit ; il est

tombé plusieurs paysans entre nos mains, aucun n'a été maltraité, ni blessé, mais ces malheureux étaient si fortement prévenus, qu'aucune conduite ne pouvait les faire revenir. Si je l'avais voulu, j'aurais fait beaucoup de mal ; je me félicite de ma conduite, et les hommes de bien me jugeront un jour ; les scélérats qui ont tant calomnié les estimables Lyonnais n'ont pu se rendre leurs imitateurs.

Toujours poursuivi et perdant des hommes par ce feu de l'ennemi et la fatigue, j'arrivai à la grande route à une demi-lieue de Pontcharra. Il était trois heures, je voyais devant moi à une demi-lieue environ les bois de Saint Romain, et je me fécilitais de pouvoir les gagner pour y prendre un repos nécessaire ; je ne pouvais pas voir encore les nombreux rassemblements qui se formaient dans cette partie, je ne m'aperçus de ceux déjà formés sur la Croisette et du côté d'Avoge, qu'après avoir traversé la rivière de Tarare. A quatre ou cinq pas de cette rivière, je fis halte, car il n'était plus possible de marcher sans quelques heures de repos, je choisis un plateau, où je formai ma petite troupe à mesure qu'elle arrivait. Telle était la fatigue de tous qu'ils se jetaient par terre sans pouvoir se tenir debout.

J'avais aperçu à mon arrivée sur le plateau un corps de cavalerie d'environ cent hommes, tant dragons que hussards, qui vint se former en bataille à 400 pas en avant de nous, je vis sur ma droite des drapeaux, et un corps que j'estimai à 3 ou 4,000 hommes ;

il pouvait y en avoir le même nombre sur ma gauche au-dessus d'Avoge ; et au-dessous, toujours sur ma gauche, étaient des rassemblements nombreux. J'aperçus enfin des pelotons jusque sur les hauteurs au-dessus des bois de Saint Romain. J'ai appris depuis que tous les villages à cinq où six lieues avaient été requis et forcés de prendre les armes. Quelle position ! j'avais pour résister à ces forces cent hommes au plus, exténués de fatigue, de faim, de soif, de chaleur, accablés, découragés, étendus par terre, et ne donnant à mes sollicitations qu'une attention proportionnée au peu de forces qui leur restaient.

Si nous eussions été attaqués dans ce moment, nous périssions tous, et je ne le dissimulai pas à mes malheureux amis. Je les priai, je les menaçai tour à tour sans succès, je leur promis qu'en exécutant strictement mes ordres, je les conduirais au bois qui était à un fort quart de lieue de nous ; j'ajoutai que plutôt que de me laisser prendre vivant, je saurais périr à leurs yeux. Je parvins enfin à les décider et je les formai en bataille ; hélas ! ce n'était pas le courage qui leur manquait, mais les forces ! J'avais eu le temps d'examiner les différents rassemblements et leurs mouvements. Le petit village d'Ancy était sur ma gauche. Il était même abandonné des enfants et des femmes, j'y dirigeai ma marche, et je le traversai sans obstacle.

Après avoir reconnu le terrain de ce village au bois, je me décidai à longer des haies et des chemins

difficiles, qui me promettaient une défense plus facile contre la cavalerie, que je jugeai bien devoir chercher à me couper le chemin du bois. Je n'eus pas fait deux ou trois cents pas que je la rencontrai ; elle était en bataille dans une petite plaine, que je devais traverser pour arriver au bois, je n'hésitai pas de la charger.

Je forme à l'instant ma troupe en bataille et je marche sur la cavalerie. Ce mouvement l'étonne. Elle tire quelques coups de carabine, je défends d'y répondre, j'avance toujours, elle se rompt, elle se disperse, j'arrive au bois. Ainsi le Lyonnais couronna par l'action la plus intrépide la gloire dont il s'était déjà couvert pendant tout le siège ; ainsi tant qu'il conserva un reste de forces, il sut en imposer à son ennemi. Mais ce dernier effort les avait entièrement épuisés, et je touche au moment le plus affreux de ma vie. Arrivé au bois, je voulus faire halte, je m'étais arrêté derrière un ravin d'où je pouvais me défendre et gagner du temps pour prendre du repos. Mais mes compagnons ne voyaient de salut que sur ces hauteurs et voulaient les gagner. Il fallut céder à leur désir. Je quittai cependant le poste à regret et j'en eus d'autant plus que cette précipitation me fit perdre beaucoup d'hommes, qui, tombant de lassitude se brûlèrent la cervelle, pour ne pas tomber au pouvoir d'un ennemi féroce qui leur aurait fait subir mille morts. Je me trouvai bientôt à cent pas d'un terrain sans bois. M. Restier forma quelques hommes

pour charger, mais nous y arrivâmes sans obstacle, et je m'y arrêtai pour donner à tout le monde le temps de me rejoindre. Que pouvais-je espérer de faire, et comment opérer avec 80 hommes ? Car tout ce qui me restait exténué, accablé, ne pouvait plus faire un pas. Que pouvais-je contre les forces qui nous entouraient ? Je ne dois pas exagérer en portant au delà de 20,000 hommes les différents rassemblements qui nous entouraient de plus en plus. Ils n'osaient cependant pas attaquer de vive force les Lyonnais, qui leur en imposaient jusque dans l'état où ils étaient; car tous ceux qui pouvaient se tenir debout, se tenaient formés par petits postes, tiraient sur l'ennemi, et l'arrêtaient ainsi par l'idée qu'ils avaient su lui donner de leur courage. Des hussards débouchèrent dans le bas du bois, j'empêchai de faire feu sur eux, Ils étaient avec des paysans, qui nous criaient: « rendez-vous, il ne vous sera pas fait de mal. » M. Restier parla à l'un d'eux, qu'il vit sans armes, lui promit 24 francs, s'il voulait lui apporter une cruche de vin, le paysan y consentit. Tout était perdu, je n'en pouvais douter, j'éprouvai cependant un moment de jouissance dans cette terrible position ; cette jouissance, il est vrai, déchira plus douloureusement mon âme que la plus affreuse souffrance, mais je recevais la dernière preuve de l'amour des Lyonnais. M. Restier, M. Smith, plusieurs autres, m'engagèrent, me supplièrent de me séparer d'eux, ils ajoutent pour me décider, qu'ils ne peuvent capi-

tuler si je suis avec eux, je ne puis résister à de telles instances, le jeune Audrás surtout, cet excellent jeune homme, me priait les larmes aux yeux, me serrait les mains, m'offrait tout ce qu'il avait; j'ai peu vu autant de candeur, de valeur et de sensibilité réunies. J'allais encore placer quelques postes, quand M. Smith, venant à moi, me dit : « Il n'y a pas un moment à perdre. » Je dois la vie à cet avis; je me décidai enfin, et je me jetai dans les bois à quinze pas au plus de mes postes. Je vis bientôt revenir M. Smith, il me dit, qu'il y avait encore quelque espoir de capituler, et je lui fis promettre de venir me joindre avec MM. Restier et Audras ; il me laissa son manteau et sa petite provision de chocolat.

Un quart d'heure après, j'appris que sous prétexte de fraterniser, moyen odieux, toujours employé par ces scélérats, et afin de faciliter leur approchement, des hussards escortaient la cruche de vin demandée par M. Restier. D'autres hussards et des dragons s'en emparèrent, en même temps les gardes nationales s'avancèrent de tous côtés; à la fin ils étaient au milieu des Lyonnais, incapables de soupçonner une si lâche perfidie. Ils parlementaient avec eux et se fiairent aux promesses faites par ces paysans, lorsque tout à coup ces dragons et hussards s'écrient : tue, tue, tue, les chargent, les assassinent ; j'entends le cliquetis déchirant des armes de quelques-uns qui se défendaient encore; j'entends une voix appeler : capitaine Antoine, un mouvement irrésistible me fait lever ; je cours à

mes malheureux amis, lorsqu'un paysan tombe sur moi, m'appuie son fusil sur la poitrine ; j'écarte rapidement son arme, je lui présente un pistolet, je le menace s'il appelle, s'il crie, s'il ne me quitte pas, il hésite, je fais un mouvement de tirer, il se sauve.

Mais déjà c'en était fait des malheureux Lyonnais, ils avaient succombé, je ne pouvais plus les secourir. Je m'enfonce aussitôt dans le bois, laissant mon manteau, mon épée, et tout ce que m'avait laissé M. Smith, j'arrive dans un fond, je marche sur mes mains pour le passer, deux hommes me crient : « Général, on vous voit, » je leur fais signe de ne pas crier, je gravis la hauteur, marchant toujours sur mes mains, et je me trouve dans un jeune taillis fort épais. J'avais vu le bois entouré, je craignais de tomber dans quelque peloton de paysans, ou d'être aperçu en continuant à marcher, je me décidai à continuer à marcher dans ce taillis. Il était à trois cents pas du dernier combat. Je n'entendais plus que ces cris : « Rendez vous, Lyonnais, rendez vous, muscadins ; » quelques coups de fusil, et les plaintes déchirantes des malheureux qui étaient dépouillés, mutilés.

Il était cinq heures et demie, les paysans se répandirent dans le bois, il en passa deux à côté de moi, ils ne m'aperçurent pas. La nuit vint et me fit espérer, que contents d'avoir pillé, emmené leurs victimes, ils se retireraient enfin. Je résolus de passer la nuit dans le taillis et de n'en sortir qu'à la pointe du jour, pour reconnaître le pays et sortir du bois.

Ainsi je me trouvai seul livré à mes réflexions ; il était à peu près deux heures de nuit, que j'aperçus deux hommes venir à moi, je les reconnus bientôt : ils étaient des miens, ils avaient su s'échapper, ils m'avaient vu, ils cherchaient à me trouver, l'un d'eux connaissait le pays.

Comment n'aurais-je pas reconnu l'effet de la divine Providence ! je le sentis dans mon âme, je rendis grâce à la main qui daignait me protéger, et je m'abandonnai avec confiance à ses heureux soins. Peut-être, me dis-je à moi-même, me réserve-t-elle pour être l'instrument de ses desseins, lorsque confondant enfin le crime et ses fauteurs, elle fera rentrer dans sa grâce la France assez punie.

Je dois couvrir du secret le plus profond tout ce qui est relatif à ma longue marche, à ma direction sur différents points, et aux personnes vertueuses qui m'ont secouru. Les nommer, donner seulement des indices, ce serait appeler sur leurs têtes la vengeance des monstres qui punissent la vertu et n'honorent que le crime. Cette considération m'a souvent arrêté dans le cours de ce récit. Que de Lyonnais dont je vous aurais fait connaître les noms et les traits héroïques ! Je n'ai hasardé que ceux des citoyens que je crois avoir péri.

Pendant neuf jours entiers, je courus à chaque instant le danger d'être pris avec mes deux camarades. Couchés pendant le jour dans les bois, nous n'osions marcher que la nuit, allant presque au hasard et

évitant les chemins et les maisons. Nous avons souvent entendu passer près de nous de ces féroces paysans qui allaient à la chasse des Lyonnais. Souvent nous avons entendu les cris de ceux qu'ils découvraient, et le bruit du coup qui les assassinait.

Nous souffrîmes encore l'horreur de la faim et de la soif ; réduits au sort de ces animaux redoutés, qui, affamés, vont chercher leur proie dans l'épaisseur des ténèbres, nous fûmes obligés d'errer pendant la nuit pour découvrir des aliments malsains. Une nuit entre autres, nous tombâmes dans un champ de navets et en fîmes un avide repas. Réduits ensuite à chercher une source, un ruisseau, nous n'en trouvions pas toujours pour apaiser notre soif. Enfin, après neuf jours passés dans ces angoisses, j'ai pu trouver un asile et me reposer sous un toit hospitalier.

Le peuple français est bon, j'en suis convaincu ; son erreur est le fruit de sa candeur, de sa bonne foi, c'est le crime de ses tyrans.

Voilà le récit que vous m'avez demandé, mon ami. Je puis avoir fait des oublis ; je ne puis pas savoir tout ; je suis isolé, je n'ai rien appris ; mais tout ce que je vous ai dit est vrai ; il me reste peut-être encore des témoins ; tous les Lyonnais qui m'auront suivi n'auront peut-être pas péri sous le fer des assassins. Un bien vif intérêt me reste encore dans le moment où nous sommes. Je plains le sort des malheureux habitants de cette ville pour laquelle je sacrifierais encore ma vie. Ce triste souvenir me poursuivra partout ; j'ai perdu mes amis, mes parents ; je

manquerais des choses les plus nécessaires à la vie, si je n'avais trouvé des âmes sensibles et généreuses, je croyais périr un des premiers ; j'avais prêté à mes amis ; j'avais donné le reste à mon vertueux domestique ; hélas ! il a été pris, les monstres l'ont fait fusiller ; son crime était de m'avoir été fidèle, d'être resté à mon service.

Adieu, mon ami, soyez prudent, songez bien que ce manuscrit nous perdrait infailliblement, s'il tombait dans les mains de nos ennemis. Je pourrai vous envoyer bientôt l'*Histoire du siège de Lyon*, mais ce sera pour vous seul. Je voudrais faire connaître les Lyonnais à tout l'univers ! je ne le puis que sous le règne de l'ordre et de la justice. Ce temps reviendra-t-il ?

Parmi les fugitifs, dans les environs des communes de Saint-Didier et de Saint-Cyr au Mont-d'Or, le fils d'un des propriétaires, commis drapier à Lyon, qui avait été chasseur à cheval de Précy, cherchait un abri dans la propriété de son père. Ce dernier qui avait entendu l'appel des généraux républicains pour poursuivre les débris de la colonne, s'était embusqué derrière le mur de son clos. Il voit ce malheureux chasseur qui cherche un refuge ; il l'ajuste, l'atteint, le renverse à mort. Aussitôt il accourt pour reconnaître sa proie ; mais quelle fut sa surprise ! celui qu'il venait de tuer était son fils.

Mémoires d'un Lyonnais de la fin du XVIIIe *siècle. Précis de la vie de l'auteur par R. C.* (*Ricard Charbonnel*). *Lyon Imp. Isidore Deleuze*, 1838, *in-12*, *p.* 173.

Enfin dans un article que renferme le t. VIII de la *Revue du Lyonnais*, M. Dussieux cherche à établir que la sortie ne fut effectuée que pour favoriser la fuite du général Précy et des autres chefs royalistes purs, le reste des Lyonnais étant Girondins. Il est bon de remarquer toutefois que depuis les journées du 31 mai et du 2 juin, les Girondins étaient vaincus, et n'avaient pas à attendre de leurs adversaires, les Montagnards, un sort meilleur que les royalistes purs. Voici quoiqu'il en soit de l'assertion ci-dessus, le passage de cette réfutation relatif à la sortie :

« Favorisé par un brouillard épais, Précy quitte la Claire. Ses cavaliers prennent les devants le long de la Saône avec bon nombre de femmes en croupe. L'infanterie et l'artillerie passèrent par le plan de Vaise, arrivèrent au ruisseau de Rochecardon, et prirent la route de Saint-Cyr par la montée Rambaud, non sans essuyer le feu des républicains établis de l'autre côté de la Saône. La montée se trouva si rapide, qu'on abandonna l'artillerie et les caissons. Arrivée au haut de cette montée, elle fit halte et attendit l'arrivée de l'arrière-garde, commandée par le général de Virieu. Mais au Plan de Vaise, cette arrière-garde avait été cernée et le général tué, et les républicains arrivèrent par la montée de la Dargoire et établirent une batterie dans les clos Jacquet et Poncet, firent un feu bien nourri sur les Lyonnais qui se dispersèrent, et gagnèrent à travers champs Collonge et Saint-Rambert, pendant que Précy avec

environ 300 fantassins et artilleurs, gagna par le chemin de Galatin le ruisseau de l'Arche, le long duquel il s'achemina sur Saint-Didier ; arrivée à ce village, la colonne y prit quelque nourriture. Après être sorti de Saint-Didier, Précy évite les endroits fréquentés, traverse les bois et les champs, et jusqu'à Saint-Romain de Popey, ne rencontre qu'une seule patrouille de hussards républicains, qui tua le caporal qui vint la reconnaître. Mais en revanche, il était constamment harcelé par les paysans, avides des dépouilles des Muscadins, et ainsi que le dit le récit d'un *Pauvre Diable*, il ne passa ni à Poleymieux, ni à la Barollière, ni aux Presles, ni à la colonne des Ardelets. Enfin on marchait depuis deux jours ; le 11 octobre, Précy atteignit la route de Paris par le Bourbonnais, près les Arnas. Immédiatement après l'avoir traversée, on aperçut deux escadrons du 9me dragons, en bataille. Précy fit aussitôt faire à sa troupe un à gauche pour éviter l'ennemi. Les Muscadins, arrivés au pied de la montagne de Saint Romain de Popey, se débarrassèrent de leurs sacs et de tous leurs bagages. Ils furent harcelés et fusillés par les paysans, et beaucoup de ces jeunes gens harassés de fatigue et de faim s'arrêtèrent ; ils furent impitoyablement massacrés et dépouillés ; soixante à peine gravirent le sommet de la montagne.... Tandis qu'ils se reposaient, une escouade de hussards de Berchiny, commandée par un officier arriva, et se mit à crier : « Vivent les Lyonnais. » Ceux-ci répondirent par le cri de : « Vivent les hussards. » En entendant

ces cris, Précy descend de son cheval, le remet aux mains d'un nommé Legrand, fils d'un pelletier de la rue Mercière et s'abouche avec son aide de camp Récy. Une discussion assez vive s'engage entre eux au sujet de la rencontre des hussards, Précy le quitte en lui disant de faire ce qu'il croirait convenable, puis au milieu de l'agitation, il disparaît avec un nommé Madinier, celui du 29 mai. L'officier, sans doute pour reconnaître la position et le nombre des ennemis, détacha quatre ou cinq hommes qui arrivèrent auprès des muscadins, et leur témoignèrent le désir de ne plus se battre. Récy s'avança auprès d'eux, tira son portefeuille, en sortit des assignats, et pria les hussards de vouloir bien aller chercher quelques provisions pour ses camarades, ce que les hussards promirent. Peu de minutes après, l'officier de hussards arrive à son tour demande aux Lyonnais quel est leur chef, Récy se présente, et leur dit : « C'est moi. » L'officier, républicain met alors pied à terre sans mot dire, saute sur Récy et le prend à bras le corps, en criant : « A moi, hussards ! » Ce fut le signal du combat. Récy parvint à dégager un pistolet de sa ceinture et tua son antagoniste, mais au bruit des coups de feu, des soldats, des dragons, des paysans, accoururent de toutes parts et après une mêlée horrible, les Lyonnais cédant au nombre furent faits prisonniers et dirigés sur Lyon où on les fusilla. »

L'auteur de l'article qui dit écrire ce récit sous la dictée de M. Dupré qui accompagna Précy jusqu'au

dernier moment, termine ainsi : « Madinier assure que lui et Précy s'étaient cachés sous des tas de fagots, où ils étaient restés pendant qu'on tuait ou prenait les muscadins, et que, dans la nuit, ils s'étaient dirigés du côté de Tarare, où Précy resta quelque temps. Là, le général royaliste orna son chapeau des couleurs nationales, et se donnant pour un représentant du peuple à la poursuite de Précy, il gagna la Suisse, où il apprit la mort des jeunes gens qu'il avait abandonnés. »

Le général Doppet de son côté, a raconté dans ses Mémoires l'issue du siège de Lyon et la sortie de ses défenseurs.

« Il n'y eut plus de grands combats depuis la journée du 29. Cernée depuis longtemps, la ville de Lyon manquait de vivres, et tout annonçait qu'elle ne devait pas faire de longue résistance. Cependant le Comité de Salut Public se plaignait chaque jour par des dépêches répétées que l'on mettait de la lenteur dans la réduction de la ville de Lyon. Quelques-uns des représentants du peuple qui étaient alors à cette armée (car il y avait huit commissaires de la Convention), me pressaient chaque jour d'entrer à Lyon, et ce qui n'était pas moins pressant que tout cela, c'est que la République avait besoin, pour reprendre Toulon, des forces qui étaient campées autour de Lyon.

Tous ces stimulants étaient sans doute assez actifs pour ne rien me faire négliger de tout ce qui pouvait tendre à terminer ce siège. Je craignais pourtant que dans une attaque, il ne sortît une colonne de rebelles,

pour aller former une Vendée dans quelques départements. J'envoyai un adjudant général dans le département de l'Ain pour y faire garder les gorges de Saint Rambert et de Pierre Châtel. Le général Lajolais se gardait dans le département de l'Isère ; un autre officier-général fut envoyé par moi et pour le même objet dans le département du Mont-Blanc. Enfin pressé par des ordres supérieurs de terminer l'affaire de Lyon, je me décidai, le 8 octobre, d'en faire l'attaque décisive. Je me rendis à diverses colonnes pour faire part aux généraux du plan d'attaque. Elle devait avoir lieu entre onze heures et minuit ; ce même jour, 8 octobre, les représentants envoyèrent sur le soir un trompette et un officier à l'ennemi pour le sommer de rendre les armes, je venais de donner des ordres à la colonne d'Oullins, lorsqu'en rentrant chez les représentants de Sainte-Foy j'y trouvai plusieurs commissaires, envoyés apparemment de Lyon pour répondre à la sommation. Dans le même moment, quelqu'un m'annonça qu'il avait des renseignements très probables sur une sortie que projetaient de faire les rebelles cette nuit même. L'envoi des commissaires lyonnais ne fit que confirmer ce rapport, parce que ne leur entendant proposer que des moyens insignifiants d'accommodement, j'entrevis qu'ils n'avaient été envoyés au quartier général que pour nous occuper pendant que s'effectuerait la sortie. J'envoyai de suite d'autres ordres aux colonnes qui devaient attaquer, en défendant une attaque générale. J'ordonnai partout

une exacte surveillance et une bonne défensive; j'augmentais même les forces du côté par lequel on m'avait à peu près indiqué qu'on devait fuir. Cependant l'ardeur d'un de nos postes commença l'attaque du côté de Saint-Just, un peu plus tôt que je l'avais désigné, une redoute ennemie fut emportée, et Lyon fut ouvert dans la nuit du 8 au 9 octobre. »

Le général ajoute un peu plus loin, page 167, au sujet de la prise de Lyon et des accusations dont il fut l'objet à cette occasion les réflexions suivantes :

« Ce que la guerre de Lyon a de bien bizarre pour moi, c'est qu'elle a fait plus d'une fois porter contre moi des accusations bien différentes. Un parti a dit que j'étais féroce d'avoir combattu les Lyonnais, et un autre parti m'a accusé d'aristocratie et de modérantisme pour avoir laissé échapper quelques rebelles. La dernière de ces accusations me fut faite même à la Convention Nationale lorsqu'on y annonça la prise de Lyon..... » Plus loin Doppet ajoute : « Suis-je coupable d'avoir combattu contre Lyon ? Si cela pouvait être, je partagerais ce crime avec les autorités qui l'ordonnèrent, avec tous les généraux qui ont commandé l'armée des Alpes ou celle de Lyon pendant les cinquante ou soixante jours de siège avant mon arrivée. Mais sans chercher des complices, je me borne à répondre que le poste d'un militaire est là où le place le Gouvernement. Je dirai qu'il doit obéir et se battre sans craindre la calomnie, ni la mort. Sans doute les guerres de l'intérieur sont affligeantes. Mais

s'il en coûtait à un républicain de combattre des hommes séduits ou égarés, il était aussi de son devoir de combattre ce royalisme qui les avait trompés. Je me lave de l'accusation de férocité par ma conduite dans Lyon. Passons à l'autre délit qu'on m'a imputé et voyons si les patriotes doivent me juger aussi inconséquemment que les royalistes.

« Les rapports que je fis imprimer dans ce temps prouvèrent à la Convention Nationale et au Ministre de la guerre que je n'avais rien négligé pour arrêter les rebelles dans leur fuite. Les colonnes militaires que j'avais chargées de les surveiller et de les poursuivre furent à même de voir que je ne trahissais pas mes devoirs, et les combats qui eurent lieu autour de Lyon dans la matinée du 9 octobre, toute la journée et le lendemain, sont des témoignages de ma conduite. Si l'on ne voulait pas se rapporter à tous ces témoignages, on en trouverait un bien plus fort dans la haine que que me portent tous les ennemis de la liberté.....

« Quoi que la méchanceté se soit étudiée à dire sur mon compte, au sujet de la manière dont fut prise la ville de Lyon, il suffit à ma conscience de savoir que je n'ai rien à me reprocher. Je dirai à une portion de mes accusateurs : l'or de la rapine ne m'a jamais fait marcher, et je dirai à l'autre : l'or de la perfidie ne m'a jamais fait dévier. Je sais que chez les uns les vertus républicaines sont mon arrêt de mort, mais je suis en droit d'exiger l'estime des autres, et je la mérite. »

La ville de Saint-Etienne prit une part active à la résistance que les Lyonnais opposèrent aux Montagnards en se rangeant du côté des Girondins, mais ce mouvement fut républicain, comme à Lyon, et si les royalistes s'y glissèrent, comme dans cette ville, ce fut à l'insu des populations.

Nous empruntons le récit de cette coopération à la notice sur Saint-Etienne, insérée par M. Isidore Hedde dans la *Revue du Lyonnais*, tome XII :

« Lyon s'était déclaré ouvertement contre la Convention, et dès le 17 juin, une députation de quatre commissaires fut envoyée par les sections réunies à Saint-Etienne afin de remercier ses habitants de la sympathie qu'ils avaient témoignée pour la cause lyonnaise et de les disposer de plus en plus en faveur du fédéralisme.

« L'administration départementale qui avait proclamé pour principe : *République une et indivisible, Résistance à l'oppression, Représentation nationale une et entière,* craignant quelque soulèvement des Jacobins et des désordres, se détermina à occuper Saint-Etienne, à cause de sa manufacture d'armes, ainsi que le Forez pour l'approvisionnement en cas de siège.

« Le 12 juillet, douze cents hommes de bonne volonté partaient de Lyon pour Saint-Etienne, précédés de quatre pièces de campagne, pendant qu'une autre brigade de huit cents hommes se rendait à Montbrison par Duerne. Les deux députés girondins Biroteau et Chasset sont à la tête de la première colonne qui entre

à Rive-de-Gier sans obstacle, quoiqu'il y eût d'abord quelque opposition de la part du district de Saint-Etienne, qui ne sympathisait pas avec la cause lyonnaise, mais qui fut aplanie par des explications données par les Lyonnais, qui assurèrent ne venir que pour assurer la paix, le règne des lois, le respect aux personnes et aux propriétés, et en cas d'agression rendaient responsables du sang qui serait versé, ceux entre les mains de qui était l'autorité. La colonne révolutionnaire éprouva quelques résistance d'un poste de garde nationale à la porte de Saint-Chamond, mais elle fut bientôt vaincue, et les Lyonnais furent reçus avec joie et reconnaissance par les principales familles du pays, qui se réjouirent de la fermeture du club.

« Le 12 juillet, les Lyonnais se dirigèrent sur Saint-Etienne, où ils furent très bien reçus par la garde nationale et par l'autorité municipale présidée par le maire Praire-Royer. Les Lyonnais offrirent à ce magistrat une couronne en témoignage de son courage civique.

« La nomination du général Précy, royaliste connu, avait inspiré de justes craintes aux patriotes de Saint-Etienne. M. Praire-Royer pour les dissiper convoqua une assemblée, où les principaux chefs de l'expédition lyonnaise furent invités à venir rendre compte de leur mission. Tous dans leur discussion s'empressèrent de donner les explications convenables. Camille Jordan, alors âgé de vingt-un ans, fut l'orateur qui se fit le plus

remarquer. Il repoussa l'accusation de royalisme intentée aux Lyonnais qui n'avaient pris les armes que pour la défense de la liberté, et dit qu'à l'égard du général Précy le choix des Lyonnais n'avait été déterminé que par les talents et l'expérience généralement connus de ce militaire.

« Cette conférence produisit un excellent effet, et les patriotes furent rassurés. Les commissions du département et du gouvernement s'entendirent pour la fabrication des armes qu'ils se partagèrent. Le bruit s'était répandu que Lyon avait accepté la constitution de 93, et tous ceux qui étaient intéressés au bon ordre étaient disposés à adopter un point quelconque de ralliement. Les trois principales villes du Lyonnais se prononcèrent donc formellement pour la cause des Lyonnais. Quelques volontaires se rendirent à Lyon pour contribuer au service de la garde nationale. Saint-Etienne fournit 110 hommes, Montbrison 50 et Saint-Chamond 15.

« Le calme qui avait régné fut de courte durée ; à l'époque du 10 août, un soulèvement eut lieu à Saint-Etienne ; des enfants déguenillés parcouraient les rues ; on apprit d'un autre côté qu'un rassemblement de paysans avait eu lieu autour de Saint-Chamond, mais il fut bientôt dissipé par les Montbrisonnais, ayant à leur tête l'adjudant général Servan.

« Lyon était déjà cerné, du côté du midi, des troupes détachées du corps du général Valette occupèrent Rive-de-Gier, Servan s'y présenta aussitôt, à la tête

de 100 fantassins, de deux pièces de canon et de quelques cavaliers de la garde nationale de Saint-Etienne; mais en arrivant près de Rive-de-Gier, il tomba dans une embuscade de dragons de Lorraine. Le combat ne fut pas long, le tocsin sonnait de toutes parts, la fusillade partait de toutes les directions. Les Lyonnais se réfugièrent dans la grange des Grandes-Flaches. Le vieux sergent La Ferté, chef des canonniers, était tombé sur sa pièce, le commandant Servan et la plupart des Lyonnais étaient hors de combat, les munitions étaient épuisées : il fallut se rendre, mais les Lyonnais furent presque tous massacrés.

« A la nouvelle de cet échec la consternation fut grande à Saint-Etienne. Les Lyonnais se disposèrent à évacuer la ville. Dès le 28 août au matin, des groupes menaçants se formèrent; la montagne Sainte-Barbe se couvrait d'ouvriers armés ; le tocsin se faisait déjà entendre, plusieurs coups de feu furent tirés, et des Lyonnais atteints, des barricades se formèrent pour couper la retraite. Tout annonçait une catastrophe imminente, le maire Praire-Royer fit un dernier appel à la garde nationale qui cette fois fut sourde à sa voix. Il se démit alors de ses fonctions : son autorité était méconnue.

« Les Lyonnais allaient être cernés; leur chef, Rimbert homme de résolution et d'énergie eut bientôt fait balayer l'éminence qui domine la ville et taire le tocsin de la chapelle Sainte-Barbe. Il se met à la tête de ses chasseurs du Vivarais et simule une pointe par

la rue des Fossés, mais faisant prendre au gros de sa troupe, qui se composait d'environ 500 hommes, la rue du Grand-Moulin, il parvint sans aucune perte à la grande route de Montbrison. La fusillade s'établit alors avec des ouvriers postés dans le quartier de la Pareille et des Capucins, mais les Lyonnais une fois en rase campagne furent bientôt hors de danger. Leur artillerie fit cesser le feu des assaillants et protégea leur retraite. Avec eux se retirèrent quelques uns de leurs principaux partisans, et parmi eux, le maire Praire-Royer.

« Après le départ des Lyonnais, la ville se trouva dans une situation extrêmement critique. On parlait d'incendier les maisons des fugitifs, mais les bons citoyens parvinrent à calmer le peuple. Le district reprit alors son influence.

« Le lendemain, 20 août, un corps de plus de 3000 hommes, infanterie, artillerie et cavalerie firent leur entrée à Saint-Étienne, ils la signalèrent par une décharge générale de leurs armes au milieu de la grande place, ce qui remplit la ville d'épouvante.

« Cette troupe se renforça de deux pièces de canon qu'elle reçut de la ville du Puy, et se mit en mesure de poursuivre les Lyonnais, qui avaient bien été accueillis à Montbrison, mais qui n'y étaient pas sans inquiétude. En effet des détachements partirent simultanément de Saint-Etienne et de Roanne. Dans cette dernière ville Dorfeuille, agent de Dubois-Crancé, avait monté l'esprit des paysans contre les Lyonnais, en leur faisant

croire que ceux-ci étaient venus pour rétablir les dîmes et les censiers.

« Le 3 septembre, un rassemblement considérable d'Auvergnats, avant-coureurs du représentant Couthon et de paysans de la plaine qu'on avait ameutés, se retrancha sur la hauteur de Salvizinet, près de Feurs. L'artillerie et les manœuvres bien dirigées des Lyonnais la mirent bientôt en déroute. Ce fut le dernier coup d'éclat de la brigade expéditionnaire dans le Forez.

« Les Lyonnais se voyant à la veille d'être enfermés de toutes parts se replièrent sur Lyon. Un corps des leurs, qui occupait Montrond reçut ordre d'évacuer ce château, qui fut pillé et incendié par les troupes de la Convention. Mais en opérant sa retraite, ce détachement tomba dans une embuscade dressée par les soldats de la légion des Allobroges, où périrent un grand nombre de Lyonnais, avec leur commandant M. de Nicolaï.

« Le 18 septembre, le corps principal de l'expédition, composé d'environ 800 hommes, suivi d'un grand nombre de familles foréziennes rentra dans Lyon sans avoir retiré d'autres fruits d'une expédition si laborieuse.

« Après ce départ les mesures les plus rigoureuses furent prises à Saint-Etienne et des poursuites furent dirigées contre les partisans des Lyonnais. Les hommes valides et capables de porter les armes furent requis de marcher contre Lyon, et pendant qu'une partie de la garde nationale se trouve renfermée dans cette

malheureuse ville et coopère courageusement à sa défense le reste est obligé de prendre un parti contraire. Un arrêté du 27 septembre les force à marcher sous peine d'être regardés commes complices de la rebellion lyonnaise.....

« Le 13 octobre, on apprit à Saint-Etienne la reddition de la ville de Lyon. Les différentes autorités se réunirent dans le local des ci-devant Pénitents. Des discours civiques furent prononcés, on chanta des hymnes à la liberté et à l'égalité et les citoyens se donnèrent l'accolade fraternelle jurant haine aux tyrans et paix aux sans-culottes. On planta un arbre de la liberté sur la grande place et l'on envoya des lettres de félicitations aux représentants vainqueurs de Lyon. »

9 Octobre

Le général Doppet raconte comme il suit son entrée dans Lyon :

« J'entrai à Lyon dans la matinée du 9 octobre 1793 le 18 vendémiaire, deuxième année républicaine. J'étais avec le représentant Châteauneuf Randon. Les autres représentants s'y rendirent environ une heure après nous, et nous nous trouvâmes ensemble à la municipalité..... Je donnai de suite les ordres qu'exigeaint les circonstances. Je ne voulus point loger les soldats chez les citoyens, et j'avais divers motifs pour

cela : je craignais, d'un côté, qu'isolés dans les habitations d'une ville aussi immense, ils ne fussent victimes de quelque perfidie du royalisme. Je craignais, de l'autre, que les fatigues d'un long siège n'excitassent des sentiments d'indignation dans les cœurs de quelques militaires, et qu'il ne s'ensuivît des vexations envers ces citoyens. Je fis donc caserner ce qui put l'être dans les casernes de la ville ; le reste de la troupe fut envoyé sur la place Bellecour et celle des Terreaux. Il y eut en outre des corps de garde dans presque toutes les rues, et des piquets sur toutes les places ; enfin, rien ne fut négligé pour la police et la sûreté.

Je fis la proclamation suivante :

Le général de l'armée des Alpes aux soldats de la République composant l'armée qui est dans la ville et dans les environs.

« Les soldats de la liberté ne marchent et n'agissent que pour venger, soutenir et défendre cette même liberté ; mais ils ne sont dignes d'être les soutiens de cette si belle cause que pendant qu'ils conservent toutes les vertus du républicain et de l'homme libre. Gardez-vous, soldats français, gardez-vous de perdre tout le mérite de la guerre que vous faites avec tant de gloire. Gardez-vous de vous livrer à ces excès honteux, qui vous abaisseraient bientôt au niveau avilissant des rebelles que vous avez si républicainement vaincus.

« Des ennemis du peuple ont sans doute pris le

masque du patriotisme pour égarer quelques-uns d'entre vous ; ils cherchent à vous faire, par des actes injustes, oppressifs et arbitraires, outrager l'honneur d'une armée aux travaux de laquelle toute la République applaudit..... soldats ! restez ce que vous avez été. Vous n'avez combattu que pour faire respecter les lois de la Convention nationale ; votre sang a coulé pour rendre à la République une ville que la férocité des aristocrates a plongée dans les plus grands malheurs. Achevez cet ouvrage, respectez les personnes et les propriétés, laissez aux lois le droit de punir les coupables, et apprenez que nul individu n'a celui de s'approprier les biens de ces coupables, parce qu'ils appartiennent à la République.

« Je compte assez sur les vertus de mes frères d'armes pour espérer qu'ils se prêteront avec zèle à empêcher et arrêter les désordres.

« Mais à cet avis fraternel, je dois joindre et rappeler les ordres que je n'ai cessé de donner ; les lois condamnent aux peines les plus graves les soldats qui se livrent aux honteux excès du pillage ; chargé de faire exécuter ces lois, je vous rappelle que je le ferai avec vigueur.

« Il est ordonné à tous les chefs de bataillons de veiller sans relâche au maintien de la discipline et de l'ordre dans leurs bataillons respectifs ; la moindre négligence sera punie. »

Signé : DOPPET.

Je ne me contentai pas de donner des ordres Le tribunal militaire fut mis en activité pour juger les individus de l'armée qui s'étaient ou se seraient rendus coupables de quelque délit. Chargé de toute l'armée, et ne pouvant tout voir à la fois, je donnai le commandemeut de Lyon au général Petit-Guillaume, et comme un arrêté du Comité du Salut public et des représentants qui étaient à Lyon ordonnait le désarmement des citoyens, je commis l'adjudant général Blondeau pour veiller à l'exécution de cet arrêté, pour faire retirer les armes dans le ci-devant évêché, et pour en surveiller la conservation. Tout ce qui regardait les administrations de Lyon, tout ce qui concernait les saisies, les prises, tout le civil enfin, se traitait par les représentants et ne me regardait pas. Je fournissais seulement, d'après leurs ordres la troupe qu'il fallait pour exécuter leurs divers arrêtés.

Je le dis avec satisfaction ! je n'eus point à me plaindre pendant le peu de jours que je restais à Lyon. Le nombre des corps de garde, le nombre de patrouilles qui se faisaient à toute heure, maintinrent la tranquillité de cette ville. Il n'y eut point alors de pillage de magasins, on ne vit point alors s'exercer de vengeances particulières ; il est vrai que je ne restais pas longtemps. Car le 26 octobre, (5 brumaire an II) je partis de Lyon, pour venir passer des revues de la troupe à Chambéry et à Grenoble ; à mon retour de Grenoble je suis bien passé à Lyon, mais je n'y restai que cinq ou six jours et je repartis pour Toulon. J'étais

entré dans la matinée du 9 octobre à Lyon ; j'avais, comme on vient de le voir, pris des mesures pour y assurer les personnes et les propriétés. J'avais fait ramasser les armes et les munitions, et de suite je me mis à expédier des secours à l'armée qui était devant Toulon, et qui en avait besoin. Il fallut en même temps, m'occuper de faire rentrer dans les places fortes des Alpes, les bouches à feu qu'on en avait retirées pour faire le siège de Lyon.

Pendant que j'étais occupé à ces divers travaux, des commissaires de l'armée des Pyrénées Orientales vinrent à Lyon faire part aux représentants du peuple et à moi des progrès des Espagnols sur le territoire français : nous leur donnâmes des munitions et des pièces de canon. Un général nous fut en même temps expédié de l'armée du Rhin, pour demander des secours, vu que l'ennemi venait de forcer les lignes de Wissembourg. On lui remit des canons, des mortiers et des fusils ; des représentants écrivirent qu'il se formait un noyau de contrerévolutionnaires dans la Lozère, et je leur envoyai deux bataillons. Pendant le mois d'octobre, et que j'étais occupé à l'armée des Alpes à envoyer du secours contre Toulon, je reçus une dépêche du ministre de la guerre, en date du 15 octobre 1793, ainsi conçue : « le Comité du Salut public a paru désirer vous voir aller à Toulon prendre la direction du siège. »

Signé : le Ministre de la guerre,

BOUCHOTTE.

Je lui répondis dans les termes suivants :

« Vous me parlez dans votre dernière du siège de Toulon, dont la République veut me donner la direction. Je suis tout au salut de la République, mais je ne crois pas avoir des connaissances pour un siège aussi important, car il ne suffira pas de marcher le premier pour rendre l'armée victorieuse. »

De Ville Affranchie, premier brumaire an II.

Signé : le général DOPPET.

Mais le 26 octobre, 6 brumaire, je reçus du ministre de la guerre la dépêche suivante :

« Je vous envoie, général, copie d'un arrêté du Comité de Salut public, qui est une nouvelle marque de sa confiance. Il vous a confié le commandement des troupes devant Toulon et la direction du siège. »

BOUCHOTTE.

Extrait des registres des arrêtés du Comité de Salut public.

2 brumaire an II

« Le Comité de Salut public arrête que le général Doppet prendra le commandement des troupes envoyées devant Toulon. Le général Carteaux prendra celui de l'armée d'Italie, et le général Dours prendra

5*

le commandement des troupes employées à l'armée des Alpes.»

A la réception de cet ordre, je remis le commandement de l'armée au général Dours, avec l'état des troupes qui devaient encore partir pour Toulon.

10 Octobre

Les représentants du peuple arrêtent que les citoyens Bertrand, maire, et les citoyens Vincent Noël, Claude Gravier, Pierre Chazot, Jean Richard, Gilbert Roch, Louis Dubois, Charles Turin, Carteron, Bourchenu, Milon et Etienne Royet, officiers municipaux, reprendront à l'instant leurs fonctions, auxquelles ils avaient été arrachés par les contrerévolutionnaires, qui ont opprimé pendant trop longtemps les bons citoyens dans la ville de Lyon, et qu'ils composeront à eux seuls le corps municipal, sauf à augmenter le nombre des membres s'il y a lieu, et à nommer incessamment le conseil général de la commune. Toutes autres autorités exerçant le pouvoir municipal demeurent dès ce moment supprimées.

Ville Affranchie de l'imp. Amable Leroy, 1793, in-fol.

La municipalité ainsi reconstituée tient le jour même, sa première séance dont voici le procés verbal :

Ce jourd'hui, dix octobre 1793, l'an second de la République une et indivisible, dans la séance du Conseil municipal, où étaient les citoyens Bertrand, maire, Vincent Noël, Charles Turin, Carteron, Bourchenu, Milon et Etienne Royet, officiers municipaux, et le citoyen Emery, faisant les fonctions de procureur de la commune, les représentants du peuple envoyés par la Convention Nationale près les armées des Alpes et dans plusieurs départements de la République, les généraux, officiers et troupes de la République sous leurs ordres près des murs de Lyon, victorieux des rebelles contre-révolutionnaires, qui avaient exposé cette ville au malheur d'un siège, y étant entrés en triomphe aux acclamations des bons citoyens ; ensuite, les représentants du peuple, étant allés dans les différentes prisons et maisons de détention délivrer les prisonniers, soit de guerre, faits par des rebelles pendant le siège, soit civils, renfermés par les dits à cause de leur patriotisme depuis la journée du 29 mai, et notamment les membres de la municipalité, incarcérés daus les cachots de Roanne, et attendant à chaque instant la mort, dont ces scélérats devaient les frapper, les mêmes représentants ayant sur le champ réintégré dans leurs fonctions le citoyen Bertrand, maire, et les officiers municipaux, et le citoyen Emery, désigné par le citoyen maire, pour remplir les fonctions de Procureur de la commune, par un arrêté signé des dits représentants;

En conséquence de tous ces faits, les dits membres

s'étant rassemblés dans une des salles de la maison commune et après avoir fait lecture de l'arrêté des représentants.....

Il a été arrêté unanimement que les citoyens dénommés reprenaient leurs fonctions et que l'arrêté des représentants du peuple du dit jour serait inséré en entier au procès-verbal, et l'original déposé dans le bureau des archives de la commnne.

Archives municipales de Lyon.

Le même jour, 10 octobre, les représentants du peuple à l'armée des Alpes adressent la proclamation suivante aux citoyens des départements réunis sous les murs de Lyon :

« Citoyens la patrie avait réclamé vos secours : fidèles au serment que vous aviez fait, vous avez entendu sa voix. Il a suffit de vous annoncer que des scélérats s'étaient emparé de la ville de Lyon, qu'ils y opprimaient les bons citoyens, que déjà le nom de Louis XVII s'y faisait entendre, pour vous voir tous saisir fièrement vos armes et vous entendre jurer de périr plutôt que de permettre que la souveraineté du peuple fût ainsi méconnu. Vos vœux sont exaucés, vos serments sont remplis.

« La ville de Lyon est rendue à la République, une partie des traîtres qui l'opprimaient ont fui, dejà ils ont satisfait la justice nationale ; les autres n'échapperont pas à notre surveillance. Bientôt leur juste supplice portera l'effroi et la terreur dans l'âme de ceux qui méditeraient encore de nouveaux crimes.

« Retournez dans vos foyers, vous tous que la loi ne retient pas dans nos camps ; allez-y jouir de la reconnaissance nationale, de l'estime de vos concitoyens. Dites ce que vous avez vu, le généreux dévouement que vous avez remarqué dans cette bouillante jeunesse, à laquelle nous confions l'honorable tâche de délivrer la terre de France du reste de ces brigands qui l'infestent encore. Racontez à ceux que l'âge retient encore au sein de leur famille ce que leurs aînés ont fait. Allumez dans leur jeune cœur ce feu qui doit embraser tous les républicains ; faites leur vivement désirer l'instant où ils pourront aussi servir la cause de l'humanité.

« Quant à nous, citoyens, nous ne cesserons de publier ce que vous avez fait pour la République ; fidèles interprètes de la Convention nous prévenons sa décision en vous assurant que vous avez bien mérité de la patrie.

« En conséquence les représentants du peuple arrêtent ce qui suit :

Art. Premier. — Tous les citoyens âgés de plus de vingt-cinq ans qui se sont rendus sous les murs de Lyon, en vertu des réquisitions des représentants du peuple retourneront dans leur domicile.

Art. Second. — Ils se présenteront chez les commissaires des guerres des différentes colonnes où ils ont été attachés, pour y justifier de leur âge et y obtenir un congé.

Art. Troisième. — Dans le cas où ils ne pourraient point justifier de l'acte de leur naissance, l'attestation de leur capitaine suffira pour autoriser les commissaires des guerres à délivrer le congé.

Art. Quatrième. — En arrivant dans sa commune, chaque citoyen sera tenu de se présenter à sa municipalité pour y faire viser son congé ; celui qui négligerait de remplir cette formalité, sera regardé comme suspect et reconduit à la colonne qu'il aura quittée.

Art. Cinquième. — Chaque municipalité s'assurera si celui qui se présente est âgé de plus de vingt-cinq ans, et dans le cas où il n'aurait pas cet âge, et où il serait dans les termes du décret 23 août dernier, il sera de suite mis entre les mains de la gendarmerie nationale, pour être conduit à sa colonne de brigade en brigade et y être puni comme déserteur.

Art. Sixième. — L'étape sera fournie dans la route à chaque citoyen renvoyé dans son domicile.

« La proclamation sera imprimée, lue, publiée et affichée partout où besoin sera ; elle sera envoyée aux commissaires attachés aux différentes colonnes de l'armée, et dans tous les départements où il a été fait des réquisitions.

« A Lyon, ce 10 octobre 1793, l'an second de la République une est indivisible.

Signé : G. Couthon, Maignet, Seb. Delaporte
aux Halles de la Grenette 1793

A Lyon de l'Imp. Aimé Delaroche.

Le même jour, l'un des représentants du peuple envoyés à Lyon, Javogue, adresse à Robespierre la lettre suivante au sujet de l'occupation de Lyon.

Du quartier général de Lyon, le 10 octobre 1793.

Citoyen Collègue

Le siège de Lyon est enfin terminé. Hier l'armée de la République en a pris possession. Ce moment si désiré n'est dû qu'au courage des soldats, et aux soins que nous avons pris pour affamer cette ville en lui interceptant toute communication. En effet, les rebelles, se sentant pressés d'un côté par les armées de la République, de l'autre par un peuple immense réduit à manger de l'avoine depuis dix-huit jours, ils se sont, dis-je, décidés à faire une trouée ; et d'après la marche qu'ils ont prise, il paraît que le projet était, comme je l'avais prévu, de se rendre dans le ci-devant Forez, d'y porter la guerre civile, d'incendier tous les départements environnants, où les fils de la contrerévolution sont tendus depuis longtemps. Certes, pour arriver à ce but, l'objet des désirs des royalistes, la route la plus sûre était celle d'Oullins, Saint-Chamond, Saint-Etienne et Montbrison ; mais je les y attendais, et s'ils s'y fussent présentés, leur perte était certaine. Ils ont préféré de se glisser le long de la Saône par le faubourg de Vaise ; ils allèrent tourner le Mont-d'Or par Saint-Cyr, et gagner les montagnes en passant par

le ci-devant Beaujolais, traînant après eux des vivres, de l'artillerie, des munitions, un caisson plein d'or et de lingots. Les fuyards n'étaient pas plus de 2000, mais ils avaient avec eux beaucoup de femmes. A peine sortaient-ils du faubourg qu'ils furent poursuivis, le combat s'engagea ; il fut très vif, nous perdîmes beaucoup de monde, et l'ennemi en laissa 300 sur le carreau. Le reste se jeta dans les vignes, dans les gorges et sur la montagne. Les uns traversent la Saône, soit à cheval soit à la nage, pour échapper à la mort ; les autres fuient jusqu'à Trévoux. Là tout est tué ou dispersé. Le noyau de la révolte est détruit; les canons, munitions et lingots sont à nous , le tocsin sonne partout, et les paysans, aujourd'hui mieux éclairés sur leurs devoirs et sur leurs vrais intérêts, nous feront raison de ceux qui nous ont échappé, soit à la faveur d'un déguisement, soit en se cachant dans les granges. Parmi les nombreux prisonniers qui sont en notre pouvoir, il se trouve plusieurs officiers de marque, entre autres le ci-devant marquis de Virieu, ex-constituant. Quant à Précy, on ne sait ce qu'il est devenu.

Le peuple de Lyon montre en général du contentement, mais il est stupéfait. On ne sait trop quel sentiment l'anime, la honte ou la crainte. Les prisonniers ont été délivrés, et la municipalité presque toute de ce nombre a été réinstallée. Nous avons fait l'ouverture de la Société populaire. Les différents arrêtés utiles ont été pris, entre autres celui de faire



COUTHON

une nouvelle proclamation de l'acte constitutionnel, qui avait été souillé par des magistrats, usurpateurs d'un pouvoir que le peuple seul avait le droit de leur confier. Une commission militaire a été créée, elle va juger les coupables dans les vingt-quatre heures. Si de grands exemples de sévérité sont nécessaires, il faut aussi, et telle est sans doute votre intention, de l'indulgence pour ceux qui, nés dans la misère, n'ont servi d'instruments aux rebelles que pour avoir du pain. Nous espérons dans peu ramener l'abondance dans cette ville. En attendant le soldat partage son pain avec les malheureux, et ces hommes qu'on avait peints aux Lyonnais comme des brigands, donnent aujourd'hui l'exemple de toutes les vertus républicaines. Le jacobin Doppet s'est montré digne de commander les soldats de la liberté ; il unit au courage d'un soldat le rare talent de la tribune. Il nous seconde merveilleusement, et avec lui nous remplirons la tâche que la Convention nous a imposée. Trop heureux en servant notre patrie d'obtenir les suffrages des bons citoyens.

Salut et fraternité,

JAVOGUE

---

11 Octobre

Les représentants du peuple Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon et Laporte, adressent le rapport suivant au Comité de Salut public :

Lyon, le 11 Octobre 1793.

« Votre lettre nous a appris pour la première fois, citoyens collègues, que Kellermann était destitué : Dubois Crancé et Gauthier à qui l'on avait adressé la destitution nous l'avaient laissé ignorer. Nous ne leur faisons pas de reproches, seulement nous voulons vous prouver que nous ne méritons point ceux que vous nous faites. Votre lettre nous étant parvenue hier, nous nous sommes empressés de conférer avec le général Doppet d'un objet auquel nous attribuons la plus grande importance. Mais ce général nous a observé, que, forcé de rester ici encore quelques jours, il lui paraissait essentiel de différer toute notification à faire à Kellermann, dans la crainte qu'un déplacement trop précipité, et avant qu'il soit momentanément le commandant de l'armée, ne nuisît à la chose publique. Nous avons cru qu'elle serait bien plus en danger, si nous conservions dans un poste aussi important un homme, qui, depuis si longtemps, a perdu la confiance de la nation. Nous avons requis

le général Doppet de donner à une partie de l'armée un chef, tant qu'il en sera lui-même éloigné. Aussitôt qu'il nous l'aura désigné, nous lui adresserons la destitution de Kellermann.

« La ville de Lyon commence à s'organiser. Nous avons rétabli dans leurs fonctions municipales ceux que l'aristocratie avait arrachés à la maison commune pour les plonger dans les cachots; la Société populaire a été solennellement réinstallée, le procès-verbal de cette séance mémorable vous sera envoyé. La Convention verra que la République compte encore ici de nombreux partisans. Une commission militaire a été créée, elle est actuellement en fonction, quatre aides de camp occupent ses premiers moments. Vraisemblablement ils subiront demain la peine attachée à leur crime. Le désarmement de tous les habitants est ordonné, déjà il a commencé à s'effectuer, tantôt il sera effectué. Le Comité de surveillance est créé, il est composé d'hommes, qui, martyrs de leur amour pour la liberté, nous inspirent la plus grande confiance. On est toujours à la poursuite des rebelles, ils sont réduits à trois cents qui se sont retirés dans une forêt. Le tocsin a réuni autour de ce bois plus de six mille hommes. Il nous rendront bon compte de ce reste de brigands, l'on nous assure que plusieurs chefs, convaincus de l'impossibilité où ils étaient de pouvoir s'évader, se sont rendu justice eux-mêmes en se brûlant la cervelle. Tout se réunit pour nous faire croire que Précy est du nombre des

morts, au premier jour nous vous donnerons de plus grands détails. Il nous suffira quant à présent de vous assurer que ça va, et que nous nous proposons de le faire aller si bien que nous vous dispensions d'y revenir à deux fois.

Salut et fraternité.

« P. S. — Nous apprenons dans le moment que nos collègues Dubois Crancé et Gauthier intriguent dans la ville pour que les citoyens réclament contre le décret qui les rappelle ; des émissaires courent toutes les rues pour faire leur apothéose et leur faire prolonger leur séjour dans cette cité. Nous ignorons les motifs d'une conduite aussi étrange, mais nous croyons qu'elle ne peut avoir que des suites funestes. Ce n'est pas dans une ville accoutumée depuis longtemps à méconnaître l'autorité nationale, à réclamer contre les décrets de la Convention, qu'il faut suspendre d'un moment l'exécution d'un décret quel qu'il soit....

« Citoyens, la chose publique nous occupe seule, mais si, dans un moment aussi critique, il était permis de vous parler de nous, nous vous dirions que ce n'est pas sans surprise que nous avons vu nos deux collègues s'éloigner de nous en nous injuriant et en nous faisant l'injustice de nous accuser de les avoir dénoncés, et d'avoir demandé leur rappel. Vous savez si jamais dans nos lettres, il a été question d'eux; mais aujourd'hui nous vous prions de bien peser s'il n'est pas dangereux qu'ils demeurent plus longtemps dans cette

ville. Quant à nous, nous en sommes si convaincus, que nous ne balancerons pas de leur enjoindre d'obéir à la loi, si nous apprenons qu'ils continuent d'intriguer dans une cité qui n'est déjà que trop mal disposée.

« Les preuves que nous vous offrons ne permettent plus à l'Europe entière de douter que Lyon était devenu une seconde Vendée. Les fleurs de lys, qui décorent les drapeaux des rebelles que le général vous adresse, annoncent assez les intentions de ceux qui se ralliaient autour de lui ; c'étaient des marquis, des comtes, des chevaliers de Saint-Louis qui les commandaient ; partout l'on voyait des signes de la royauté.

14 Octobre

Les représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes, et dans différents départements de la République Française,

Considérant que les hommes, qui avaient été honorés de la confiance du peuple et appelés à remplir les fonctions administratives et judiciaires dans la ville de Lyon, ne se sont presque tous servis de l'autorité qui leur avait été confiée, que pour essayer de renverser la République et de rétablir la royauté ;

Considérant que les juges de paix ont tous, à

l'exception du citoyen Fillion, l'un d'eux, partagé le crime des autres fonctionnaires publics et préparé avec eux l'asservissement de leur patrie ;

Considérant, qu'en s'occupant de la poursuite de ces conspirateurs, il devient urgent de donner à cette bienfaisante institution l'activité qu'elle doit toujours avoir, en appelant de suite à l'exercice de ces honorables fonctions des hommes, dont le républicanisme et la probité reconnus commandent la confiance des patriotes, et portent la terreur dans l'âme des brigands et des traîtres ;

Déclarent que les individus qui remplissaient les fonctions de juge de paix, au moment du siège, et qui les ont continuées jusqu'au moment de la sortie des rebelles sont tous destitués, à l'exception du citoyen Fillion, l'un deux, qui demeure honorablement excepté, et qui continuera d'exercer ses fonctions dans le canton de l'Hôtel-Dieu; chargent le Comité de surveillance de les mettre en état d'arrestation, pour qu'ils soient de suite conduits devant la *Commission de justice populaire*, chargée d'instruire leur procès ;

Nomment pour remplir provisoirement les fonctions de ceux qui sont destitués les citoyens Gros cadet, petite rue Mercière, pour le canton de la Halle aux blés ; Berchet, place du Plâtre, pour le canton de la Maison Commune, Deléon, électeur, rue Lainerie, pour le canton de la Montagne ; Giraud-Guerre, ci-devant commissaire de Police, pour le canton de Nord-Ouest; Julien, greffier du ci-devant juge de paix,

pour le canton de la Réunion, autrefois Fédération ; Verret, ci-devant greffier du juge de paix pour le canton de la Métropole ; Julien, de Saint-Georges. pour le canton de l'Ancienne ville ; Regny père, électeur, rue Terraille n° 55, pour le canton du Nord-Est ;

Arrêtent que dès le jour de la publication du présent arrêté, les citoyens nommés entreront en fonctions.

Le présent arrêté sera imprimé, lu, publié et affiché.

Fait à Lyon, le 14 octobre 1793, l'an II de la Rèpublique une et indivisible.

Les représentants du peuple;

Seb. LAPORTE, G. COUTHON, CHATEAUNEUF-RANDON, MAIGNET.

Lyon, de l'Imprimerie Amable Leroy, place St-Jean 1793.

27 Octobre

Les commissaires nommés pour diriger la démolition de Lyon reçoivent des représentants du peuple les instructions suivantes :

Les commissaires doivent porter leur vue sur trois points principaux :

1° Sur les moyens à employer pour la démolition;

2° Sur les matériaux qui proviendront des édifices démolis ;

3° Sur l'acquittement des dépenses que cette démolition entraînera.

Démolition

Les commissaires ne doivent jamais perdre de vue que la Convention, en ordonnant cette démolition, a voulu imprimer un grand caractère à la vengeance nationale qu'elle exercait contre cette ville, et porter la terreur dans l'âme de tous ceux qui voudraient imiter les habitants de Lyon. Ce n'est qu'en frappant avec force qu'on peut atteindre ce but, l'activité la plus grande doit être employée dans l'exécution de cette mesure, et c'est à l'augmenter sans cesse que les commissaires doivent s'attacher. Leur premier soin sera donc de se procurer le plus grand nombre d'ouvriers qu'ils pourront employer.

S'ils s'en tenaient aux simples ouvriers qui se présenteraient volontairement, les commissaires n'auraient jamais une masse d'hommes certaine, et leur marche sans cesse entravée éprouverait des retards que ne peut comporter le vœu de la Convention et des représentants du peuple.

Deux sortes de moyens doivent être pris pour y suppléer.

Le premier doit être l'effet de la réquisition que ces

représentants ont adressée aux sections ; le second sera également le produit de la réquisition qu'ils ont faite au commandant de la place. Chaque section fournira chaque jour trente hommes, ce qui donnera pour les trente-deux sections neuf cent soixante ouvriers, la garnison fournira également chaque jour quatre cents hommes, de sorte que continuellement les commissaires seront assurés d'avoir douze cent soixante hommes occupés à cette démolition. Il est à croire que bientôt les ouvriers, tels que les maçons, dont les travaux cessent annuellement aux approches de l'hiver, s'empresseront de s'offrir pour cette démolition, et que leur nombre, réuni aux hommes de réquisition, donnera plus de deux mille ouvriers employés à cet ouvrage.

Chaque section sera tenue de fournir des marteaux de maçons, des pinces de fer, des brouettes et des tombereaux, la moitié de tous ces objets sera fournie dans deux jours à compter de celui de la réquisition, l'autre moitié sera fournie dans les deux jours suivants. Ces différents objets seront remis aux commissaires Fretille et Maymat. Les comités révolutionnaires de chaque section seront chargés de cette fourniture, chaque membre en est personnellement responsable ; le prix de ces différents objets leur en sera remboursé sur la caisse, où seront versés les fonds consacrés à la démolition.

Ces différents outils serviront tant aux citoyens des sections qu'aux citoyens de la garnison. Les commis-

saires les distribueront de la manière qu'ils croiront la plus avantageuse à la chose publique et à l'avancement des travaux.

Les citoyens qni se présenteront volontairement devront être, autant que faire se pourra, munis de ces différents outils. Dans ce cas, leurs journées seront augmentées en raison des dépenses de l'entretien que leurs outils leur occasionnent, si au contraire l'on est obligé de leur fournir ces outils, les commissaires sont autorisés à les demander à la municipalité, et celle-ci est chargée sur cette demande, de mettre en réquisition les fers et les bois nécessaires à les fabriquer et les ouvriers qui doivent les travailler.

Les commissaires se rappelleront que dans cette démolition, le pauvre valide doit y trouver longtemps du travail, (*sic*) en conséquence ils doivent accueillir tous les citoyens indigents qui s'y présenteront pour s'y livrer.

Les femmes, les enfants, les vieillards, tous doivent être accueillis ; chacun y sera occupé selon le degré de ses forces et y recevra un salaire proportionné à son travail. Les commissaires auront pour chacun de ces citoyens infortunés les égards qu'ils méritent.

Comme l'ordre dans tous les travaux tend à les accélérer, les commissaires diviseront les citoyens par brigades. Chaque brigade aura un chef qui deviendra le surveillant de tous les autres citoyens. Ce chef de brigade recevra des commissaires les instructions qui lui seront nécessaires pour la nature des travaux qui seront confiés à sa brigade.

Pour empêcher de la confusion dans les travaux et prévenir tous les accidents, il y aura soit dans les lieux où se feront les démolitions, soit dans ceux où seront déposés les matériaux, soit sur la route, tel nombre d'hommes armés qui seront nécessaires : les commissaires feront connaître au commandant de la place leurs besoins, et celui-ci sur leur demande s'empressera d'y satisfaire.

Matériaux provenus des édifices démolis

Les commissaires ne perdront jamais de vue que ces matériaux sont les gages de la veuve et des enfants des patriotes égorgés, du bon citoyen proscrit par les conspirateurs, de tous les indigents de cette ville. Quel motif pour la plus sévère surveillance dans leur conservation ! La République doit aussi y trouver des ressources immenses. C'est avec du fer qu'elle forge les armes avec lesquelles elle terrasse les tyrans. Eh bien ! les édifices de ces riches conspirateurs doivent lui en fournir des quantités immenses.

Les commissaires formeront différents dépôts, tous relatifs aux différents objets que doivent produire ces démolitions. Dans les uns, ils mettront les pierres et moëllons ; dans d'autres, les bois ; dans ceux-ci, les fers ; dans ceux-là les restants de meubles, qui, incrustés dans les murs n'auront pu en être détachés qu'au moment de leur démolition.

Ces deux derniers objets doivent être fermés sous clefs. La municipalité indiquera aux commissaires les lieux qu'elle croira les plus propres à former ces dépôts; elle choisira des édifices vastes et sûrs pour les y fermer.

Toutes les semaines, les commissaires auront soin de faire la pesée des fers et l'inventaire des meubles qui proviendront de ces démolitions. Ils porteront sur un registre, qu'ils tiendront à cet effet, et qui sera paraphé par le maire, le résultat de ces différentes opérations.

A mesure qu'ils feront des délivrances de ces objets en vertu des arrêtés des représentants du peuple ou du Conseil exécutif, ils les porteront sur un second registre, également paraphé par le maire.

Ces différents objets étant sur leur responsabilité, c'est à eux seuls que la garde en est confiée sous la surveillance de la municipalité.

S'il se présente des acquéreurs pour ces matériaux autres que les fers, qui seront soigneusement conservés, les commissaires en feront faire publiquement la vente en présence d'un membre du corps administratif de cette ville, et à la chaleur des enchères.

DÉPENSES

En attendant la rentrée des six millons qui doivent être fournis par les citoyens de cette ville, il a été versé par le payeur général de l'armée dans les caisses de la

trésorerie de cette ville, cent mille livres, qui, jointes aux sommes qui ont déjà été accordées pour cet objet, serviront à faire face aux premières dépenses.

Tous les deux jours au moins, chaque citoyen employé à ces travaux recevra le payement de ses journées.

Chaque chef de brigade aura le contrôle des hommes qui auront été employés chaque jour ; il le présentera signé et acquitté par lui au trésorier qui lui délivrera le montant de ce qui lui sera dû.

Il sera chargé de faire à chaque citoyen la répartition de ce qui lui reviendra. Ce contrôle contiendra le nom du citoyen qui aura travaillé, celui de la section à laquelle il appartiendra, son âge et son sexe.

Pour éviter les fraudes qui pourraient se glisser dans dans la formation de ce contrôle, les commissaires feront chaque jour, à différentes heures de la journée, des appels dans chaque brigade. Ils en tiendront une note exacte pour la confronter avec le contrôle qui sera remis par le chef de brigade au trésorier de la ville. S'il était reconnu que le chef de brigade a porté sur ce contrôle plus d'hommes qu'il n'y en avait réellement, et qu'il eût reçu une plus forte somme que celle qui était due, il sera traduit par les commissaires devant les tribunaux, condamné à un remboursement, et à une amende du quadruple de ce qu'il aurait injustement reçu, et condamné à deux ans de fers. Il serait également poursuivi devant les tribunaux, s'il s'était oublié au point de rançonner l'homme infortuné et s'approprier une partie de son salaire.

Quatre années de fer seraient la punition d'un délit aussi grave.

Les salaires devront être toujours en proportion du travail et du prix des denrées ; l'on doit observer avec soin la nuance énorme qui va se trouver entre les différentes personnes qui seront employées dans ce travail. Il faut aussi se dire que la diminution dans les denrées, produit de la loi bienfaisante qui en fixe le maximum, en nécessite une dans le prix des salaires.

Les ouvriers doivent se diviser en plusieurs classes, l'homme dans la force de l'âge, depuis vingt ans jusqu'à soixante, l'homme dans la décrépitude, la femme et l'enfant.

La journée du premier sera de trois livres ; on y ajoutera cinq sous pour celui qui apportera des outils, qui lui appartiendront, et qu'il sera chargé d'entretenir. La journée de l'homme qui aura passé soixante ans sera de trente-cinq sous.

La journée de l'enfant, de quelque sexe qu'il soit, depuis neuf ans jusqu'à quatorze, sera de vingt sous.

Celle de la femme de quatorze jusqu'à vingt ans sera de vingt-cinq sous, au dessus de vingt ans jusqu'à soixante sera de trente sous.

Et celle de la femme au dessus de soixante ans sera de vingt sous.

Le citoyen, qui, s'étant consacré au service de la patrie, reçoit une paye, aura toutes les fois qu'il sera employé à ce travail, quarante sous de gratification. Le chef de brigade aura vingt sous de plus que la plus forte journée accordée aux ouvriers.

Chaque jour avant midi les commissaires porteront aux représentants du peuple l'état du nombre d'hommes qui se sont trouvés à l'appel qui aura été fait, afin qu'ils connaissent chaque jour la progression qu'acquiert cette démolition.

Les charpentiers, serruriers et menuisiers qui seront employés recevront le même salaire que le chef de brigade. C'est aux commissaires que l'on laisse le soin de déterminer le nombre de ces sortes d'ouvriers et les moments de les appeler. Tous les ouvriers formeront leurs divisions, afin de frapper partout en même temps tous les objets qui doivent être démolis. La première sera employée dans l'intérieur de la ville, la seconde à la prison de Pierre Scize, et la troisième aux murs et remparts.

Les présentes instructions seront imprimées, lues, et affichées.

Fait et arrêté à Ville affranchie, le 5e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II de la République une et indivisible, (27 octobre 1793.)

Les Représentants du peuple :

MAIGNET, COUTHON, CHATEAUNEUF-RANDON, SEB. LAPORTE.

A Ville affranchie, de l'imprimerie d'Amable Leroy, place St-Jean : in-folio.

7 frimaire an II

(26 novembre 1793)

Les représentants du peuple Fouché, Albitte, Collot-d'Herbois et Laporte établissent une commission révolutionnaire de sept membres, chargée de prononcer indistinctement et le plus promptement possible sur le sort des Lyonnais prisonniers. Les considérants en sont ainsi conçus :

« Considérant que la justice est le plus fort lien de l'humanité, que son bras terrible doit venger subitement tous les attentats commis contre la souveraineté du peuple, que chaque moment de délai est un outrage à sa toute puissance.

« Considérant que l'exercice de la justice n'a besoin d'autre forme que l'expression de la volonté du peuple, que cette volonté énergiquement manifestée doit être la conscience des juges.

« Considérant que presque tous ceux qui remplissent les prisons de cette commune ont conspiré l'anéantissement de la République, médité le massacre des patriotes, et que par conséquent ils sont hors de la loi, que leur arrêt de mort est prononcé;

« Considérant que leurs complices, que les plus grands coupables, que Précy qui a donné l'affreux signal du

meurtre et du brigandage, et qui respire encore dans quelque antre ténébreux, pourraient concevoir le projet insensé d'exciter des mouvements sanguinaires et rallumer les passions liberticides, si par une pitié aussi mal conçue que dénaturée, on apportait quelque délai à la punition du crime ;

« Considérant qu'à l'apparence d'un nouveau complot, qu'à la vue d'une seule goutte de sang d'un patriote, le peuple irrité d'une justice tardive, pourrait en diriger lui-même les effets, lancer aveuglément les foudres de sa colère, et laisser par une méprise funeste d'éternels regrets aux amis de la liberté.

« Les représentants du peuple inébranlables dans l'accomplissement de leurs devoirs, fidèles à leur mission, arrêtent qu'il sera établi dans le jour une commission révolutionnaire composée de sept membres, que cette commission fera traduire successivement devant elle tous les prisonniers pour y subir un dernier interrogatoire ; que l'innocent reconnu sera sur le champ mis en liberté, et les coupables envoyés au supplice ; que tous les condamnés seront envoyés en plein jour en face du lieu même où les patriotes furent assassinés, pour y expier sous le feu de la foudre, une vie trop longtemps criminelle. »

Commune Affranchie. Imprimerie républicaine, in-f°.

14 et 15 frimaire an II

(3 et 4 décembre 1793)

« La première opération de cette épouvantable commission (la *commission révolutionnaire* créée par l'arrêté du 7 frimaire) fut de faire mitrailler aux Brotteaux, le 14 frimaire, au soir, non loin de l'endroit où se voyaient il y a quelque temps les *Montagnes françaises*, et sans les avoir interrogés, soixante jeunes gens, reconnus pour avoir porté les armes pendant le siège. » Delandine dans ses *Prisons de Lyon*, (Lyon Joseph Daval 1797 in-12 p. 142) raconte ainsi ces exécutions dont il fut, pour ainsi dire, le témoin, et dont il faillit être victime.

« C'est de Roanne que sortirent pour aller à la mort soixante-neuf jeunes gens, condamnés à un genre de trépas inusité. Le canon devait emporter leurs membres épars et les semer au milieu de nombreux spectateurs, amis du sang et de cette barbare nouveauté ; le lieu de cette scène lamentable fut à l'ordinaire la plaine des Brotteaux. Deux fossés parallèles avaient été creusés pour recevoir les corps des morts et des mourants. Une haie de soldats bordait chaque ligne au dehors des fossés et menaçait de l'œil, du sabre et du fusil, quiconque aurait tenté

de s'écarter de la direction précise, où il devait attendre le boulet qui devait terminer sa vie. Cette direction était le plan horizontal, large d'environ trois pieds qui se trouvait entre les deux fossés. Là furent placés les condamnés garottés deux à deux à la suite les uns des autres, derrière eux étaient les canons, à leurs côtés, le lieu de leur repos, la tombe ouverte pour les recevoir, plus loin les farouches exécuteurs qui allaient les y précipiter. Pendant cet arrangement formidable, les jeunes gens offrirent de concert et par un mouvement spontané l'hommage de leurs derniers instants au bonheur de leur pays. Sans imprécations, sans se plaindre, sans montrer le moindre signe de faiblesse, ils firent entendre ce refrain courageux :

Mourir pour sa patrie
Est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

« A peine commençaient-ils à le répéter une seconde fois, que l'horrible décharge vint l'interrompre. Celle-ci n'eut pas tout le succès qu'on s'en était promis. Elle ne tua pas le tiers des malheureux qui l'essuyèrent, mais presque tous en sentirent les atteintes et furent blessés. Dès lors des ruisseaux de sang se répandirent dans les fossés ; et les gémissements de la douleur percèrent à travers le bruit continuel de la fusillade qui s'unit au canon pour opérer la destruction. Enfin, les soldats traversèrent les fossés, et avec le sabre ils les complétèrent. Ces soldats, peu exercés

à manier les armes, et la plupart égorgeant pour la première fois, restèrent plus de deux heures à consommer ce massacre

« Ainsi, par le feu du canon, le bruit de la mousqueterie et des tambours, la fumée, le sang, les cris des égorgés, les convulsions de l'agonie, on voulut donner au peuple de Lyon une image de ce qui s'exécutait ailleurs, et surtout dans la Vendée et les départements voisins; on voulut accoutumer le soldat de nouvelle réquisition à exercer le carnage et à voir la mort de sang froid ; comme s'il était égal de la donner ainsi ou de la recevoir. Des hommes à moustaches appelaient publiquement ces exécutions les vrais moyens de faire naître le courage, le mépris des ennemis, et de créer les vertus républicaines.

« C'est de la prison de Roanne qu'on conduisit encore aux Brotteaux pour y être fusillés les 209 Lyonnais jugés en masse le même jour. Chaque accusé ne fit que paraître devant ses juges : les ordres les plus sévères avaient été donnés à ces derniers, et peut-être la mort eût été pour eux la punition de leur humanité ou d'un examen plus approfondi. La profession surtout devint le crime le plus irrémissible, comme si on était souvent maître de la choisir, comme si, en l'exerçant avec honneur, tout être n'était pas utile à un bon gouvernement et égal aux yeux du sage. Un geste, un mot, un défaut d'assurance, un air trop assuré, un seul regard, un simple trait malheureux sur le visage produisirent un arrêt de mort.

« A un signe peu distinct, les accusés passaient ou dans la cour ou dans une galerie joignant la salle de l'interrogatoire. Les premiers étaient à revoir ; transférés ensuite dans d'autres prisons, et interrogés de nouveau, il en est peu qui existent encore : le funeste sort des autres était décidé.

« En effet, un appareil imposant de gardes, de gendarmes, vont les prendre, pour le leur faire subir aux Brotteaux Une longue corde y fut fixée à chaque arbre d'une allée de saules : on attacha à cette corde, chaque condamné par le lien qui lui comprimait les mains derrière le dos : et un piquet plus ou moins nombreux fut placé à quatre pas devant lui, au signal donné, les premiers coups partirent, et sans terminer la vie, ils commencèrent d'horribles souffrances. Les uns eurent les bras emportés ; d'autres, les mâchoires ou une partie de la tête. Tombant, se relevant, se débattant ; on entendait de toutes parts l'affreuse prière : « Achevez moi... mes amis, ne m'épargnez pas. » Ces cris retentirent longtemps jusqu'à la rive opposée du Rhône. Ainsi s'exécutèrent toutes les fusillades. Dans celle des 209, la multitude des immolés doubla le temps de l'immolation, la balle, en emportant le poignet à Merle, ex-constituant, maire de Mâcon, l'avait débarrassé de ses liens, il en profita pour fuir. Déjà, il avait fait un assez long trajet dans la campagne, les groupes s'étaient ouverts pour lui donner passage ; les volontaires ne bougeaient pas ; les dragons délibéraient, lorsqu'un détachement de

cavalerie révolutionnaire se mit à sa poursuite, le joignit et le fit périr sous ses coups.

« Après cette exécution, les corps furent dépouillés et jetés dans des fossés larges et profonds, que d'autres exécutions devaient ensuite chaque jour combler. On les compta en les couvrant de chaux et d'un peu de terre. Il s'en trouva 210 au lieu de 209. Cependant l'une des victimes s'était détachée de la chaîne commune et avait échappé. On se rappela alors, que lorsqu'on liait les condamnés dans la cour de Roanne, deux malheureux avaient réclamé avec force prétendant n'être que des commissionnaires, venus auprès des prisonniers pour les servir. Malgré leurs plaintes, ils avaient été liés, comme les autres ; ils avaient marché sous les coups de la bourrade ; ils étaient arrivés... Ils n'étaient plus... »

Passeron, l'auteur des *Mémoires d'un pauvre diable*, (*Revue du Lyonnais dix-septième livraison* p. 45,) ajoute a ce récit les détails suivants qu'il tenait d'un des condamnés nommé Feuillet, son camarade de collège :

« Au moment où les canonniers mirent le feu aux pièces, quelques-uns des condamnés se couchèrent par terre et se dérobèrent ainsi à l'exécution du feu meurtrier ; s'étant relevés après les coups partis et ayant cherché à s'enfuir à travers les champs, le chef de la troupe commandée pour assister à l'exécution ordonna au détachement de dragons qu'il avait avec lui de poursuivre ces infortunés, et de les hâcher à

coups de sabre, ce qui fut fait avec la promptitude de l'éclair.

« Ces dragons étaient du 9me régiment dont le colonel M. de Beaumont, homme bien né, de bonne compagnie, ne partageait pas, il s'en faut de beaucoup, l'exagération de sentiments et de principes qu'on remarquait à cette époque dans la plupart des républicains. Indigné du rôle affreux qu'on avait fait jouer à ses soldats, M. de Beaumont en témoigna son mécontentement à Collot d'Herbois de la manière la plus énergique, mais le féroce représentant du peuple, répondit au colonel par un ordre de le faire arrêter. M. de Beaumont le fut en effet. Le 9me de dragons, qui sentait son honneur compromis dans cette cruelle affaire, prend aussitôt les armes et demande hautement la liberté de son colonel; la révolte du régiment est appuyée par les volontaires de l'Aude, qui étaient casernés à l'abbaye des dames de Saint-Pierre et l'armée révolutionnaire, venue de Paris avec les représentants est mise tout entière en mouvement pour apaiser la sédition. Cette armée révolutionnaire était composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. La place des Terreaux, celle des Carmes et celle de la Comédie, la terrasse des Feuillants et le port Saint-Clair furent ce jour là couvertes de troupes prêtes a en venir aux mains ; cependant pas une goutte de sang ne fut répandue, et M. de Beaumont ne tarda pas d'être rendu à sa liberté. »

4 nivose an II

(24 décembre 1793)

Les représentants du peuple envoyés dans Commune Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République dans tous les départements environnants et près l'armée des Alpes, prennent un arrêté ordonnant la remise immédiate de leurs biens, meubles et immeubles sequestrés aux prévenus acquittés par jugement.

Commune Affranchie. Imp. républicaine, place du Temple de la Raison, in-f°.



LISTE GENERALE

DES

DÉNONCIATEURS & des DÉNONCÉS

de la ville de Lyon.

LAUSANNE

de l'imprimerie de la Société typographique

1795

AVERTISSEMENT

Plusieurs Citoyens de Lyon, qui s'étaient réfugiés dans notre Ville, et à qui nous avons donné l'hospitalité pour les soustraire à la hache triumvirale, nous ont fait parvenir, après leur retour dans leurs foyers, les listes des dénonciateurs et dénoncés, avec prières de les faire imprimer. Nous avons acquiescé à leur demande, et nous nous sommes persuadés que non seulement nous rendions service aux braves Lyonnais, en publiant ce recueil qui leur fera connaître les bons et les mauvais Citoyens, et dont nous garantissons l'autenticité par les pièces originales et en bonnes formes, qui sont entre nos mains, mais nous croyons encore avoir préparé des matériaux à l'homme de lettres qui donnera l'histoire impartiale de la Révolution de la France.

Description de la gravure du frontispice.

A droite, une mère avec ses enfants arrosant de leurs larmes un Mausolée qui renferme les restes d'un époux fidèle, d'un père tendre, égorgé par les Robespierriens. Des cyprès ombragent le Mausolée.

Un génie planant dans les airs, ceint de la couronne de l'immortalité, une urne cinéraire, qui surmonte la pyramide.

A gauche, un canon, pour désigner le genre de mort, inventé par le sanguinaire Collot, pour punir les prétendus rebelles de Lyon.

Section du Change.

Pascal, rue de Flandre. — François Jacquemet, fils, rue Saônerie.

Pierre Martin, tailleur. — Brochot

Peron, herboriste. — Brochot.

Prader. — Michel.

Georges Gauthier. — Supilaire.

Calonge. — Perrin.

Cadot. — Favier.

Pierre Guichard, rue Saônerie. — Benoît Grassot, rue Saônerie.

Vincent Mioche. — Antoine Billet, rue de la Fronde, nº 87.

Vincent Mioche. — Noël Gauthier, place de la Douane.

Perroud, rue Saônerie, nº 30, — Assada, rue Saint-Jean; Brochot, place de la Douane.

Charvet, place du Change. — Mougnet, fils, place du Change.

André Bonnamour, rue Saônerie. — Henry-Jean Driac, rue Hebergerie.

Poujol, place de la Douane. — Chaboud, fabricant, rue de Gadagne.

Pour plus de clarté nous avons imprimé en caractères ordinaires les noms des dénonciateurs, en *italique* ceux des dénoncés. (*Note de l'Éditeur.*)

Loup, fabricant, rue Hebergerie. — Jacquemet, rue Saônerie ; Gay, fabricant de bas, rue Hebergerie ; David, rue Hebergerie ; Berger, place du Change.

Bourdon, ouvrier en soie. — Brochot ; Jacquemet fils ; Mazuyer.

Brunot, place de la Douane. — Brochot ; Jean Driac.

Debrou, père, place du Change — Brossette, rue Hebergerie ; Salavin, rue de Flandre.

Nicot. — Choirat, chapelier, nº 91.

Haubiste, pelletier. — Brossette, rue Hebergerie.

Debrou, père, Morel ; Lamorte. — Salavin, rue de Flandre.

Debrou, père ; Nicot ; Lombardin. — Jeanne Antoinette Ramut, femme Daubecourt.

Duvan ; Guichard. — Grassot, rue Saônerie.

Carle fils, rue Saônerie. — Jacquemet, rue Saônerie.

Lamorte. — Jacquemet, rue Hebergerie ; Ganton, rue Langille ; Dupré, chapelier.

Laroche, teinturier. — Jean Pinard, rue Hebergerie ; Chaffardon, rue Hebergerie.

André. — Deléant, rue Lainerie.

Claude Blain. — Pitra ; Friant.

Barge. — Daubecourt, rue de Gadagne.

Simon, homme de loi. — Michel ; Clément ; Dunoyer.

Barge. — Délean ; Brochot.

Duc, avoué, rue de la Loge. — Mazuyer, rue Hebergerie.

Dallemagne. — Berger, rue de Gadagne.

Gerin. — Deleant.

Femme George. — Desauge, place du Petit Change, nº 78.
Langond, père, chargeur. — Collombé, rue Hebergerie.
Louette. — Raayet, rue Juiverie; Grillet; Simond Supilaire, petit Change.
Peyron, herboriste. — Chevelut.
Menoux. — Forest, brasseur, quai Vincent.
Crèpet. — Morlant, toiseur, aux Brotteaux.
Mazuy, rue de Flandres. — Poulet, aîné, Grande Côte.
Mouge, fils. — Jean Driac, instituteur.
Nourrisson, fils. — Berger, faiseur de bas, rue de la Loge.
Onate. — Alexis Montely, rue Langile.
Bourgoin. — Teillot, rue de Flandres.
Chenaud, chargeur. — Chaboud, fabricant.
Condantia. — Brochot; Daubecourt; Paris, hôtel de Gadagne; Berger, rue de Gadagne; Archeret à Saint Just.
Belsire. — Michel, administrateur du Départ; Daubecourt; Berger; Brochot; Marduel.
Delorme chargeur. — Berger; Marduel; Pinard; Jacquemet; Déleant; Archeret.
Delorme, fils. — Jacquemet.
Drevet. — Durand.
Chenaud, cadet. — Pierre Lafaverge.
Dessouligny, ci-devant directeur de la Douane. — Daubecourt; Délan; Benoît Simon.
Drivet. — *Barge.* — Brochot.

Chenaud. — Chaboud, fabricant.

Chenaud, cadet. — Claude Fr. Archeret, au Chemin neuf.

Femme George. — Pierre Gourtois, nº 78.

Sonneri. — Ferra, rue Hebergerie.

Femme Sonneri. — Citoyenne Rivoire, rue Hebergerie.

Sonneri et sa femme. — Citoyenne Rabut, rue Hebergerie.

Sonneri et sa femme. — Marguerite Darle, rue Hebergerie.

Sonneri. — Merllieu, rue Hebergerie.

Morange, rue Lainerie. — Teillot, rue de Flandres.

Giraud Echeroles, place de la Douane. — Jacques Saulnier, fils, de Moulin.

Pernolet, chargeur. — Monet.

Paufin. — Daubecourt.

Rousset, rue de Flandres. — Bonaventure Carle, rue Saônerie.

Renaud. — Daubecourt, rue Gadagne.

Rigodiat, tailleur. — Devoud, fils, place du petit Change.

Simmond, homme de loi. — Mazuyes, rue Hebergerie.

Saus; Condantia. — Jean Ferrière, rue Langile; Thomas Bretonier, rue Langile; Montely, rue Langile; Espitalier, rue Hebergerie.

Simon. — Mazuyer.

Saint Didier. — Merlin, rue Hebergerie.

Bouillant. — Brochot; Pinard; Nallier.

Baillot ; Debroux, pere ; Vincent Mioche ; Selse, d'Ecully, Robin, avocat ; Jean-Georges Petit. — Briandas ; Vanel, de Montluel.

Br. Bertrand ; Bonnamour ; Marie-Anne Giraud ; Joseph Chenaud. — Pinard, commissaire ; Assada, commissaire.

Section de rue Tupin.

Laprat, boulanger. — Arquilière.

Laprat, boulanger. — Barthelemy Blanc.

Estonruel fils. — Michel.

Dejardin, marchand de gaze. — Morin ; Magdeny ; Blan ; Arquilliere ; Antoine Chardon ; Sarrazin.

Duter, serrurier. — Soupart, rue du Bois ; Vincent ; Romain ; Labry ; Souchon.

Femme Duter. — Bresseau.

Tourel fils. — Demartine Cour, peintre.

Vellay fils, rue Mercière. — Roullot, cadet.

Thierri, quincailler ; Milanois, imprimeur. — Fleury Châlon ; Mirailler fils ; Mellier ; Morin ; Arquillière ; Gautier ; Magdeny ; Savarin.

J.-B. Delorge, rue Tupin. — Guinarol.

Minet. — Fillieux ; Tarpand, le jeune.

Desmarest, fils aîné. — Crochet, chapelier, rue Mercière, nº 52.

Lambert fils, rue Grenette. — Roquillard, vers les Chartreux ; J.-B. Bouchet, vis à vis le pont Saint-Vincent.

Louis Morel. — Antoine Chardon ; Morin ; Mellier ; Savarin ; B. Blanc ; Gauthier.

Albert Cadet, rue Tupin. — Mellier ; Mirailler fils ; Tarpan cadet ; Fillieux ; Levasseur.

Thiery ; Roux ; Rollet ; Martinon cadet ; Jolivet ; Ravaud ; Mounier ; Simonet ; Guichard ; Poncet ; Amand ; La femme Milanois ; Girard ; Laubreaux ; Renaud ; Seon ; Gros ; Garrel ; Albert fils. — Fleury Chalon ; Lanou ; Billet ; Mellier ; Mirailler fils, commissaires.

Albert Cadet, rue Tupin. — Chavert.

Chapelle, emballeur. — Aurel, cordonnier.

Caminet. — Aurel, cordonnier.

Chapuit. — Deduit fils, rue Tupin, nº 81 ; La femme Deduit,

Cureby. — Limonet.

Charpentier. — Friant ; Pitrat.

Les citoyennes Charrel. — Femme Ponçon.

Chavassieu. — Peilliot, cordonnier, pont de Pierres ; La femme Peilliot.

Cholet fils, rue Mercière. — Billet, rue Mercière, nº 46.

Jacquemot. — Tricot, rue Grenette.

Cognet. — Blanc.

Limonet. — Cluret ; Jeanne Randon ; Femme Remond.

Lecuyer, épicier. — Gluchet.

Marie Mars, libraire. — Jean-François Chalon ; François Rostaing, aîné ; Pignard ; Pelletier.

Maurier. — Claude-Joseph Malhiet.
Personnat, rue Mercière. — Tarpan, cadet ; Levasseur.
Femme Rapoux. — ; Fleury-Chalon; Levasseur.
Gillet — Seon fils.
Sarcey, rue Grenette. — Morin ; Arquillière; B. Blanc; Magdeny; Fleury Chalon, commissaires.
Treynel. — Pierre Gaudin, de Saint-Didier, sous Riveire.

Section de la Cote (1re division)

Alexandre Morel. — Cochet, greffier de la police Correctionnelle ; Crouzat, adjoint au Comité.
Aubry. — Charton ; Villard ; Tholombert ; Bassieux.
Brochet. — Prost, rue Neyret, nº 39.
Belouze, négociant , rue Vieille-Monnoie. — Veuve Farla, rue Puit du sel, section Paul.
Carrier, cabaretier. — Claude Fontaine.
Dulac; Robert. — Charvet, nº 13 ; Amable Faraux ; Claude Petit ; Claude Arnaux.
Cavoret. — Jean-François Chalon.
Gaillard. — Quety, montée des Capucins, nº 14 ; Rothner; Chatelin.
Matray, perruquier. — Venin ; Colombet ; Vital Boyer rue Lafond. 65.

Matray perruquier. — Thibaudier ; Tissot ; Bassieux; Perrachon ; Levrat; Crouzat, Membres du Comité.

Printemps. — Jean Tournon, nº 13; Pelerin.

Deléas, plâtrier. — Maret, rue Vieille-Monnaie.

Chataignier, frères et sœurs. — Levrat; Charton; Thibaudier; Tissot; Perret; Perrachon, commissaires.

Bedor fils. — Villard ; Tholombert ; Bassieux ; Vincent ; Fouque ; (commune de Saint-Vincent.) Passeron fils, Grande-Côte ; Bonyssavy, Grande-Côte.

Vanrizamburg. — Bassieux.

Bedor. — Fouque ; Guillot ; Thibaudier ; Bonnet ; Richard, officier municipal ; Peyrand ; Denis Dufourt.

Trapadoux, cadet; Grenier; Gentil; Chataignier. — Thibaudier ; Perret ; Sibuel ; Tholombert ; Perrachon, commissaires.

Delœuvre. — Roch, officier municipal.

Michaud. — Couvert ; Barizon.

Paturel ; Michaud. — Poizat, Grande-Gôte, nº 89.

Bedor; Robert ; Bernard; Jean Bernard; Gourlier; Curtil; André Baraud; Bubaton ; Durand; Broger Bonnard; Varisanburg; Etienne Alhumbert; Leme; Marney; Gachet ; Perronnet; Tournery; Bonnard; Lupin ; Joseph Bernard; Lagier; Billemas; Carrier; Françon ; Jacques Margaron ; Montessuy. — Thibaudier ; Tholombert ; Perrachon ; Perret ; Villard ; Bassieux ; Tissot ; Roch, officier municipal, commissaires.

Section de la Cote (2me division)

Paturel. — Treille ; Varreine ; Poizat.
Thierry père, sa femme et leur fils. — Bridet.
Gutton. Gorge ; Gilles Bernoud.
Antoine Lourd. — Colon, montée de la Glacière, nº 86.
Antoine Lourd. — Brosse.
Gutton. — Metra.
Brillon, traiteur. — Marduel.
Rossignol. — Jean-Baptiste Antelme, fabricant, rue Neyret ; Morton, fabricant, rue Neyret.
Bergeret frère et sœur. — Claude Champavert, grande Côte, nº 98.
Boileau, gendarme. — Claude Bibet, Grande Côte, 75 ; Bal, Grande Côte, nº 75.
Gergamin, épicier. — Chazal, caporal des compagnies lyonnaises.
Côte, farinier, grande Côte. — Tissot, grande Côte, nº 109.
Devert. — Beaujelin ; La femme Perret ; Jérôme Perret ; Gouchon.
Michallet. — Marteau fils aîné ; grande Côte, nº 184; Labory.
Gerin, maçon. — Nesme, grande Côte, nº 109 ; Decrenisse, grande Côte, 109 ; Bouvard, grande Côte, nº 160 ; Nicolas Moncet, grande Côte nº 159;

Jacque Four, grande Côte ; Claude Protût, grande Côte, nº 160.

Julliard. — Tholombert ; Giraudier ; Passeron.

Lourd. — Sigeaud, nº 150, Colong, grande Côte, nº 5.

Lourd. — Etienne Brosse.

Lion. — Noël, ex-municipal.

Mourgon. — Fauvette, grande Côte, nº 171 ; Vernès, grande Côte, nº 171.

Planchi. — Clément Piquet, nº 13.

Bachelu. — Noël juge.

Degraix père. — Gage ; Pensserot ; Passeron.

Paturel ; Michaud. — Joseph-Antoine Treille ; Olagnon ; Besson ; Adam ; Vial ; Riche ; Dumont.

Pavy, vicaire de Saint-Polycarpe. — Fernex.

Michalet ; Henry Robin ; Reverdy ; Jean Rollin ; Gayet ; Les trois frères Flandrin ; Rousset ; Les filles Pallouis ; Gaujelin, Visuel ; Renet. Planchy. — Pensserot ; Barriot ; Mirabel ; Gage, Fayet ; Terrat ; Carraz Billiat ; Roch, officier municipal, commissaires.

Section de Saône

Frédéric Romieux. — Aillaud a arrêté.

Jean-Jacques Maisonneuve, fils. — Paul Aillaud a arrêté.

Garpard Forbin ; André Elziard ; Arbaud. — Mussot, général de brigade.

Vaurenard père. — Reynard, officier du premier bataillon de Villefranche.

Bouteille, receveur aux portes de Vaise. — Vincent Croibier; Madinier, rue Vaubecour, nº 93.

Bunio. — Jean Lambert, cordonnier, ci-devant hôtel d'Artois.

Michaille, charron. — André Cebe; Louis Marin ; André Guillard.

Christian. — Lambert, ci-devant, hôtel d'Artois.

Carret. — Vincent Croibier.

Montalant, rue Sainte-Claire. — Ferrant, président du comité de la Section; Roche.

Duchamp. — Petitel; Kisling; Pitra; Frian.

Duchamp, boulanger. — Jacques Lorcol, du premier bataillon de la Nièvre.

Drojat père. — Sauge, membre du comité de Saône.

Girad. — Moiroud, dit la Forme.

Chofflet. — Stanphlet, forgeur.

Marion, de la Tour. — Petitel; Leschaud.

Michaille, charron. — André Cebe, Louis Marin; Vieillard.

Michaille. — Friant ; Pitrat.

Prié, vitrier. — Delaras; Rivoire; Koch; Viaton ; Kisling; Clape.

Provençal ; Donnet, chapelier ; Morel fils ; Pascal, chapelier ; Dorlienas ; Binot, sellier ; Valouis fils ; Cointecourt, père et fils ; Dubas Varenne ; Chalmas ;

D'areste, père et fils ; Mathieu, confiseur ; Morin, rue Sala ; Morand ; Labbé Dejout ; Rostaing ; Derevolle père et fils ; Chevalier : Puzignan ; Badin ; Puit père ; Boucher ; Denis Cuzieux ; Desforges ; Puits fils cadet ; Montagnac ; Bournicat ; Morin fils ; Bessenay ; Bessenay frères ; Duchamp ; Fay père et fils ; Dressin ; Vichy fils ; Duval père et fils ; Duperrex ; Jussieux ; Mongez. — Loupy ; Rivoire ; Sauvage ; Kisling ; Koch, commissaires.

Prèville. — Friant ; Pitra ; Petitel ; Kisling ; Clape, commissaires.

Mettou. — Ratel ; Delhorme.

Toso. — Pierre Simon ; Rivoire.

Lamolliere, imprimeur. — Mercier, lieutenant de la gendarmerie.

Laurent Basset. — Loupy ; Cellier ; Rivoire ; Sauvage, commissaires.

André Espié. — Loupy ; Kisling ; Cellier ; Rivoire, commissaires.

Jean-Baptiste Brossy ; *Marion Latour.* — Ragot ; Loupy, commissaires.

Niand, perruquier. — Pitra, tireur d'or.

Alex ; Niand. — Pitra.

Alex. — Paul Aillot.

François Rochette. — Loupy.

Garcin. — Pitra.

Froissard. — Pitra, tireur d'or.

Prié, vitrier. — Pitra.

Saint Eloy. — Pitra.

Saint Eloy. — Dubois; Chazot; Noël; Pitrat; Bouchenu; Carteron; Jacob; Paul Chabus. Officiers municipaux.

Marie Mognat, fille; *Grolier*; *Catherine Delauras*; *Julien Rigaux.* — Renard; Froissard; Planche; Luvre: Giroud; Saligot.

Léonard Gourlier; *Gabriel Maine; Pierre Perrin*; *Louis-Antide Chaffoy*: *Pierre-Antoine Baroud.* — Renard; Planche; Bruyas; Favre, commissaires.

Jean-Baptiste Vaucher; *Claude Vaucher*; *Rolland.* — Petitet; Kisling. Commissaires.

Lepin, boulanger. — Petit; Garnier; Nicolas Croutas; Barou; Chambert.

Martin, chirurgien. — Giroud; Froissard; Aubert; Saligot; Renard; Mercier fils.

Passerat. — Froissart, président; Renard, vice-président; Pichat; Saligot, commissaires.

Jacques Fayolle. — Terrasse-d'Yvours.

Pin, boulanger, place Grolier. — Carrier; Nifnegre, nº 24; Femme Cunillat; Augarde, 211; Merle; Jean Pignière; Pierre Gonet; Benoîte Thevenet, nº 213; La femme Merle; Planche, du Comité.

Vaurenard. — Reynard, sous-lieutenant de 7e compagnie du bataillon des patriotes de Ville-Affranchie.

Pin, boulanger. — Garnier.

Baroud, du Soleil. — Froissard; Renard; Giroud; Lambelet, commissaires.

Dupoux, architecte. — Renard; Froissard; Giroud; Poncet; Favre; Saligot; Bruyas, commissaires.

Pierre Armand. — Glaudin ; Planche ; Doret.

Jacques-Louis Malard. — Anard ; Froissard ; Giroud, commissaires.

Jean-Baptiste Blain ; *Alexandre Barraillon.* — Renard ; Froissard ; Pichat, commissaires.

Pin, boulanger. — Nicolas Croutas ; Claude Baron.

Terrasse-d'Yvours. — Pierre Loupillat d'Isinix.

Baroud du Soleil. Hugan ; Antoine Guérin, quai du Rhône, nº 197.

Veuve Moguat ; Jean Desparroz père ; Vauberet ; Neyrac fils aîné ; Viguier, sellier ; Dervieux-Goiffieux ; Grégoire, de la lottèrie ; Claude-Aimé Vincent ; Pierre Desparroz fils : Chaffoy père : Palerme Saint Try ; François Meximieux. — Renard ; Froissard ; Planche ; Luvre ; Saligot ; Giroud, commissaires.

Terrasse. — Balifou ; Alegre ; Laurent ; Patrodey ; Boubrun.

Dechenelette ; Mongez, père ; Chaponay. — Verdun ; Villeneuve.

Chenelette. — Jambon, commandant d'artillerie du Puy-de-Dôme.

Cutty, imprimeur. — Mercier fils, rue des Marronniers.

Chaffoy, fils. — Doret ; Froissard ; Renard ; Lambelet ; Poncet ; Giroud, commissaires.

Fréquant. — Renard ; Giroud ; Poncet ; Lambelet ; Salignac ; Froissard, commissaires.

Terrasse. — Villeneuve ; Verdun.

Guinant ; Garcin. — Pitra.

Grégoire, buraliste. — Villeneuve.
Martin. — Madinier.
Jannin. — Mercier, fils.
Jeanton. — Julien, ci-devant juge de paix.
Jeanton. — Roullot, ex-juge.

Section de la Liberté

Parizot. — Molé ; Passot ; Guillot ; Gaget fils.
Philibert Bourdelin. — Passot ; Molé ; Galabert ; Nicolas ; Guillot, commissaires.
Antoine Bontems ; Coste-Jourdan ; Laurencet ; Paufin ; Deos ; Bourdelin ; Georges Caminet ; Louis-Magdeleine Bertrand ; Genon, père ; Reverony ; Lapierre ; Vial, coutelier ; Sinson ; Fillon ; Grand, caffetier ; Courvoisier ; Perrant. — Nicolas ; Grivet ; Galabert ; Guillot Gaget fils ; Ferrrer ; Passot, commissaires.
Coste ; Parizot ; Bine. — Roch ; Roux, officiers municipaux.
Bine. — Moreton ; Marc ; Riche, Grande-Côte, nos 89 et 91.
Drevet frères. — Nicolas ; Mollé ; Guillot ; Ferrier ; Grivet ; Galabert ; Gaget fils ; Passot. Commissaires.
Drevet, frères. — Maufredy, portier, no 19.
Chambon. — J.-F. Chalon.

Antoine Alberdot, garçon caffetier. — Esbrayat.

Bauffredin. — Mollé ; Nicolas ; Gaget fils ; Galabert, commissaires.

Bonneau, marchand de tabac. — Geneve femme Jacob ; veuve Bonnardelle, rue Catherine.

Michel Dian. — Fayet, rue Port-Charlet, nº 4.

Deciseau. — Maussac.

Lapierre. — Galabert ; Nicolas ; Guillot.

Pallu. — Claude-Joseph Defanis, gardiateur chez le citoyen Pallu.

Pichard ; Rocoffort. — Molé ; Galabert ; Collange ; Gaget fils ; Nicolat ; Pigou ; Molé, commissaires.

Pichard. — Chenavard, nº 74.

Royer, dessinateur. — Arnaud père et fils, place Neuve.

Vial, coutelier. — Giroud.

Prost, épicier ; Vial, coutelier. — Charles-Antoine Aulaignon.

Virieux. — Denojean.

André Pallu. — Nicolas ; Ferrier ; Guillot ; Grivet ; Gaget fils ; Galabert ; Passot, commissaires.

Vial, coutelier. — Jarrasou fils ; Thevenet ; Forebert.

Duplâtre, cabaretier. — Chenevard ; Chabout ; femme Bariot ; femme Perrier.

Duplâtre, cabaretier. — Charles Passot ; Molé ; Ferrier ; Escot ; Gaget fils ; Guillot ; Comte ; Grivet ; Galabert, commissaire.

Section de rue Terraille et Convention

Déléas. — Laroche ; Vial ; Laurent ; Franc ; Cuet ; Jeannin ; Barat ; Laurencin.

Allier-d'Hauteroche. — Brun ; Laurencin.

Boivin, juge de paix. — Dodieu, juge du District.

Torren ; Revreny : Terret ; Memo ; Pleney ; Les trois frères Badger. — Jean-Baptiste Buisson.

Etienne Buissot. — Durand.

Bissuel. — La femme Regny.

Croisier, maitre en fait d'armes. — Joanin ; Laurent.

Chevalier, danseur. — Noël, ex-juge au district.

Chaix. — Cochet, brodeur, commissaires.

Desanges fils. — Desmartin ; F. Cuet ; Chedel ; Cinquin ; Cochet, brod.

Bied-Charton. — Bonal fils ; Desmartin ; Laurent ; Carle ; Cheld ; Petit ; Joanin ; Cuet ; Vernay ; Cochet, brod. ; Desmartin ; F. Cuet ; Chedel ; Cinquin ; Cochet ; brod.

Guiraudet. — La femme Chenot, place St-Pierre nº 60 Remy, musicien ; Cochet, brodeur, membre du comité de la rue Terraille.

Garnier, marchand de musique. — Vachet, du bataillon lyonnais.

Geraudet. — Demartinecour.

Laurent Perret. — Javogues, représentant du peuple.

Pinoncely cadet ; Moulard. — Gaillard, fabricant, rue Désirée, nº 36.

Poirot. — Chedeaux, rue Convention, nº 114, chez Terrat père et fils et Chedeaux; Joseph Dupouvillon, chez Bobot, tailleur rue Bat-d'Argent, nº 34.

Rivoiron; Roux, du Griffon; Chambry; Breton, appréteur; Girard, boutonnier. — Jean-Baptiste Beatrix cordonnier rue St-Claude, nº 69.

Nicolat Pernet, demeurant chez le citoyen Maupetit, rue Puit-Galliot. — Caffe, rue Petit-Soulier, nº 4.

Retournat. — Laurencin.

Savoye, cabaretier; *Mante.* — Jean-Baptiste Beatrix, cordonnier.

Voron, brodeur. — Mallet; Vial; Petit; Cochet, brodeur, commissaires.

Lucien, comédien. — Noël, ex-juge au district.

Vigoureux, rue Convention nº 114. — Chedel; Cochet, brodeur; Vernay.

Naugé. — Chedel; Cochet, brodeur.

Cagear, et son camarade. — Cochet, brodeur; Laroche Richardet; Cinquin; Laurent.

Poirot. — Femme Desmartin, fille Tallon; Popi, maçon rue Griffon, nº 14.

Métailler, commis de Stemman. — Bertrand, maire; Chazot; Jacob; Dubois; Roch; Noël; Pitra; J.-B. Foret, officiers municipaux.

Perrin, dessinateur. — Hardy; Arnaud fils; Arnaud, père; Joussere père.

Perrier. — Vincent; Jacquet; Jacquemet.

Loguet, maître d'armes. — Bertrand, ci-devant maire.

Jacques Guyot, rue du Griffon. — Chedel.

Nicolat Maupetit. — Macabéo, cadet.
Mathieu Nèples. — Roquillard.
Fages directeur de la comédie. — Dorfeuille.
Mutin, charpentier ; femme Mutin ; femme Fournier.— Gabrielle Champin, veuve Giret.
Bourges. — Cinquin.
Bianchi. — Cinquin ; Fillieux ; Vial ; Lurot ; Louvet F. Cuet.
Bianchi. — Michel, administrateur du département.
Comte, confiseur. — Roullot.
Selmenolche ; *Allier d'Hauteroche.* — Fricour.
Bouchou ; *Benoît Megi.* — Talon, rue Convention, sa femme.
Allier d'Hauteroche ; Henry Lambert ; Arthaud, fils ; Jean-Jacques Déo ; Verchere ; Gabriel Clericot ; Henry Barmont ; Durand ; Antoine Roullet ; Barthélemy Passot ; Disling ; Roux Perrillat, frères ; Bontoux père ; Chaix. — Chedel ; Richardet ; Laroche ; Cochet, brodeur ; Louvet ; commissaires.
Villeret. — Fillieux, secrétaire du district. ; Laroche ; Vaché ; Cochet, brodeur.
Calliat, associé de Dumas. — Cochet, brodeur ; Carle; Louvet ; Laroche ; commissaires.
Comte, confiseur. — Roullot, ex-juge au district.

Section de la Pêcherie.

Biscara. — Madinier ; Descombes.
Dumas. — Chavanel aîné.
Charrosson. — Laval.
Sicard, agent de change — Peyzaret.
Brillat. — Olivier l'Hôpital ; Guerin.
Bergeret. — Claude Passerou fils, Grand'Côte n° 92.
Blanc. — Planche ; Rousselet ; Carasse ; Faure.
Chavanne aîné. — Planche.
La citoyenne Cain. — Descombes ; Planche.
Chavance. — Peyzaret.
La citoyenne Desplautes. — Descombes ; Carasse.
Favet fils. — Descombes ; Pezaret.
Fortier. — Jean-Claude Thevenet.
Gras, marchand de Bois. — Descombes ; Joachim ; Boucharlat.
Grangé. — Joachin ; Bouchalat.
Gayet, teinturier. — Joachim ; Boucharlat ; Lenoir Game, de Sainte-Fois.
Latus. — Peyzaret.
Desplantes fils. — Thevenet.
Pelisson. — Durieux, place de la Platière.
Pignaque et son neveu, notaire. — Patras.
Peclet. — Palmier.
Sicard. — Gayet ; Reynard ; Michaud ; Faure ; Descombes ; Giraud ; Gux.

Sicard. — Girard ; Laval.
Tamen ; *Gagnon.* — Renaud.
Thierry. — Desmasure.
Valentin ; Choulet, perruquier ; Dumas, peseur de foin ; Thierry. — Desmasure.
Breluse ; Valentin. — Sorlû fils.
Valentin ; Sicard ; Besson. — Antoine Gay, chez Ferlat teinturier.
Besson. — Reynard.
Brossette. — Palmier ; F. Dutel ; Collet ; Descombes ; Madinier ; Michaud ; P. Girard.
Biscarrat ; Chavannes frère ; Davin ; Juhin cadet ; Sicard ; Charrasson ; La citoyenne Desplantes ; *le fils Desplantes* ; *Grimardis, épicier ; Rollet ; Bruyere fils Million ; Mayet, chargeur ; Pellisson ; Peclet ; Latus ; Cuny, cordonnier ; Marechal ; Petit ; Bergeret ; Gache ; Sauron.* — Descombes ; Planche ; Madeny ; Collet ; Carrasse ; Faure, commissaires ; Roch ; Roux, offi. municip.
Dolban. — Figuet ; Girard.
Lecourbe. — Descombes ; Planche ; Michaud ; Madinier, commissaires.
Louis Mollière ; François Sabin. — Durand.

Section de Saint-Pierre.

Pierre Bonnet, commis chez Loyat. — Gilbert-Louis Deville, de Saint-Galmier.
Callet fils. — François Combe ; Jean Limoussin.

Callet fils. — Jean-Baptiste Laurent, dit Givaudand ; Benoît Guillaume.

Chassagnon. — Berlié, adjoint au comité.

David frères. — Berlié ; Bertrand ; Jardin ; Colliex ; Michaud, commissaires.

Fassier, drapier. — Pernet ; Rochard.

Guillot ; *La citoyenne Bertaud, dite Ollier.* — Berlié ; Bertrand, commissaires.

Gauthier ; Lebé. — Colliex ; A. Cortay.

Michon, veuve Drevet. — Michaud ; A. Cortay.

Peccour aîné. — Berlié ; Jusle.

Touilleux. — Jean-François Châlon.

Troye. — Peronner ; Roullot cadet ; Reynaud ; Friant Pitrat.

Ronchet. — Berlié.

Vincent, chapellier. — Chavanne ; L.-P. Briere.

Ordaciere, marchant toillier. — Antoine Berger ; Chermette.

Escoffier, toillier. — Chabus, officier municipal ; Berlié fils aîné ; Boulard, commissaire ; veuve Duperret.

Lambert ; Perrier ; Boucher. — Bouclet fils ; Pierre Avrillon de Trévoux.

Beatrix. — A. Montalant ; Fissant.

Car, épicier. — Doret

Carret, chirurgien. — Chazot, officier municipal ; Fillon, rue de l'Hôpital.

Lucron. — Durif, juge de paix de Saint-Cyr.

Chambon ; Lebé ; Maradan ; Bonnet fils ; Jacon ; Berruyer ; Blanc ; Bellemain ; Subrin ; D'Aussigny. — Berlié ; Michaud ; Jardin ; Chavanne ; Brière, commissaires.

Section de la Croizette.

Pojol. — Limbert, membre du comité des séquestres.

Charlot. — Champion, rue Palais-Grillet, Debize, de la Croizette.

Cochet, au Puits-Pelu. — Anne Fournier, rue Mercière.

Duprat. — Femme Mathias.

Fromental cadet. — Auret.

Jolivet. — Boncrand ; Fleury Fillieux ; Annet cadet ; Chabert ; Miraillet fils ; Gardon; Tardy ; Rochette; Lagier.

Veuve Perrachon, femme Porte ; Citoyenne Poireaut. — Tardy ; J. Chabert.

Renard, corroyeur. — Chazot, rue Dubois, nº 92.

Renaud. — Verier, nº 104.

Dufraine. — Louis Gillet.

George ; Michaud ; Ollier ; Margaron ; Pegond ; Bussy; Moinecourt ; Dufresne ; Duchampt ; Chamousset ; Seon père ; Roussillon ; Brachet ; Nouvellet ; Duvernay. — Tardy ; Gillet ; Bertholier ; Boncrand ; Chabert ; Priquet ; Rivière ; Gardon ; Berthelet, commissaires.

Pojol. — Roux ; Roch, officiers municipaux.
Monet fils. — Blanc ; Mercier.

Section de Porte Froc.

Legâvre. — N. Jourdan.
Goblet, suisse à Saint-Jean. — Gilibert Baudot ; Nicolas Jourdan.
Simondin, charcutier. — Henry Bouquet ; Jean-Marie Mallet.
Charpenet cadet. — Jean Terrier.
Parmillieux. — Gaspard Rosan.
Charpenet. — Jean Terrier, rue des Prêtres, nº 132.
Quincieux. — Dulaise, ci-devant notable.
Remilhe, ci-devant procureur. — Philibert Meunier.
Perraud. — Thevenin.
Moirou. — Parmillieu, tourneur.
Guillot. — Aumane ; Nesme.
Raymond de Meaux et sa femme. — Bardet, président du tribunal révolutionnaire de Feurs ; David, payeur général ; Tremet.
Chazottier, ex-procureur. — Chevelut ; Supier, rue Tramassac, nº 49 ; Combet ; Martin ; Degrand.
Dugêne. — Combet ; Martin.
Guillot, rue Pisse-Triune. — Aumane ; Nesme.
Marietant, père et fils. — Combet ; Amicot ; Martin ; Roman, rue St-Georges.

Richard, épicier. — Savin; Doucet; Combet; Germin; Nesme; La Foyeis.

Subrin. — Combet; Martin.

Geneste fils. — Jacques Mandeyron fils, boulanger, rue des Prêtres, nº 126; Cath. Desgrange, femme Greniger; Claude Jacquier, nº 131; Femme Martin, place de la Raison.

Blanc. — Souppat, rue Grenette, nº 111; Priquet, rue Port-Charlet, nº 41; Durand, rue Grenette, nº 85; Cusset, montée des Epies, nº 140; Billard, rue Mercière, nº 16.

Jacques Renaud. — La femme Riard; Lenoir, serrurier.

Guillot. — Flize; Germain; Devers; Doucet; Charrasson; Gache; Combet; Nesme, commissaires.

Picquet père; Picquet fils; Bayet; Roux; Bardon; Blanchard; Charpenet. — Gache; Combet; Amuot; Charrasson, commissaires.

Verret, notaire; Pelissier; Jal, aîné. — Gache; Combet; Germain; Nesme; Bidault Deschamps; Flize; Fontaine; Mennier; Doucet, commissaires.

Subrin. — Planche; E. Poulat; Chermette; Carrier.

Pupier, gendarme. — Fillion, administrateur au département.

Jal, commissaire à Terriers. — Dodieu.

Flandrin, vinaigrier. — Brunet, teinturier, rue Riard, nº 139; Forest, teinturier, rue Riard, nº 142.

Manin, prêtre. — Fontaine; Bidault Deschamps; Combet.

Forest, administ. du dist. de la campagne. — Rossary, ci-devant chef du bureau de l'impôt du district de la campagne.

Grillet. — Marguerite Faiolle, femme Troullieux.

Manin, prêtre. — Menier; Combet; Fontaine; Flize.

Flandrin, vinaigrier. — Agathe Bret, femme Riard.

Section du Gourguillon

Dufrechoux fils; L'Hôpital; Leguet; Dejussieux. — Giraudet; Viallet; Rebé; Gonnont; Poupée; Paty; Marrut; Girou, commissaires.

Aimé Bonni cadet; Femme Bonni; André Didier père, Jean Coissard; Etienne Personnaz; Ravas; Antoine David; Ambroise Beau; Sibille-Pierre Vergniaud; Veuve Mine; Barnabé aîné; Villemet. — Viallet; Girou, commissaires.

Perret, ci-devant employé aux octrois. — Bonard.

Lievre; Dejussieux. — Martin.

Henry, grenadier du 1er *bat. de R. et L.* — Ferrouliat; Orsiere.

Lievre. — Besselou; Antoine David.

Dufrechoux; Dejussieux. — Girou.

Auguste Nicolas fils. — Alexandre Dubois, rue des Farges.

Dufrechoux. — Phatou fils.

Savy, maitre maçon. — André Noyret, jardinier, territoire des Poncettes, nº 222.

Desrioux. — Martin ; Tillet.

Lievre ; Nicolas ; Charpentier ; Rolland ; Dejussieux. — Vincent Charmet, montée du Gourguillon, nº 24.

Veuve Fontaine ; Fontaine fils cadet. — François Felix.

Tranchant neveu ; *Lievre ; Fellot ; Dufrechoux père ; Arcis* ; *Toullieux père ; Donnat fils ; Gazanchon ; Rolland ; Fontaine ; Chabois père, Ferrand père ; Reverchon ; Collet aîné ; Collet cadet ; Bellissand ; Desriond, dit Messymy ; Bouvard ; Flechet ; Christaut ; Poilleux ; Sion ; Bornant ; Grassot ; Saint-Aubin ; Petit.* — Giraudet ; Tillet ; Marrut ; Paty ; Giroud, commissaires.

Lievre ; Dejussieux ; Sorel ; Villemet. — Biot, rue des Farges.

Merluge. — Antoine Gras, de Ste-Foy.

Dupuy. — Aubaret.

Pipier. — Jean Pont, fabricant d'étoffes, rue St-Georges, nº 176.

Fellot. — Cirou.

Louis fils, chapelier. — Luc Duplex, rue des Auges, nº 95.

Chaboy fils ; Dugas fils. — La femme Denis.

Pagnon, bennier. — Denis.

Bertucat père. — Guillaume Larier, boutonnier, rue des Farges.

Viré; Dejussieux; Mainville. — Caillot.

Villeneuve; Jacob; Coulé cadet; Reveronny. — Claude Brunet, apprenti chapelier, chez les citoyens Renaud, Noyé et compagnie, place St-Georges, n° 174.

Mainville; Villecourt; Benoît; Dejussieux; Lievre; Rolland; Nicolas fils, cordier. — Gazanchon, de Fourvières.

Benoît, chirurgien; Cajard fils. — Jean-Marcel Lagrive, rue Trion; Philibert-Benoît Lurin fils, ouvr. en soie, rue des Farges, n° 117.

Benoît, chirurgien; Villemet; Blanc, chapelier; Lievre. — Pierre Poupée, rue des Farges, n° 22.[1]

Brunet, brigadier de la gendarmerie. — Duplex, rue de l'Ange.

Condamin fils. — Carteron, officier municipal

Donnat. — Giraudet; François Rostaing, montée des Epies; Bourra cadet.

Dufrechoux père. — Giron, place St-Just, n° 110; Peratone fils; Antoine Topin; Tissaudier; Fausse.

Dufrechoux fils. — Revoux; Marrut; Tillet.

Fontaine, instituteur. — Molliex.

Labrude, instituteur. — Giroudet; Giron.

Reverchon. — Revoux; Giraudet; Tillet.

Toullieux, avoué. — Giraudet.

Aubin; Posuel, ex-minime. — Tillet.

Section de Place Neuve

François Allemand. — St-Jean.

Bernard, liquoriste. — Ducruy; Bouquet; Besson; portant béquilles.

Dussurgey aîné. — Beaud, cordon. m. du comité du Plâtre.

Lance, huissier. — Dodieu, ci-devant juge au tribunal du District.

Duguey, notaire. — Melouzay, cabaretier.

Martin, rue St-Jean. — Melouzay, cabaretier.

Montbesse. — St-Jean.

Hudelot, confiseur. — Legros; Leclerc; St-Jean; Bouchardon, membres du comité.

Nolac père et fils. — Barberet; Grange.

Pernin. — Dandel.

Poncet, avoué. — Barthelemi, secrétaire au bureau de la municipalité.

Roche, guichetier. — Saunier.

Tardy, huissier. — Chevelu, perruquier.

Felip, homme de loi. — Dodieu.

Bouvaet, femme Lescot. — Magdeleine Roche, femme Tonchet.

Gubian; Bernard; Versieux, rapeur de tabac; Bredit; Boucharlat, prêtre. — B. Besson; Ducruy; Albert; Bouquet; Tollet; Muron; Mirlavaud, commissaires.

Maillan. — Veret, substitut de l'agent de la commune.

Pascal, ex-procureur. — Bouchardon ; B. Besson ; Leclerc ; Achard ; Muron ; Mirlavaud ; Tollet ; Combet; Bouquet, commissaires.

Femme Lescot. — Reine Colas, femme Tourneville.

Girard, notaire. — Bouchardon ; Ducruy ; B. Besson ; commissaires.

Poinçot père. — Auberget, bennier, rue du Bœuf, n° 96 ; Durochat, bennier, rue du marais, n° 22 ; Femme Desgranges, place du petit Collége, n° 96.

Roche, homme de loi. — Redon fils, contrôleur à la suite de l'armée des Alpes.

Cornu, capitaine de canonniers, place de la Baleine ; Lefebvre, capitaine de canonniers ; Montdesert, avoué ; Perret, le jeune, avoué. — Bezacier, tailleur d'habit, sergent de la 3e compagnie Lyonnaise.

Section Saint-George

Gacon ; Berthet ; Fatet, dit Morillon ; Dussoulier ; La fille Dussoulier. — Futel ; Crosnier ; Roux ; Pelletot fils ; Prat ; Gauthier ; Badiot ; Christin ; Dubois ; Ruivet ; Roux, commissaires.

La citoyenne Carron. — Pelletot fils.

Favet ; Jayet, revendeur de gages. — Pelletot père ; Simoneau ; Bathet.

Barnabé, pelletier. — Rouveivol ; Baulet ; Prat ; Pelletot fils.

Boulay. — Serviot, rue de l'Ours, n° 24 ; Chance ; Dumond ; Fleury ; Guigat, n° 121 ; Grégoire, 120 ; Batet, n° 63.

Pierre Boulay. — J. A. Verdel, rue St-George, n° 80 ; Jean-Baptiste Saunier.

Barnabé. — Jacques Meunier, rue St-Georges, n° 80.

Boulay. — Renaud, n° 63 ; Petit, n° 103 ; Bariere, n° 5 ; Hugues Joly ; Manotte, rue des Prêtres ; Jean-Baptiste Blanc.

Finot. — Pelletot fils ; Baulet ; Femme Gayet.

Favel. — Jean Girard ; Pelletot fils ; Jalliet ; Simonot ; Batet.

Pupier. — Baulet ; Rouveivol ; Prat ; Pelletot fils, commissaires.

Ray, boucher. — Prat ; Pelletot père ; Baulet ; Pelletot fils ; Rouveivol.

Tivollet. — Reyne Guyard.

Ferroussat père et fils. — Pelletot, fils ; Roux ; Christin ; Prat.

Favel ; Blanc ; les deux frères Fatet ; Ferroussat père ; Ferroussat fils cadet. — Pelletot père ; Pelletot fils ; Prat ; Roux ; Rouveivol ; Christin, commissaires.

Ferroussat, homme et femme. — Pelletot fils ; Prat ; Gauthier ; Ruivet ; Mollarad ; Badiod ; Roux, commissaires.

Section de Port Saint-Paul

Jean-Baptiste Guichard. — Bichon ; Brinios.
Denis Monet. — Rivoire ; Cellier.
Blaize Guillard. — Chapuis, nº 12 ; Femme Chapuis ; Ducroq, nº 12.
Claude David. — Estelle ; Michain ; Dumas.
Jean-Marie Paillasson. — Gache, section de Porte-Froc.
Jacques-Laurent Ferrand. — La femme Guillot.
Victor Paillasson fils cadet ; Duroc, perruquier. — Grand.
Bernard, boucher. — Sciziat, rue Juiverie, nº 7.
Bennevent. — Arthaud ; Carrasse.
Cornelle. — Raynaud, adjudant général.
David, rue Puit du Sel, nº 55. — Michain ; Estelle ; Rivoire ; Dumas.
Ferrand. — Femme Guillot ; Bert, greffier aux prisons de St-Joseph.
Louis Fournier. — Desfleches ; Terret ; Lullion.
Portail. — Joseph Pognant ; Mallet.
Guillarmain. — Gerboulet ; Lambert ; Manessy ; Dumas, membres du comité.
Blaize Guillard. — Chapuis, nº 12 ; Femme Chapuis ; Ducroq ; Guillot ; Dumas.
Paillasson fils. — Thevenin, nº 104 ; Arthaud, nº 29 ; Lafausse, nº 27 ; Mercier, nº 28.

Bechetel. — Mouchain.

Claude Boisson ; Pierre Megi ; *Jean-Baptiste Granjean ; Valleton : Jean-François Bernardon ; Dominique Curat ; Claude Laroche.* — Dumas ; Guillot ; Gerboulet ; Mannessy.

Assada ; Allegret ; Galliad ; Benoît ; Billet ; Monet, cadet. — Guillot : Dumas, commissaires.

Noël Algerony ; Jean-Charles Jusserand. — Dumas ; Guillot ; Gerboulet ; Mannessy commissaires.

Claude Rousset ; Blanchard ; Jacques-Laurent Ferrand ; Paul Thevenin ; François Guillermain ; Ducroc, perruquier. — Blanc ; Laurent ; Dumas ; Gerboulet ; Mannessy.

Patreday. — Gerboulet ; Lambert.

Thevenin père. — Gerboulet ; Blanc.

Velût. — Lafosse.

Bechetel. — Pouchoy ; Grand ; Dechamp ; Guillot ; Gerboulet ; Chazot, officier municipal.

Monnet fils. — Blanc.

Monnet fils aîné. — Arthaud ; Mercier.

Monnet fils aîné. — Guillot ; Gerboulet, commissaires.

Section de Pierre-Scize

Gouttenoire. — La femme Millon, nº 139.

Bouteille, ci-devant, receveur aux p. de Vaise. — Chame, commissaire ; Serve.

Guichard, rue Puit-du-sel n° 28. — Bichon ; Brunot.

Gallet. — Bonin ; Thevenet ; Escoffier ; Madeny ; Julien.

Gaudon. — Bourgeois, n° 2.

Graff, brasseur de bière. — Lefebvre, procureur de la commune.

Oderieux. — Reynaud.

Rivière. — Merck ; Madeny ; Thevenet, Escoffier.

Gallet. — Merck ; Thevenet ; Julien ; Reynaud ; Bicon ; Mincot, commissaires.

Poidebard, homme de loi, de la section de Place Neuve ; Romier. — Giraudier ; Reynaud ; Badin.

Lasauzée, instituteur à la Croix-Rousse ; Gaspard Revol, de Pierre-Scize ; Gallay, tourneur. — Reynaud, de Pierre-Scize.

Gallay, tourneur. — Bouchenu, officier municipal.

Chol ; Déglise ; Ouël fils ; Andrillat ; Gallet ; Foras ; Bornaret ; Battaut. — Escoffier ; Paret ; Merck ; Jamet ; B. Giraudier, Madeny ; Badin, commissaires.

Paul-Pierre Bruyset-Ponthus, homme de loi. — Pierre Mallet, ouvrier en soie, n° 139.

La femme Mottier. — La femme Benet.

Moucherat, boucherie St-Paul. — Roche.

Joseph Cadot, faiseur de parasols. — Favier.

Jean Perillat, marchand de vin. — Senquin.

Jean-Marie Matagrin. — Michel.

François Drut, tripier. — Vigouroux ; Jean Revilly.

Claude Esparet. — Senet.

Pierre Gubian, faiseur de bas. — Madeny ; Monaton ; Guy.

Bernard, boucher. — Seguin, sergent de la Côte-d'Or.
Pierre Menissier. — Gobert père ; Gobert fils ; Jean Revilly.
Caillat, marchand de vin. — Revilly père, Charles Renet ; Gabert ; Bergé.
Delaup, fabricant. — Gabert ; Rembaut ; Senquin.
Balot, maçon. — Drut ; Bouquet ; Ruby ; Cuinet ; Michel.
Lauras, épicier. — Dequer ; Paras.
Bertrand, épicier. — Dunoyer ; Percé.
Cadot. — Gabert ; Senquin.
Laroche. — Martinet.
Esparet, rue Lainerie. — Madinier.
Montellier, notaire. — Guiraudet, rue Misère, nº 116.
Cornaton, boucher. — Guiraudet, rue Misère, nº 116.
Gubian, faiseur de bas. — Madinier, rue Lainerie nº 94.
Dacier, boulanger. — Senquin.
Perin, cabaretier. — Senquin.
Bertrand. — Favet.
Bertrand. — Dunoyer.
Balot, maçon. — Michel ; Vigouroux ; Assada ; Dunoyer, commissaires.
Brirot, ex-contrôteur des aides. — Clément ; Dunoyer ; Vigouroux ; Assada ; Roche ; Grimal, membre du comité.
Bertrand. — Favel ; Michel.
Brodier, chirurgien. — Vigouroux ; Barrot.
Durand. — Revilly ; Roche ; Petit Cunot, Assada ; Grimal ; Clément ; Dunoyer ; Cuchet ; Pauzié, membres du comité de la Juiverie.

Fromage; Bonnard. — Dunoyer; Vigouroux; Petit Cunot; Clément.

Fulliet. — Riche; Assada; Baille.

Monaton; Mollière, boucher. — Assada; Grimal; Dunoyer; Clément; Vigouroux; Cuchet.

Monchera. — Roche; Grimal; Vigouroux; Clément; Dunoyer.

Tallon, commis chez Lauras, épicier. — Clément; Grimal; Vigouroux; Dunoyer.

Rozet, marchand boucher. — Grimal; Clément; Pauzié; Tranchant; Parra; Gabert; Vaganay.

La fille Soumire. — Michel, administrateur du département.

Brirot; Chavanne; Souchet; Dubouchet; Gruel. — Vigouroux; Cuchet; Roche; Pauzié; Dunoyer; Petit Cunot.

Femme Pipard. — Vigouroux; Dunoyer; Clement; Roche; Petit Cunot, membres du Comité.

Levêque, avoué; Varras, prêtre; Ferrary, prêtre. — Durif, juge de paix de St.-Cyr.

Citoyenne St-Font; François Drut; Jean-Baptiste Marinier; Claude Falchiron; Jean-Baptiste de Berin. — Vigouroux; Pauzié.

Esclosas; Femme Mortier; Dubort; Curiar; Drut; Delope; Brodier; Jeudy; Matagrin; Ferraud. — Vigouroux; Roche; Clément.

Freydières, géomètre. — Dodieu, ci-devant juge du district; Prost.

Caillat. — Michel.

Cornaton, boucher. — Vigouroux; Sourdillon: Barrau; Perrin.
Canonge. — Perrin.
Chabard. — Senquin ; Drut.
Delope. — Gabert ; Senquin.

Section du Port-du-Temple

Charles-Alexis Renard. — Trouillet; Berruyer.
Fereiere fils. — Gassendy ; Pascal.
Cornu, dit Toulouse. — Maurice Raynard ; Carteron, pâtissier ; Gassendy.
George Remy, peintre. — Champangue ; Thibaudier; Duplanud.
Barronat. — Maurice Reynard ; Scharbilly, tailleur, rue Petit-David, nº 48.
Pichot. — Maurice Reynard : Gassendy ; Melizet ; Grain, comédien.
Halley. — Carteron, pâtissier.
Mars fils. — Bidault fils.
Lafond aîné. — Chabus cadet; Scharbilly ; Sixte fils ; Trouillet; Baudot, médecin ; Granjond ; Champagne; Bidault fils.
Prieur, tailleur. — J. Perréal; Brachet; Pascal; L. Caze; Labray; Calais; J. Jourdain.
Saunier. — Bessenet fils; C. Farge; Granjond; Bessenet fils, pour Bessenet père; Midy.

Bruel. — Aubry.

Aimé Richard — Chaffotte.

Petit l'Américain. — Parantoux.

Pichot : Renard, de la marque d'or ; Ferrière; Leclerc; Billet : Aimé Richard ; Saunier, rue de la Monnoie, n° 25. — Jacques Rozet ; Boissier ; Sixte ; Duplanud.

Planchet. — Carteron ; Pascal ; Trouillet ; Laposte.

Michel Pellegrin. — Labarre ; Gariot ; Patrouillard commissaires.

Femme Blond. — Barguet ; Lamotte, rue Petit Soulier, n° 45.

Citoyenne Ambroise, tailleuse. — Christophle Farge ; rue de la Monnaie, n° 37 ; Joseph-Denis Darcollière, rue Ecorche-Bœuf, n° 61.

La fille Adrian ; Nicolet; Martin, grande rue Mercière, n° 16. — La femme Girodon.

Clémençon, grande rue Mercière. — Aubry ; Latour ; Paquet ; Oyon ; Dory ; Jerse ; Foannard.

Cornu, dit Toulouse. — Etienne Roux ; Barronier ; Peudefin ; Focher.

Card. — Delhomme.

Cantin, crocheteur. — Beaux ; Papet ; Lamotte, soldat de compagnie Lyonnaise.

Gras, marchand de planches. — Chazot, ci-devant officier municipal.

Morenas. — Thibaudier ; Duplanud ; Sixte père.

Flechet, rentier, rue Ecorche-Bœuf, n° 66. — Dorier, commissaire de la section, rue Thomassin ; Co-

chard, rue Ferrandière, maison Flechet, n° 24; David.

Drivet. — Faure.

Giroldy. — Aubry.

Rognat, épicier. — Champagne, n° 56.

La femme Nicolet. — La femme Begnière, rue Belle-Cordière.

Rougeot, rue Mercière, n° 9. — Thibaudier.

Martin, rue Mercière, n° 16. — Chabus cadet; Giraudon; Duplanud; Maurice Reynard.

Planchet aîné. — Pascal; Carteron, pa.; Trouillet; Laporte.

Gentil. — Femme Vauraze; Claudine Pisot.

Martin. — Chabus cadet; Jean-Baptiste Barbier.

Vial, coutelier. — Fillon.

André, notaire. — Aubry; Melizet; Chabus cadet.

Monvielle. — Gariot

Doxar. — Vincent Noël.

Michaille. — Pitra.

Cornu, dit Toulouze. — Pitra.

François Mollé. — Pitra.

Poncet, fourbisseur. — Pitra.

Pingard, magasin., au théâtre des Célestins. — Claude Javogue, représentant du peuple.

Vauberet. — Grain, comédien.

Maçon. — Maurice Reynard.

Nicollet. — Carteron, pâtissier.

Cornu, dit Toulouse, Saunier, Bruel, Camu, Piquon, Petit l'Américain, Girody, Charvet, les sœurs Ayes,

Pariat, Glaise cadet, Albert père, Mouvielle, Malassagny cadet, Pichot, Labrosse, Mars fils, Lafond cadet. — Maurice Reynard, Grandjon ; Girodon ; Patrouillard ; Roset ; Duplanud

Saunier ; Cornu, dit Toulouse ; *François Rollet.* — Gariot ; Jacques Roset ; Chaffotte ; Girodon.

Cezard Clerc. — Lecerf ; Patrouillard ; Darcolliere ; Giraudon.

Bernard. — Champereux père ; Maurice Reynard ; Chabus cadet ; Carteron, pâtissier ; Bozonat ; Sixte fils ; Aubry ; Dutrech, chirurgien ; J.-C. Berruyer ; Gassendy ; Baudot, médecin ; Scharbilly ; Meille.

Dorieux, patissier. — Patrouillard ; Darcollière ; Duplanud ; Boissier.

Nouvial. — Pierre Patissier, rue des Prêtres, nº 137

Perdrau. — Creuzi, affaneur, rue Petit-Soulier ; Defleches.

Mollet. — Carteron, pâtissier ; Girodon ; Paquet ; Aubry ; Sixte fils.

Mollet ; Gentil ; *Nicolet.* — La femme Pisot.

Glaize, cadet. — Jacques Roux ; Chaffotte ; Garriot, secrétaire

Section de rue Thomassin

Acquebard. — Foudras.

Begniere, emballeur. — La femme Girodon.

La citoyenne Cochet. — Masset ; Dubaux ; Daubecourt ; Badié.

Demoidiere. — Cuzin, dit Masset.

Faucheux, imprimeur. — Jamail, rue Thomassin, nº 9; Doriel, rue Ferrandière, nº 28

Gaiguiere, épicier. — Femme Ponçon.

Micol, rue Quatre-Chapeaux. — Petus, rue Quatre-Chapeaux, nº 18.

Pitiot, chirurgien. — Achard.

Simon. — Foudras.

Jacques Piot. — Cusin, dit Masset, nº 7.

Pitiot, chirurgien ; Bergeret. — Achard.

Lafleur, marchand de bled. — Cuzin, dit Masset.

Faucheux ; Chevelu ; Maria ; Acquebard ; Monterde ; Lacabane ; Gaigniere ; Simon ; Bosque ; Ray. — Foudras; Cotte ; Daubecourt; Bory fils; B. Dubost.

Section Saint-Nizier

Bodinot. — Pierre Chazat, cordonnier, rue du Bois, nº 92.

Bergeret. — Ramus fils.

Bousquet. - Debeuf.

Belouze frères, rue Trois-Carreaux. — Macabéo cadet ; Pittion.

Brette, patissier. — Biot; Guerre, ci-devant commissaires de police.

Corty, cafetier. — Defleches.

Clapier. — Vialay.

Calliat. — Bruyas.

Duter, serrurier, rue du Bois. — Joseph Caillar, rue Neuve, nº 67 ; Soupat, rue du Bois, nº 105 ; Labry, vitrier, rue du Bois, nº 105 ; Romain Léonard père, rue de la Gerbe, nº 66 ; Pierre Léonard fils, rue de la Gerbe ; Bressaud ; Poncet ; Souchon.

Dessud. — Gommet.

Desroy, drapier. — Chemette.

Finet, grilleur. — Louis Viallet, cordonnier.

Gras, bijoutier, allée des Images. — Gamme, maçon, rue Poulaillerie, nº 123.

André, drapier. — Claude Poulet, pl. des Cordeliers, nº 9.

Jausserand, place des Cordeliers. — Michel ; Desplanches.

Lapra, boulanger, section de rue Tupin. — Arquilliere, rue de l'Aumône, nº 73.

Clerc, toilier. — Vandal, maire de Rumilly, département du Mont-Blanc.

Morel, toilier. — Gras aîné ; Desplanches.

Mazurat. — P. Verzier ; Ruffard fils.

Mamy. — Desplaches, place Saint-Nizier ; Rubié, cordonnier ; Ruffard ; Verzier.

Riccottier. — Pignard ; Chalon ; Friant ; Vallouis.

Robin fils. — Aubert fils, rue Poulaillerie, nº 117.

Torembert, fripier. — Gras aîné ; Desplanches ; P. Verzier ; Certe ; Ruffard fils ; Marchand ; Bernard.

Tesuel, épicier. — Louis Paccot, Pont de pierres, nº 25.

Torembert. — Rubiés.
Terme, marchand d'indiennes. — Biollay ; Bruyas.
Javet. — Bigot, secrétaire du bureau des finances de la municipalité.
Pojol. — Lambert, membre de la Commission des séquestres.
Serrepuy, drapier ; Gabriel Servant. — Ruffard fils ; Marchand.
Advinant. — Foix.
Culhiat. — Benet.
Bourjeat : Serrepuit : Moliere : Benevau : Menard ; Clerc : Benoit : Poral : Schutz : Fillard : Genela : Novet : Terme : Bousquier : Tripier : Torembert : Roche : Kircoff ; Aurouze : Faure : Germain. — Gras aîné ; Ruffard, fils ; Verzier ; Marchand ; Coste ; Aubert fils ; Bemard, commissaires.

Section de rue Buisson

Desavigniere, chirurgien. — Fillion.
Arnaud, rue Bonnevaux. — Sozy : Gonin ; Quero ; Guyot.
Alard. — Anne Firminat, rue Buisson ; Venin ; Colobet.
Chatelain, cabaretier. — Saunier.
Denis. — Iberty, rue Buisson ; Meunier, rue Buisson ; Richard, rue Bonnevaux.
Gerbert. — Sabatier.

Mariotte — J.-F. Chalon.

Salamite — Saint-Genis. — Jardy ; Pupier ; Badard ; Brahy.

Vissagnet. — Carteron, officier municipal ; Metton.

Grobon. — Joseph Lombart ; Bonnard, commissaires.

Courajot Rostaing, de la Croix-Rousse ; Jeantet. — Nicolas Bruignans.

Filter ; Truquemanne ; Delhorme ; Durus, dit Beaupré ; Detour ; Margaron. — Simard ; Lombard ; Falquet ; Blanc, commissaires.

Paul Arnaud ; Pelou ; Abel Dupré fils. — Roch, officier municipal.

Section du Plâtre

Hubert Billet. — Guilloud ; Pernet ; Baud ; Moulard cadet ; Moulard aîné ; Francey ; Gauthier.

Buis. — Grollier ; Favre.

Bour, apothicaire. — Perrin.

Crette. — Patras.

Cochet père, rue Henry. — Stuch, de l'Egalité, n° 66 ; Grollier.

Pitrat. — Stuch ; Gauthier ; Pernet ; Maubon ; Momain ; Guilliotz ; Choissy.

Delompnès. — Monneret ; Ringard ; Chermette.

Barmont. — Moulard aîné ; Ringard ; Brosse.

Balmont, brasseur de bière. — Leblanc; Bobot; Lauche cadet ; Jacquet ; Mathieu.
Delezan. — Baud ; Antoine Duport ; Moulard, aîné
Dubot. — Baud.
Delompnès, notaire. — Durif, juge de paix du canton de St-Cyr.
Durant. — Ringard ; Moulard aîné.
Perrin, drapier ; Gaste père et fils. — Chermette ; Stuch ; Haumon.
Seve ; Crole fils ; Madinier fils ; Morand, loueur de chevaux ; Cheloudme, tonnelier. — Blanchet : Momain; Pognet.
Malechard. — Ebel, rue de l'Arbre-Sec.
Méjat fils, apprêteur. — Baud ; Moulard aîné.
Poirot. — Francez ; Gauthier ; Moulard ; Roullot père ; Baud ; Pernet.
Saunier. — Saunier.
Sonnet, maison Tolosan. — Ringard.
Sonnet, maison Tolosan. — Gauthier ; Brosse; Moulard, aîné ; Baud ; Guilloud, commissaires.
L'Allemant. — Chermette ; Labaye.
Poirot. — Femme Crete.
Barmont, associé de Chirat. — Moulard, aîné.
Catherine Martine, cuisinière chez le citoyen Madinier. — Blanchet.
Roubiès. — Pernet.
Maurice. — Richard; Roch; Turin ; J. Bte Forest ; Jacob ; Pernon ; Carteron ; Paul Chabus ; Pelletier, officiers municipaux.

Jean Bernard, cordonnier. — Gauthier ; Francey ; Maubon ; Pernet ; Baud.
Horace-Marie Mounier. — Brosse ; Maubon ; Baud ; Moulard, aîné ; Pernet ; Bobot ; Gauthier ; Guilloud.
Brossat ; Monier ; Thomassin ; Simon Mazet ; Félix aîné ; Perony ; Arbout ; Bonafous, Chanel ; Lapeine ; Cochet père ; Mejat, négociant ; Peurot ; Violet ; Descombes frères. — Moulard aîné ; Baud ; Gauthier ; Maubon ; Roullot père ; Francey.
Perillat ; Blanc, épicier ; Gayot ; Lacostat ; Gaugé ; Bernard, cordonnier ; Dubost ; Pioraud ; Glaesner ; Barmont ; Filles-Potteaux ; Augustin Cochet ; Dumas. — Gauthier.

Section de rue Neuve

Gayet, cour St-Charles, nº 114. — Benoit.
Boulard, architecte. — Canet.
Bon fils. — Gauthier.
Baile. — François Graff.
Briguet. — Faisant, président ; Michel, secrétaire.
Bressy, rue Gentil. — Charles-Agricole Michel, nº 13 ; Jean-Bte Forest, rue Gentil.
Burlat père et fils. — Dubreuil.
Burlat, ci-devant chanoine ; Julien Dervieux ; Antoine Chaland ; L'abbé Poulet ; L'abbé Teissier ; Champion. — Renaud ; Berne ; Montelier ; Marthourey ; Beysson ; Maugarrat ; Granaudon.

Claire. — Jean-Baptiste Forest.
Collin. — Sabrot, tailleur, nº 123.
Jean-Baptiste Cochet. — Dubreuil ; Sandos.
Dutraive; Denavy. — Chaize, rue Gentil, nº 113,
Daigueperse. — Dubreuil ; Puget.
Ducaila. — Claudine Pirout, femme Puget.
Guillet, chapelier. — Marie Voyant, femme Perrier.
Femme Gomet. — Jean Claire, femme Fournier, grande rue Mercière, nº 27.
La femme Beatrix. — Levêque, cordonnier, rue Neuve.
Guillet. — Accarie, rue Neuve, nº 75 ; Marmet, maçon, rue Neuve.
Girard, chargeur. — Momain, charpentier rue du Pas-Etroit ; Roulot père.
Lemiere, papetier. — Femme Dubreuil ; Faisan fils.
Pinet. — Berger, toilier.
Antoine Mottet. — Hugues Accarie, rue Neuve.
Midan. — Duval, rue Mulet.
Perret. — Marcou.
Ronjon, charpentier. — Gauthier.
Paillot, traiteur. — Françoise Gourdon, femme Renou ; Jean Maison-Neuve, rue de la Convention, nº 129.
Roux, fabricant. — Jacques Gillier, de la Croix-Rousse ; Verand ; Saunier ; Girin, rue de l'Hôpital.
Femme St-Louis. — Femme Perrachon.
Thomas, épicier. — Philippe Chabou, toilier ; Derouzes, cabaretier, rue Neuve.
Tripier. — Laudet.
Zacharie Devarenne. — Demartinecourt.

Claude Berger, toilier, rue Sirene. — Berlié fils aîné, agent national du District de la Campagne.

Barmont et sa femme. — Andrieu, membre de la Commission Temporaire.

Chabru. — Meunier ; Forest ; Faisant ; Antoine Montalan ; Femme Imbert.

Boutin, clinqualier. — Fillon.

François Relieux. — Bernet ; Meunier.

Lombardin. — Phily.

Imbert ; Bressy ; Lemiere ; Clerc ; Chabru ; Perret ; Prost ; Gerin. — Faisant ; Antoine Montalant ; Chabou ; Brouet ; Risse ; Delevaux ; Montegut.

Baffart, architecte. — Grollier.

Jerôme Duchamp. — Fillieux, de rue Tupin.

Section de Belle-Cordière

Candy, marchand de fer. — Vadebouin, rue Bourgchanin, nº 17.

Delaup. — Berrerd.

Garet, fripier. — La femme Héro.

Garet. — La femme Guerin, nº 68.

Les frères Dareste. Bertin. — La femme Magisse, rue de la Charité.

Bottet, cabaretier, rue Bourgchanin. — Antoine Pelisson ; Louis Guillet ; Fleury Guichard ; Berger, menuisier, nº 34 ; Malaval, rue Bourgchanin ; Etienne Brissaude ; Capitan, nº 29.

Barachin, rue Belle-Cordière; Françon, rue Confort; Rose, rue Belle-Cordière. — Louis.
Briquet. — Giraud; Leroy aîné.
Bourdin. — Dubois.
Beau fils. — Louise Rivoiron, femme Col.
Bourdin. — Josserand.
Bottet, cabaretier. — Tonton, rue Bourgchanin; Bassieux.
Clergier. — Bélicar, nº 2.
Jaillet. — Martin, nº 4.
Clergier. — Serlin, nº 29; Vincent, nº 42; Léonard.
Cochet, neveu. — Dubois; Simon Laurent; Degalle père; Degalle fils; Cholat; Chabert; Vinoir.
Cecilion. — Esnouille aîné; Chabrier, rue Bourgchanin; Louis.
Sarazin. — Morel, nº 60; Berger, nº 34; Vienois; Louis Boier.
Cochet neveu. — Fon.
Fontaine; Clergier. — Blondel.
Nayere. — Biollay.
Clergier. — Bertholon.
Roche, boulanger. — Fleury Gichard; Antoine Pellisson; Louis Guillot.
Guichard. — Berger, nº 34.
Garet, fripier. — Femme Guérin; Femme Guillard.
Grilliet. — Pouret; Leroy aîné.
Ganinet. — Lavarenne, nº 45.
Jaillier. — Brunet.
Pacalin-Journette. — Revol, rue Belle-Cordière.

Mongin ; *Gonti*. — Leroy ; Peala.
Motteville. — F. Rochat.
Negre. — Joseph Loupy.
Negre, serrurier ; *Lespinas* ; *Clergier*. — Demieux.
Rollet. — Michel Rivoire, nº 19 ; Brochet, nº 19 ; Brissaud.
Relichon. — Bertholon ; Descran, nº 64 ; Desmarie ; La femme Desmarie.
Motteville. — Biollay.
Ravel, tailleur. — Jullien, nº 19
Roze. — Pierre Forobert, nº 85 ; Bassieux ; Faurax.
Sarazin père et fils. — Comte, rue Bourgchanin ; Lauzet ; Targe, rue Belle-Cordiere ; Robin ; Louis ; Belicard.
Renaud. — Duc.
Sarazin. — Josserand.
Guichard. — Femme Berger, rue Bourgchanin.
Candy. — Vadebouin, rue Bourgchanin ; Martin, rue Bourgchanin, nº 15.
Cholier. — Guillemot, rue Belle-Cordière.
Bertin, rue Belle-Cordiere. — Femme Magisse, rue de la Charité.
Lespinasse. — Guilliermain ; Bert ; Robin ; Josserand.
Delaup ; *Bernad Mazilly* ; *Mayere* ; *Candy fils* ; *Cecilion* ; *Pacalin* ; *Murillon* ; *Pointevin*. — Vital ; Bessenay ; Berrerd ; Gongaud.
Girard, clincalier, rue de la Barre. — Filleton.

Section de place Confort

Berthelier cadet. — Jeanne Ruffy, rue St-Dominique ; Jouannard, plâtrier.

Dayet. — Carlin.

Lacombe ; *Girard, clincalier.* — La femme Pierson ; Cointre, tailleur d'habit.

Baussan, distillateur. — Jean-Baptiste Henin ; la femme Pierson.

La citoyenne Balmont ; Balmont. — Richard, peintre ; Jouannard ; May.

Gayet, vicaire de Saint-Potin. -- Douaille, menuisier, allée de Large nº 42 ; Morlou, fabricant, rue Mercière.

Lafarge ; *Moulin.* — Maray.

Lafage, *fayancier* ; *Bonnet*, *chapellier.* — Marchandon.

Lafage ; *Moulin.* — Colombet, cordonnier.

Dupont, cabaretier. — Meunier, rue Mercière.

Pillon. — Léon ; Fournier ; Rochefort.

Braiset, *Ste-Marie* ; *Vaubert père.* — Baillat.

Thomas, *imprimeur ; Morel, cabaretier, rue Confort.* — Mayousse.

Munet, *chapelier*, *rue Raisin.* — Supier.

Etienne Poncet. — Jouve ; Larchet, commissaires.

Poujol, commis au département. — Maclet.

Mandore. — Thilloux.

Poitoux. — Dunoyer, commissaire de la Juiverie.

Poitoux. — Rivat ; Meunier.

Dubost, rue Dominique. — Onuphre Renard ; Boucharlat.

Philipon, papetier. — La femme Pierson.

Bonnet ; Bossant. — Magdeleine Villiermoz ; la femme Guérin ; Tardy.

Moréal. — Cristaffe.

Duperret, papetier. — Cholet.

Vindry fils aîné ; Gueffier, confiseur. — Chillet fils ; Langre fils ; Charmette.

Fourgeot, seillier. — Chillet fils ; Coste, voisin de Fourgeot ; Langre fils.

Girard, clincalier. — Rufard fils.

Morel, doreur ; Care, caffetier ; Dordilly, gendarme. — Gaspard André, relieur de livres.

Nonviat. — Jean Cunier, cordonnier ; Brunot fils.

Albert, farinier, rue Raisin. — Dumont, charpentier rue Raisin.

Chaze Cristophle. — Tabourin.

Cuzin, tonnelier. — Prudhomme cadet ; André ; Berton cadet.

Bruisset. — Mallet, rue Pierre-Scize.

Boullard, gatellier. — Perret, maire de Monsol ; Benoît Passot, fermier dudit lieu.

Blanc ; Lavandant. — Baud, rue Confort.

Cochet, architecte. — Villard, rue Pierre-Scize ; Brette, place du Gouvernement.

Chicot, traiteur. — Bonnet, rue Confort.

Cabaret, chirurgien. — Combet, garçon chirurgien.

Girard, clincalier. — Louis Ruffart, place Confort.
Girardon, chirurgien. — Feuillet; Jean-Baptiste Berton aîné ; Gros.
Lacombe ; Girard. — Jeanne Goullon, femme Roch.
Lacombe ; Dumont fils ; Bossan ; Philipon ; Poujot. — Pierson cadette
Les trois frères Mariotton. — Mayousse.
Santerre, inspecteur des postes. — Chomot ; Claude Michain ; Flechet.
Perrin ; Perrin fils aîné, commis à la poste. — Michain ; Quoniam ; Chomot ; Brunot, fils.
Duperet neveu. — Claude Michain.
Vingtrinier. — Nesme.
Lion Israëlite. — Rivat.
Cochet, architecte. — Demartinecourt.
Coste ; Nuge aîné et cadet ; Poivre. — Michain ; Brunot père ; Brunot fils ; Quoniam ; Rivoire ; Chomot.
Vasse Rocquemont. — Pujat ; Jouve ; Rivat ; Courbon ; Mayousse ; Bellissan, commissaires.
Antoine Picard fils. — Rivat ; Belissan.
Goguillot ; Chicot ; Vial ; Blanc ; Munet ; Poix ; Moulin ; Boin ; Cuzin ; Bonnet ; Baussant ; Lafage ; Cizeron, aîné ; Poujon ; Nouviat ; Dassin ; Boullard ; Coste ; Champ ; Girard ; Bossan. — Jouve ; Girard ; Courbon ; Rivat ; Ponchon ; Mayousse, commissaires.
Goguillot ; Jean Thomas. — Bellissand.
Montvert. — Pernet.
Odet, chapelier. — Girardeau ; Desigeau ; Meunier.

Dupont, cabaretier. — Boussard.

Balmont. — Chauchat.

Berthelier aîné. — Courbon ; Vial.

Lacombe. — Coindre, tailleur.

Lajage ; Moulin. — Marrei.

Poitoux. — Meunier.

D'Assin. — Morette.

Lajage ; Bonnet ; Poitoux. — Marchandon, rue Dubois nº 89.

Moréal. — Christophle, charpentier, rue Mercière, nº 47.

Duperel. — Cholet.

Siméon, fondeur. — Genouillat.

Gayet, vicaire de Saint-Potin. — Gros, rue Confort, nº 87 ; Berton aîné, rue Confort, nº 87 ; Feuillet, rue Confort, nº 87.

Morel, cabaretier. — Durand.

Berthelier aîné. — Latour.

Bonnet. — Clément, rue St-Dominique, nº 64.

Mouchon. — Femme Yesse ; Femme Courbon.

Astier, orfèvre, et son frère. — Joanard.

Bosse. — Parrayon, courrier de Marseille, rue Dominique, nº 12.

Perrin, courrier de Strasbourg. — Perrayon, courrier de Marseille, rue Dominique nº 12.

Bossu, sculpteur en bois. — Richard, marchand de tableau.

Bonnet. — Magdeleine Villermont, femme Gonin, nº 16.

Moulin ; Lafage. — Latour.
Tissier ; Mondor. — Thillon.
Chicot. — Debiesse.
Dassin. — Morel, surveillant.
Cizeron. — Ponchon ; Richard ; Danthon ; Lauhey.
Morel ; Carre ; Dourdilly. — Gaspard André, relieur de livres, demeurant rue Ferrandière, nº 55.

Section de l'Hôpital

Chinard, sculpteur. — Thomassin, Grand'rue de l'Hôpital, nº 32 ; Castellans, rue Paradis, nº 51 ; Farge, rue Paradis, nº 44 ; Lacroix, rue Paradis, nº 50 ; Frederic.
Pailleron, chandelier. — Taisan ; Pelerin fils ; Marzin, perruquier ; Perronet.
Cabuchet. — Barbier, quay du Rhône.
Debeaune fils. — Haëz, quay du Rhône, nº 4.
Debeaune père. — Brunet, revendeur de gage.
Digonet. — Josserand.
Guillaume. — Riton ; Bergeret.
Godon. — Ber, Grand'rue, nº 35 ; Vadeboin, Grand'rue, nº 37 ; Duchand, caffetier, Grand'rue, nº 37 ; Gobin, nº 36.
Godon. — Femme Chevalet, rue de l'Hôpital, nº 37 ; Femme Riton.

Femme Gigonet. — Thomassin,
Gabet. — Saunier.
Lemelletier. — Thomassin.
Minoyat. — Lequivaut ; Charinet.
Minoyat. — Lecquevin ; Rique, place de la Charité ; Chatinet.
Berlioz. — Mereige ; Zacharie.
Maranda. — Mille.
Pallieron fils, épicier. — Taizand ; Pellerin fils ; Guillaud ; Pironet.
Mazet, faiseur de bas. — Rollin ; Guillaume.
Richard, instituteur. — Josserand.
Tardy, huissier. — Chevelat, de la section de Porte-Froc ; Paty ; Jougnelat.
Chinard, sculpteur. — Bernard ; Josserand ; Forest ; Brunette ; Juillammey ; Mouchon ; Brunetton ; Lullion ; Poulel, commissaires.
Chinard, sculpteur. — Thomassin, rue de l'Hôpital, n° 32 ; Castellan, rue Paradis, n° 51 ; Farge, rue Paradis, n° 44, Lacroix, rue Paradis, n° 50 ; Frederic, quai de Retz, n° 6 ; Riviere, membre du comité ; Miely, membre du comité ; Francallet, ex-municipal.
Bontemps. — Fillion ; Mercier.
Debaune père ; Danguin ; Minoyat père ; Berlioz ; Fayard ; Ferriol ; Masel ; Digonet ; Bontant ; Femme Digonet ; Chinard, sculpteur. — Josserand ; Guillaume ; Brunette ; Durand ; Mouchon ; Poulet ; Forest, commissaires.

Danguin. — Salle ; Besson.
Richard, instituteur. — Josserand.
Touret cadet, marchand toilier. — Jacquet.
Harmond, toilier. — Michel Pelin, rue Plat d'Argent ; Fayet.
Besson, lieutenant de grenadiers — Garssilloud, chapellier rue de l'Hôpital, nº 14.
Besson. — Desplantes.
Dupaquier. — Girault, rue de l'Hôpital, nº 52.
Chapelle, cabaretier. — Cholet.
Chapelle. — Barrier.
Barche. — Claude Clément, nº 19.

Section de Bon Rencontre

Terra et Revol. — Jubin, rue Morico, nº 12.
Vachon fils. — Peillon, rue Port-Charlet, nº 69.
Brochet. — Poncet, rue Morico, nº 13.
Hayette, menuisier. — Rufer, rue Grolée, 39.
Berthet ; Revol. — Jean Colombier, chapelier, rue Grolée.
Terra. — Antoine Merle, chapelier, nº 63.
Richard — Mathieu Pivot, rue Confort, nº 2
Les frères Petitin. — François Bonnard fils, rue Bourgchanin ; Benoit fils, rue Grolée ; Despierre fils ; Pierre-Gaspard Brun ; Mollard.

Brunet. — Chambon ; Gonne, rue Godiniere.
Les frères Berthet. — Riquet.
Legin. — Lacoste.
Becard ; Richard aîné. — Gigot.
Villeneuve ; Trouillet. — Lyon, caffetier.
Berthet ; Revol. — Colombier, rue Grolée nº 59.
Chequen, chapellier. — Pivaut, rue Confort.
Hayette. — Mollard, fabricant, nº 38 ; Portié.
Hayette ; Moliere ; Brochet. — Gomard, rue Grolée, nº 56 ; Berrard, nº 58.
Hayette. — Ruffe, affaneur, rue Grolée, nº 39 ; La femme Faura.
Terra. — La femme Evrad, nº 35 ; Gubian ; Aubert ; Vallet ; Femme Potonet, nº 35.
Allard, receveur des contributions. — François Benoît.
Burdin. — Justin Gery.
Burdin. — Ladrie, chez Duniat, place des Cordeliers, nº 52 ; Tabard, boulanger, rue Grôlée ; Melouzet.
Buisson, chapelier. — Riviere.
Burty aîné. — François-Benoit, rue du Petit-Soulier, nº 53.
Brochet. — Lullion père, nº 70.
La fille Brochet. — Gariot, quai du Rhône, nº 13.
Bonefour. — Portier, tailleur de pierre, nº 20.
Buyet, rue Petit-Soulier. — Laguerre, rue Noire, nº 31 ; Chapuy.
Bonnardet ; Brunet cadet ; Revol. — Antoinette Sanguin, dite Cheville, rue Noire, nº 15 ; Gonne.

Brunet cadet : Revol. — Chambon ; Gonne, rue Gaudiniere.

Badin. — Claude Richard, quai du Rhône.

Berthet frères. — Colombier, rue Grolée, n° 59 ; Claude-Marie Clément ; Piquet, rue Grolée, n° 41.

Clavel ; Pitte. — Claudine Dervieux, chez le citoyen Brochu ; Toinette Trenet, chez le citoyen Brochut.

Troullet-Villeneuve. — Lyon, caffetier.

Cadort. — Faviel.

Antoine Cuzieu. — Gonne.

Fouque. — Richard, quai du Rhône.

Fillion, tourneur. — Rodié ; Chevalet.

Gallot. — Aubert, chapelier, grande rue n° 20.

Gigot. — Rey, fabricant de bas ; Femme Cottechaude ; Cottechaude, quai du Rhône ; Bergé.

Genay. — Gonne.

Gigot fils. — Fayolle.

Joussiere. — Femme Caffe.

Legat. — Mielly ; Lacoste.

Levêque. — Lambert, rue Petit-Soulier.

Michaud, tailleur de pierres. — Gonne, rue Gaudiniere.

Mathevon. — Valouis, membre du Comité.

Petitin frères. — François Bonnard, rue Bourgchanin.

Rochette. — Fillion, tourneur.

Rousset. — Bonnet teinturier ; Riviere.

Revol. — Femme Michon ; Dubreuil ; Chambon ; Chapuis ; Jourdain, rue Grolée ; Benoit ; Vincent.

Richard aîné père. — Vallet.

Saint-Jean, cabaretier. — Coutant, Ponthanier, de la traille, rue Port-Charlet, n° 66.

Femme Sivoux. — Marie Rever, femme Bouvier, rue Petit-Soulier.

Coutant. — Besson, affaneur ; Germain Charvet ; Maçon ; Perrin aîné.

Rambaud ; Chapet ; Delitte. — Richard.

Terra. — Prudhomme fils ; Gubian, commissaire du Change ; Potonnet, nº 38 ; Aubert ; Vallet ; Mollard ; Femme Evrad ; Genevay, rue Gaudiniere ; Riviere ; Malbert, corroyeur.

La citoyenne Terra. — Prudhomme fils, nº 61.

Mollard ; Tourret. — Creuzi, rue Petit-Soulier.

Godon. — Femme Chevalet ; Bert, chapelier.

Mallet, rue Petit-Soulier, nº 47. — Teisse, rue Petit-Soulier, nº 51.

Section de St-Vincent (1re division)

Dugay. — Antelme ; Fiatet.

Chataignier. — Marion.

Audras. — Rouillé, rue Bouteille ; Dupeux, rue Bouteille ; Pitioud, rue Bouteille ; Gay, rue Bouteille ; Serre.

Bon, major. — Jean-Antoine Hugonnet.

Charbony. — Ray, rue Bouteille.

Reynard. — Raffignon ; Guillot ; Rajon ; Coindre, rue Bouteille ; Pallu ; Imbert.

Tholor, rue Bouteille. — Andre Turin.

Pailtet, rue Marcel. — Roquillard ; Fouque ; Guillot ; Michaux, commissaires.

Berthet, rue Neyret. — Perichon ; Rajon.

Gay, rue Pareille, nº 154. — Rajon.

Joseph Pinet ; Antoine Pinet ; Gaspard Verne ; Antoine Marie Morel ; Louis Chanet ; Terme ; Condamin ; Daguillon ; Jargneux père. — Richard, ci-devant officier municipal.

Section St-Vincent (2me division)

Michaud. — Michel Carrié ; Gilibert Fanet ; Gerin fils ; Friant ; Pitra.

Michaud. — Corant ; Anguemy ; Peyrard ; Rajon ; Tholombert ; Thibaudier, commissaires.

Emanuel Michaud. — Decord ; Couvert ; Esparron ; Claude Barizan ; Thibaudier ; Bassieu.

Paturel ; Michaud. — Poizat, Grand'Côte ; Treille, section de la Côte.

Paturel ; Michaud ; Riche. — Olagnon ; Besson ; Adam ; Varenne, ancien sergent de la Côte ; Vial ; Dumont.

Sabot, teinturier ; Bois, fabricant ; Bronze frères. — Dory, fabricant, Grand'Côte, nº 83 ; Richard.

Farges. — Roquillard.

Manot. — Roussillon.

Nesples. — Nicolas Fore.

Superchy. — Jean-Marie Salvain ; Chaboud fils.

La citoyenne Thomas. — Peyrard, rue Pareille, n° 151.
Vallelyon, marchand de bled. — Delormas ; Desvignes ; Claude Monant ; Augreny ; Rajon.
Etienne Farge. — Roquillard.
Casset ou Casseret, revend. de gages, Grand'Côte, (mots propres de la dénonciation). — Dory, fabricant ; J. Richard, rue Girofflée.
Drevet, charpentier. — Fouque ; Guillot ; Roquillard ; Hugonnet.
Meret fils. — Roquillard ; J.-B. Blanchet, vis-à-vis le pont Vincent.
Brignais ; Guillon père. — Elizabeth Rey, femme Veret, rue Marcel ; Richard.
Vigne. — Dumas.
Tissot. — Murtial Pommeroy, quay Vincent.
Bernard et sa femme. — Guigat ; Belichon ; Esparon ; Benoît Lorout ; Chevennon.
François Brun ; Latreille fils ; Mathieu-Toussaint Petit ; Guerin ; Martelly ; Joseph Ladure fils ; Jean-Antoine Ladure fils ; Etienne Giraud ; Jean-François Vallelyon ; Bret ; Etienne Superchy ; Genet Bronze ; Michaud aîné ; Griffe ; Jean-Marie Biollet ; Chauffard ; Jean Floret ; Rostaing père ; Germain ; Granges. — Corant ; Thibaudier ; Peyrard ; Martin ; Rajon ; Augreny ; Morgne, commissaires.
Dugay, rue Neyret. — Antel ; Fiatet.
Chatagnier. — Marion, rue Marcel.
Sabot ; Petit. — Antoine Dory.
Antoine Brun fils. — Martin.

Michaud. — A. Guerin fils ; Friant ; Pitra.

André Debilly ; Femme Martin ; Louis-Gaspard Marteilly : Femme Maitre. — Thibaudier ; Rajon ; Perrichon.

Raymond, perruquier. — Taurin.

SUPPLÉMENT

Section de Place Neuve.

Cernu, capitaine des cannoniers ; Lefebvre, capitaine des cannoniers ; Montdesert, avoué ; Perrey, le jeune, avoué. — Besacier, tailleur d'habit.

Section de Porte-Froc.

Rivoiron, avoué. — Pierre Thimonier, chapellier, maison Brigand, place St-Alban.

Pierre Dandin, vigneron chez son père à Fourvière, nº 65. Desbuttes.

Section du Change.

Macors, apothicaire : Baulay, section Saint-George. — Merlin.

Commune de la Guillotière

Prost. — Marrut ; Maurice Reynard, du Port-du-Temple ; Dullion, du Gourguillon ; Perronnet.

Amard, instituteur, — Claude Pichot, de la Guillotière.

Amard. — Antoine Pagnon, officier municipal.
Amard. — Etienne Michel, officier municipal.
Amard. — Claude Barou, notable.
Verd. — Gaspard Boutton, de la Guillotière.
Verd. — Gabriel Ruffe.
Verd. — Blarchard ; Poinsot ; Pichot ; Dutout ; Marchand cadet ; Joseph Mouchard, membres du Comité révolutionnaire.
Verd. — Michel Duphot ; Jean-Baptiste Davin ; Etienne Michel ; Antoine Pagnon ; Mathieu Delorme ; Louis Margaron ; Michel Poitier ; Claude Barou, membres de la municipalité.
Melline, sellier. — Glenard, de la commune de Neuville-sur-Saône.

Communes de Cuire la Croix-Rousse

Hogné, cordonnier. — Santy ; Bernard.
Pierre Puy ; Jacques Puy ; Freminville ; Saunier ; Revol père, officiers municipaux de la Croix-Rousse. — La veuve Bernard Tissier.
Jacques Puy. — Françoise Gonnin, femme Nicou, le cadet.
Jacques Puy. — Anne Boizet.
Charles Guinat, ex-notable. — La veuve Bernard Tissier.
Charles Guinat, ex-notable ; Nesme. — Jean Valençaux.

Commune de Sainte-Foy

Nicolas Coutois, domestique chez Vivien de Ste-Foy. — Charles-Eleonor Bouclet, section de St-Pierre, n° 136 ; Louis Reveilly, section de Pierre-Scize, n° 30 ; Antoine Grus, de Sainte-Foy.

Jericot, procureur de la commune. — Jean-Marie Roche ; montée des Epies, n° 135.

Pierre Gayet, de la Mulatière. — Benoit Gamme, de la Mulatière.

Commune de Vaize

Bonnard cadet. — Feuillet, de Vaize.

Bonard. — Samuel Guiry.

Bonnard cadet. — Delouche ; Femme Allirot aînée, boulangère.

Berthet, dit l'Eveillé. — Fauchy.

Alexandre, de Vaize. — Fauchy.

Cumet, de Vaize. — Passot, de Vaize.

Benoit, boulanger. — Passot.

Faurasse, de Vaize. — Sage.

Thomas, greffier de la municipalité. — Braviere ; Berthelet.

Dyvoiry, maire de Vaize. — Dame, de Lyon, section de Port-St-Paul, n° 76.

Moze. — Benardent ; A. Rey ; Dechamp ; Peron.

Commune de St-Cyr-au-Mont-d'Or et Vacques

Louis Rambaud. — Curtif, juge de paix de St-Cyr.
Bonnet, de St-Cyr. — Curty, officier municipal.

Commune d'Ecully

Tabar, curé d'Ecully : Les femmes Nievre ; La femme Desfilles ; Boulangere ; La femme Pelisson ; Sourdillon père : Le nommé Viard ; La femme Viard ; La femme Simon : Les trois frères Duplat. — Ricou, greffier de la municipalité de Lyon.
Merlin père, d'Ecully. — Jarroux ; Antoine Benel ; Alexandre Bruny ; François Terra ; Marcellin Tabard, membres du comité révolutionnaire d'Ecully
André Barrety. — Etienne Rembou ; Joseph Valenceau ; Jacques Maure ; Mathieu Viannai.

Commune de Collonges

Maindestre. — Ferrouillat ; Amy ; Drivet ; J.-C. Paquet ; Dumas, membres du comité révolutionnaire de Collonges.

Archimbaud. — Ferrouillat ; Amy ; C. Tandint ; Drivet ; Gagneur ; Dumas, membres du comité révolutionnaire de Collonges.

Bossant. — Barthelemy Decrant, agriculteur ; Joseph Lacroix, agriculteur.

Bossant. — Ferrouillat ; Dumas ; J.-C. Paquet ; Gagneur ; C. Tandint ; Amy, membres du comité révolutionnaire de Collonges.

La citoyenne Couchau et son fils. — Jean-Baptiste Duperron, demeurant chez la citoyenne Couchaud ; C. Toret, granger de ladite maison.

St-Rambert l'Isle-Barbe

Jean-Baptiste Metrat. — Antoine Genevay Rolo ; Gallay ; Merait ; Balaty.

Jean-Baptiste Metrat ; *Clerc, avoué* ; *Grand, commissaire à Terrier* : *Roux, ex-procureur d'Ecully.* — Durif, juge de paix de St-Cyr.

Commune de Caluire

Durand, prêtre. — Richard, commissaire de la section de place Confort ; Manessy, de Caluire.

Gaillard, marchand de grains. — Ozanne, chemin St-Clair ; Marc Maire, chemin St-Clair.

Commune de St-Germain-au-Mont-d'Or

Chassain. — Gernuizet.

Artaud, d'Eviry ; Robert, précepteur. — Fontanné.

Chamboduc fils, de St-Germain. — Jacques Talut neveu, de St-Germain.

Claude Grand, chef de légion. — Henry Jogand ; Noël Sugnant ; Jean Gourd.

Thomé, habitant de St-Germain ; Aranda Garas, de St-Germain ; Barthelemy Pélagaux, de St-Germain. — Ambroise Debard, chappelier à Lyon, rue Petit-Soulier, n° 46.

Commune de Mornant

François Laurençon, marchand de fer. — Jean Riviere fils, maire ; P. Guillermin, officier municipal.

François Laurençon, marchand de fer. — P. Escoffier, chapellier à Mornant.

François Laurençon, marchand de fer. — Jean-Pierre Charpenuy, chapelier à Mornant.

Commune de Montagny et Bully

Pignard, notaire de Bully. — Balme, section Port-St-Paul, n° 76 ; Planut.

Commune de Neuville-sur-Saône

Lombard, homme de loi d'Arles. — Champciaux.
Billiemaz, de Lyon. — Alexandre Meyssonnier, soldat de la première compagnie du bataillon de Ville-Franche.

Communes d'Oullins et Charly

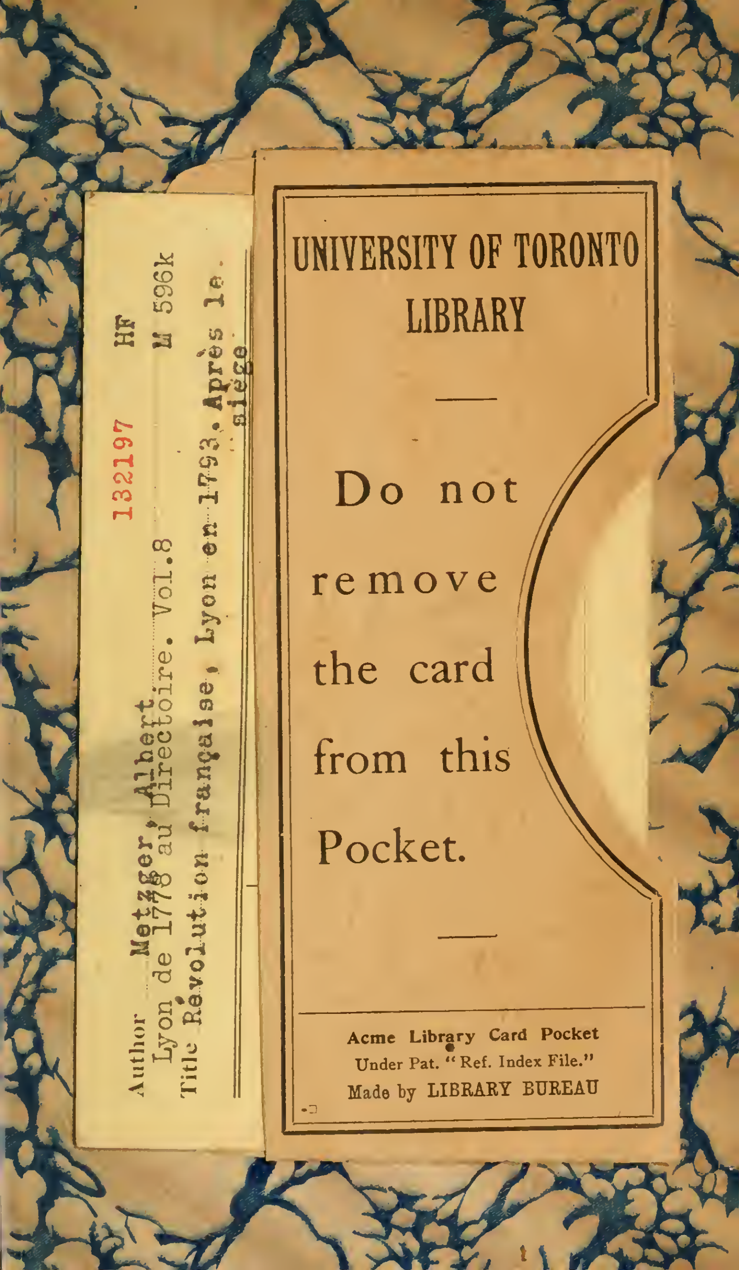
Jacques Desrues, curé de Charly. — Christosphle Cadis, habitant à Charly ; André Revenu ; Claude Blanc ; Jean Fayolle cadet ; François Berger ; François Fayolle, maire de Charly ; Etienne Rolin ; François Bacheluat ; J. Vernay ; Joseph Berger.
Phyly de Mouttonis, d'Oullins. — Lomberdin, de Lyon.



TABLE DES MATIÈRES






UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
132197
HF
M 596k
Author Metzger, Albert
Lyon de 1778 au Directoire. Vol.8
Title Révolution française, Lyon en 1793. Après le siège

